

Vue 7 à proximité de Fresselines, bourg emblématique de la vallée de la Creuse

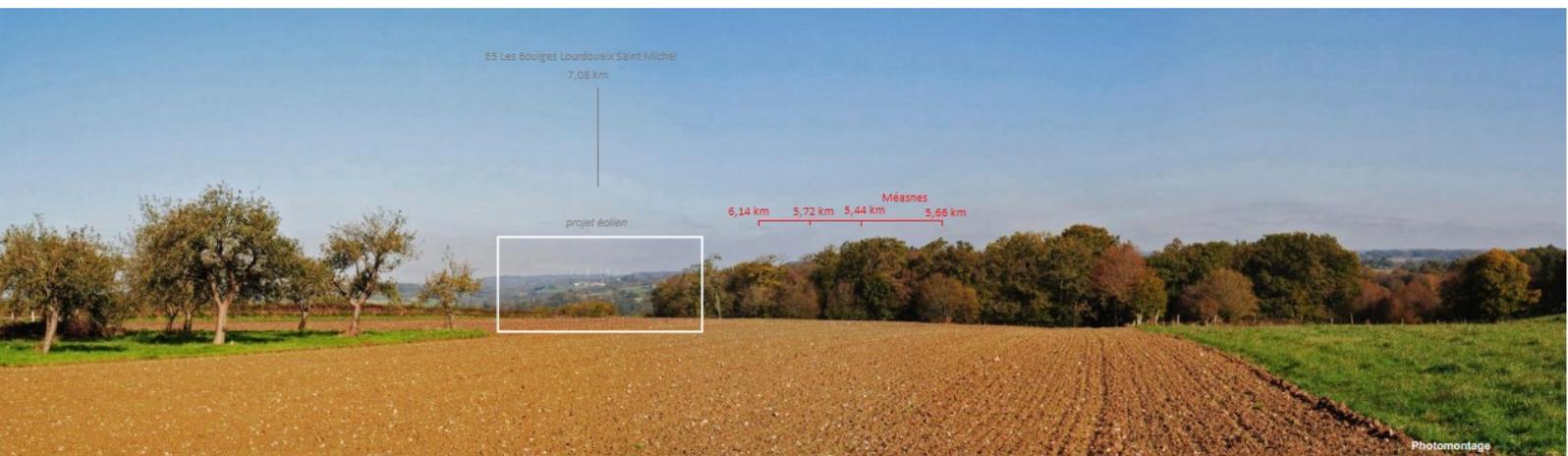


Création de la première colonne : 0,1 km
Longueur de focale (24x36) : 52 mm
Nombre de photos assemblées : 4



46.37677, 1.69087

Vue 8 Depuis la D78, sur la ligne de crête située entre les vallées de la Petite Creuse et de la Creuse



46.35975, 1.7232

On voit très bien les différences de choix de présentations qui ont été faits.

Vue 9 Depuis les environs de Saint-Plantaire



Distanc



46.45436, 1.688

Vue 10 Depuis les environs de Nouzerolles



Vue en direction du site éolien depuis la sortie de Nouzerolles (D78)

46.38801, 1.74401



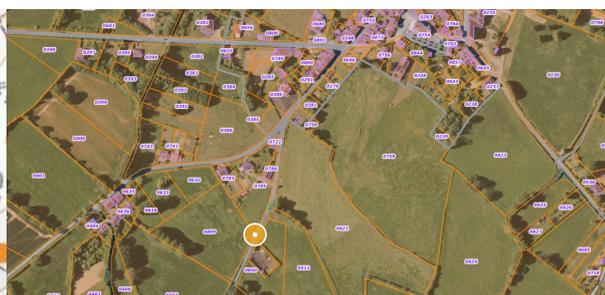
Photomontage

46.42295, 1.72639

Il n'y a pas de coordonnées GPS pour les vues en 2014 et tout indique que le placement sur plan fourni pour la vue 12 ne donnerait pas la vue ci-dessus, il y aurait une rangée d'arbres qui masqueraient les Bouiges en presque totalité.



Détail du plan de la vue 12



Vue satellite Géoportail

En avançant vers le bourg l'église classée MH et les projets de Méasnes et Lourdoueix-Saint-Michel pourraient se voir dans une vue large, il faudrait tourner la tête pour les voir successivement :



Vue large

46.42352, 1.72639

Les coordonnées fournies en 2023 confirment cette erreur de placement sur la vue 12.

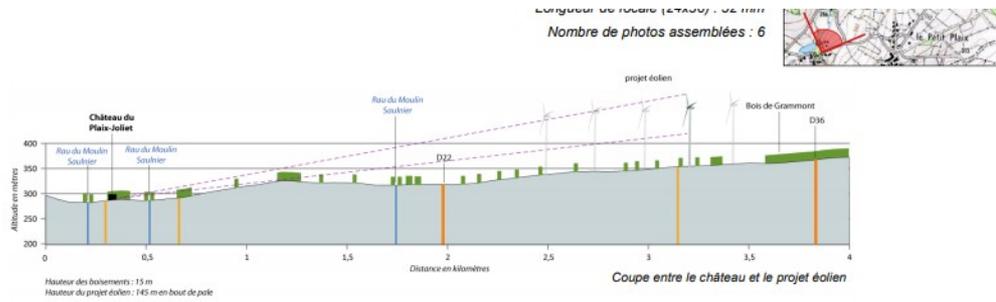
Vue 13 depuis le bourg de Méasnes (D2)



Vue en direction du site éolien depuis l'ouest du bourg de Méasnes au niveau du cimetière.

46.41634, 1.77401

Vue 15 depuis la route d'accès au château du Plaix-Joliet



46.40387, 1.7319

Les Bouiges à 2,1 km sont visibles ci-dessus, et depuis l'axe de la route en sortie du château du Plaix-Joliet; le projet de Méasnes serait aussi visible :



46.40395, 1.73219

Les coordonnées Lambert 93 fournies pour cette vue 15 devenue la vue 13 actualisée sont fausses et indiquent le point 46.40856 , 1.731986
 Les coordonnées en dessous de la vue 15 sont un placement personnel.

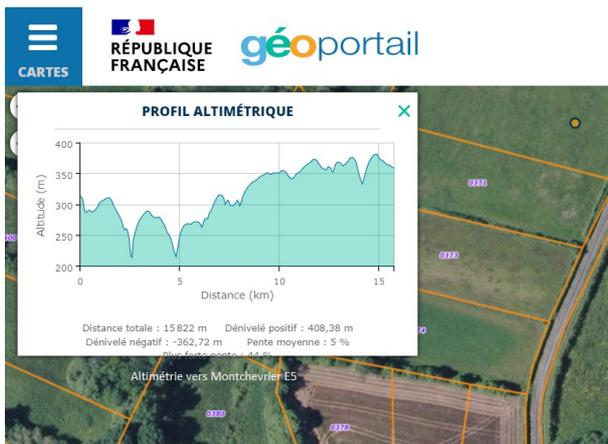
Vue 16 : Depuis l'église de Villard (MH inscrit)

Longueur de route : 24x30 : 02 mmm
 Nombre de photos assemblées : 6



46.33366, 1.70199

Les altimétries vers Montchevier et Méasnes indiquent que ces projets seraient potentiellement visibles. Mais le pétitionnaire indique que non pour Montchevier. Espérons qu'il n'ait pas confondu diverses mesures autres que celles des mats et des rotors.



Détail de la vue 16 :



Vue 17 Depuis la Bergerie



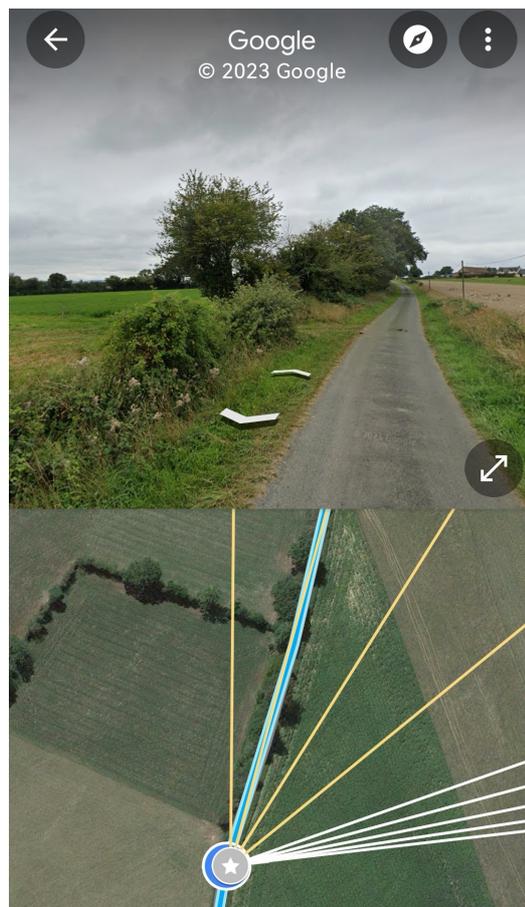
Vue en direction du site éolien à proximité du hameau de la Bergerie.

46.40739, 1.77281

Vue Street Wiew large



Les deux éoliennes non visibles seraient probablement masquées par les arbres depuis ce point de vue :



Vue 20 Depuis la Croix de Saint-Roch, sur la D 36



46.40739, 1.77281

Une photographie un peu plus riante des lieux



En l'absence de coordonnée GPS en 2014 il y a une différence de cinq mètres qui n'a pas d'incidences importantes sur la projection de Méasnes.

Vue 24 Depuis la ferme au nord du Moulin Saulnier, au croisement avec la D21



46.41809, 1.73802

Les Bouiges sont visibles à 530 m, et en se déplaçant de 11m à ce croisement le projet de Méasnes serait potentiellement partiellement visible :

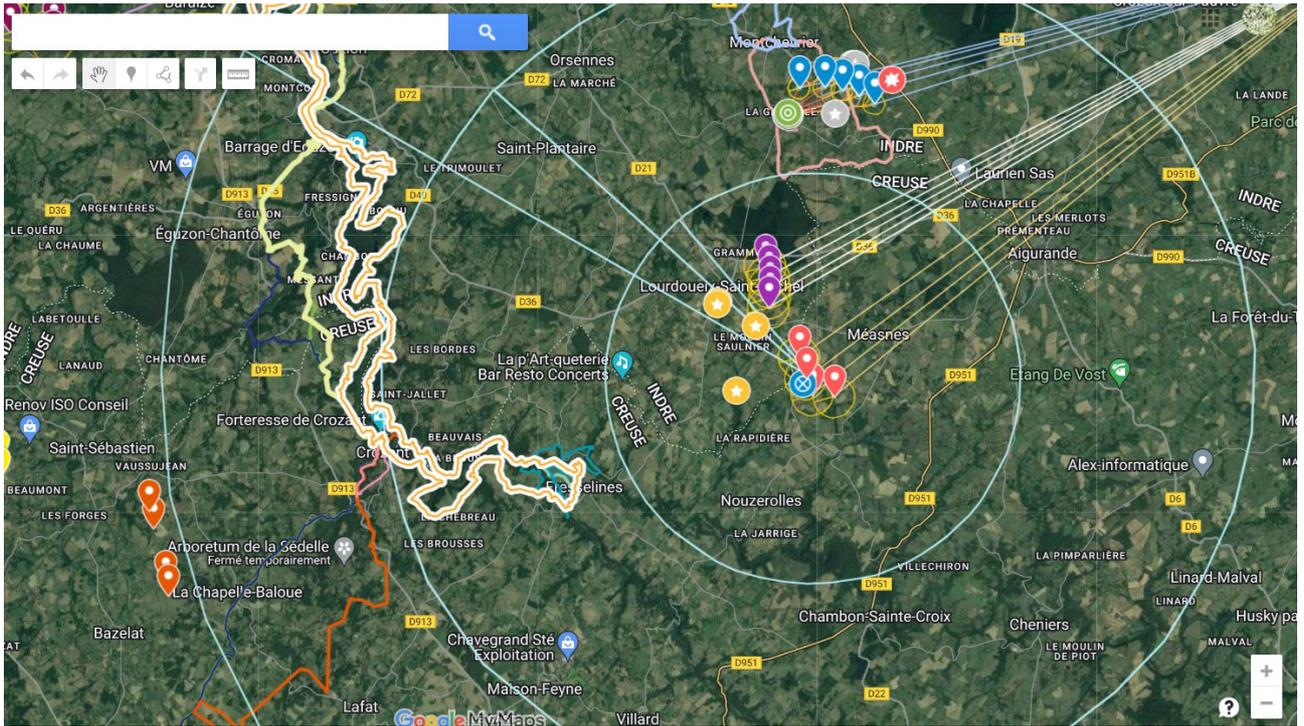




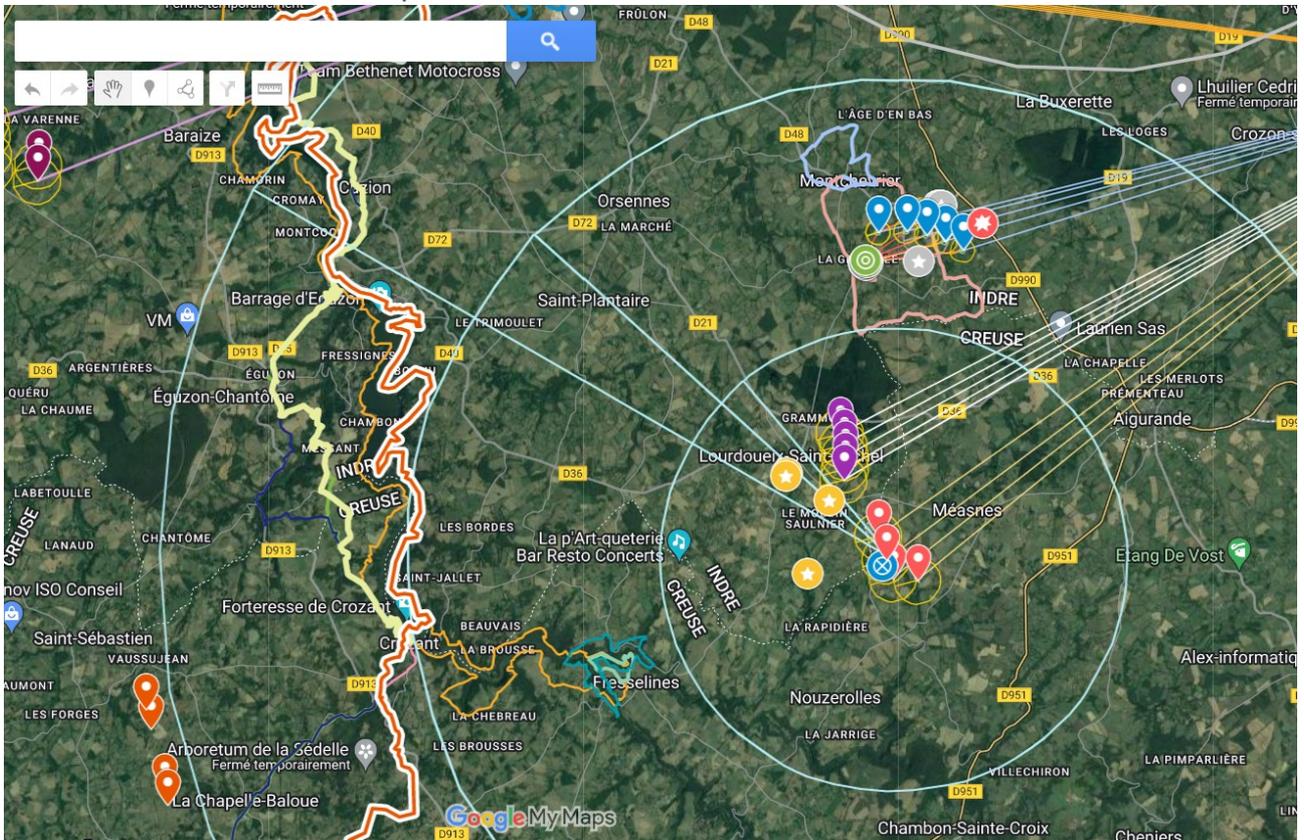
46.50131, 1.93706

Pages suivantes divers enjeux paysagers. Le pétitionnaire aurait pu montrer la nature des impacts avérés ou non depuis le GRP Val de Creuse, par exemple.

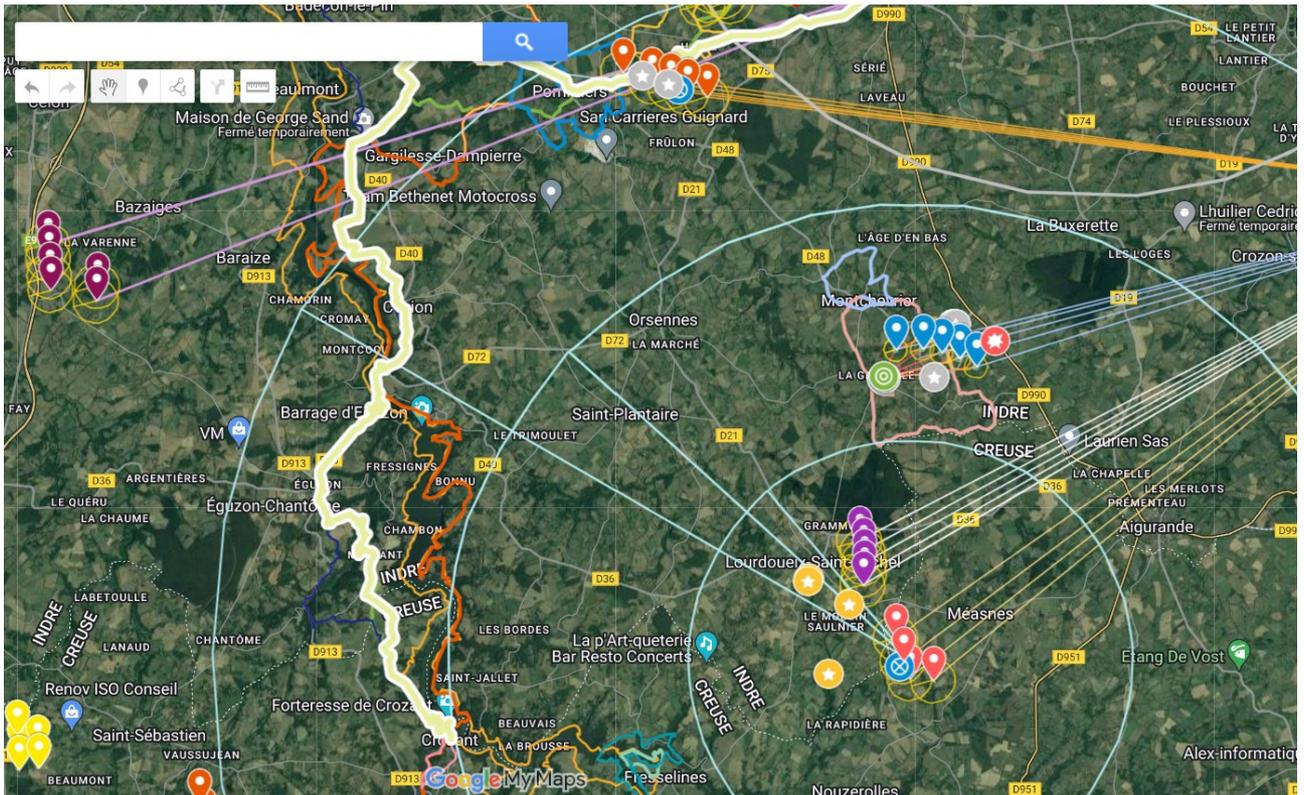
GRP Val de Creuse en surbrillance :



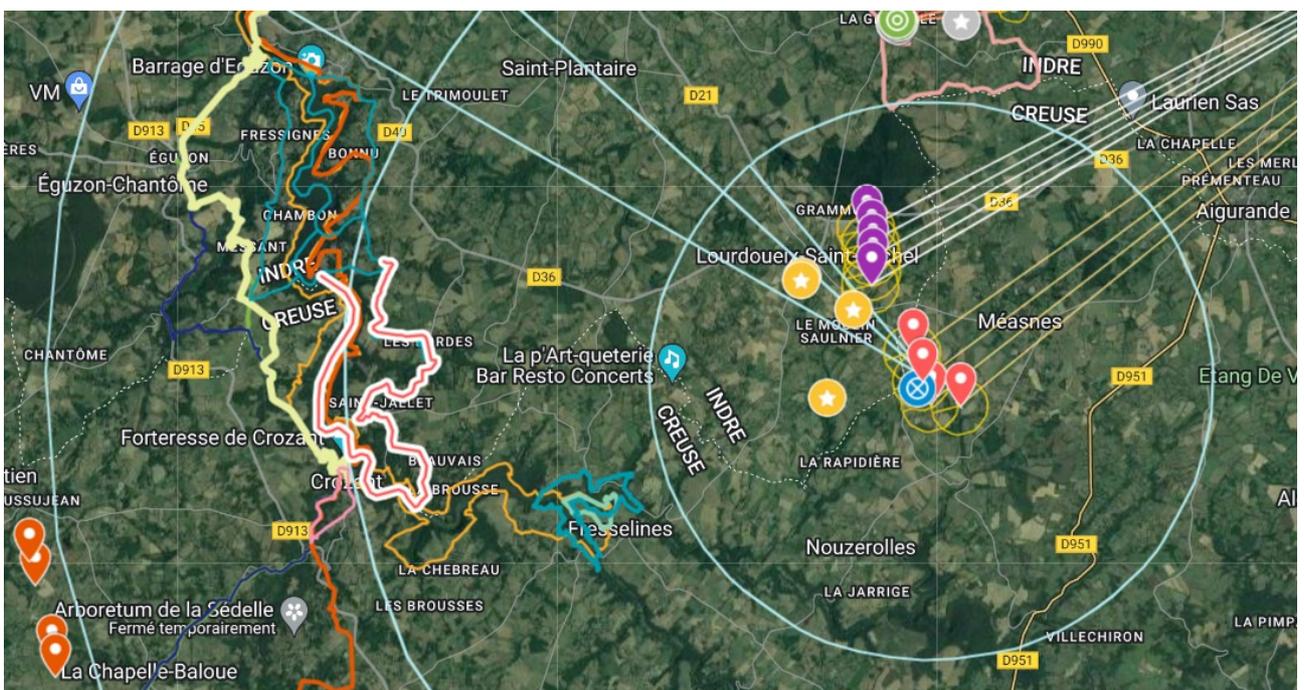
Le GR 654 Chemin de Compostelle



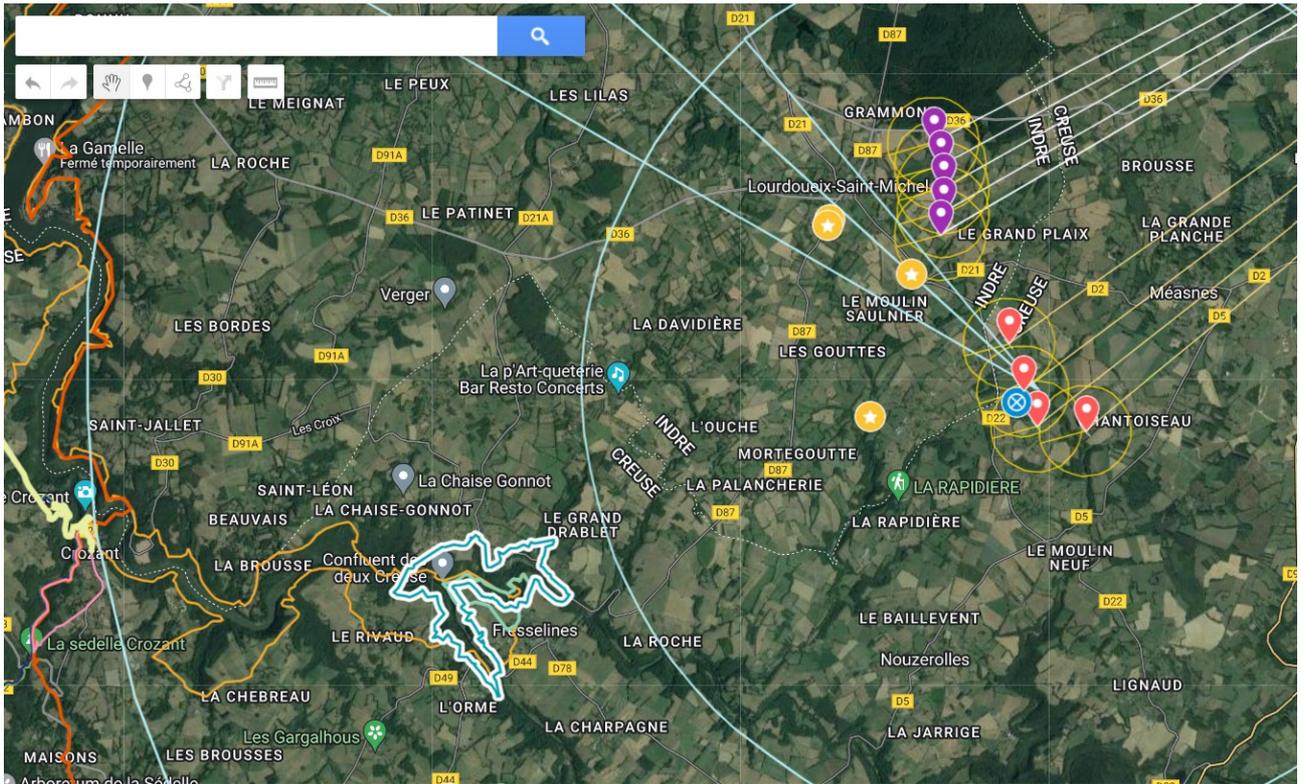
La randonnée de Compostelle à vélo Vézelay-Crozant



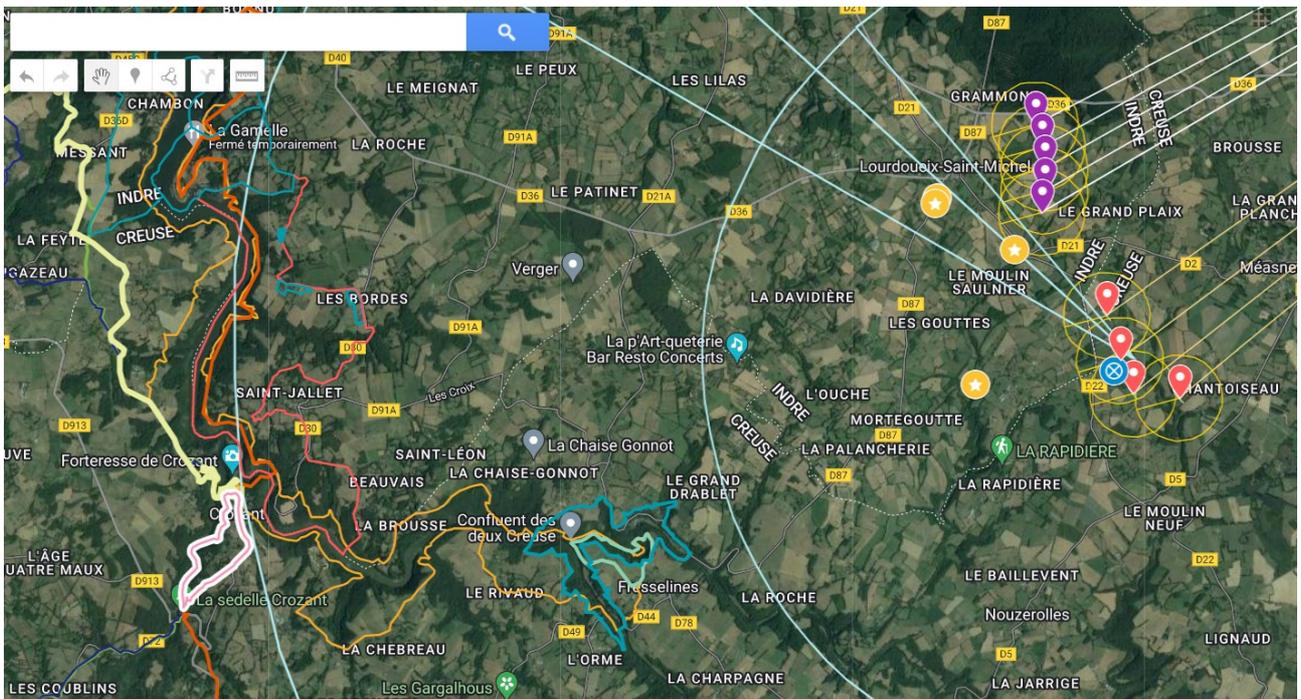
Gorge de la Creuse au niveau de Saint-Plantaire Site classé



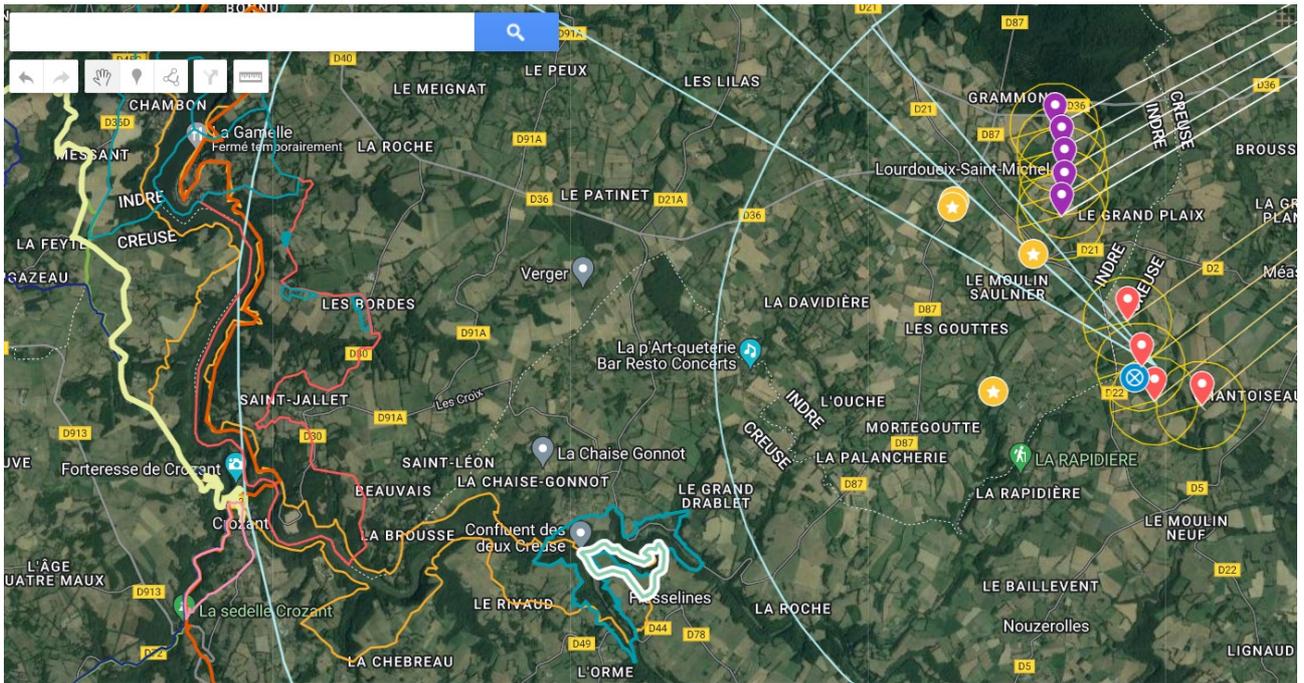
Site inscrit de la vallée des deux Creuses à Fresselines



Le sentier des peintres



Le sentier Claude Monet



VIVRE EN BOISCHAUT

Association pour la Protection de l'Environnement Naturel, Culturel et Paysager

du Bas Berry et de la Marche

Association loi 1901

Adresse postale :

23 Bis rue Grande

36190 POMMIERS

Objet : Parc éolien des Bouiges – Commission d'enquête publique
Du 9 mai au 25 mai 2023

Monsieur le Président,

Messieurs les Commissaires-enquêteurs,

Créée en 2010 (J.O. du 25/12/2010) l'association « Vivre en Boischaut » a pour objet la protection de l'environnement naturel, culturel et paysager du Bas-Berry et de la Marche.

C'est dans le cadre de son objet que notre association lutte, depuis son origine, contre le projet de Parc éolien des Bouiges, sur la commune de Lourdoueix-Saint-Michel, mais aussi contre toute implantation de parcs éoliens dans le triangle emblématique du Boischaut méridional délimité par Nohant-Vic, à l'est, Saint Gaultier, à l'ouest et Crozant, au sud, avec, à l'appui de cette opposition, les arguments développés dans le document intitulé : « Pourquoi il faut préserver des éoliennes le Triangle d'Or du Boischaut méridional (document en P.J).

Notre association vous prie de prendre connaissance des arguments développés dans ces deux documents et de bien vouloir en tenir compte dans votre rapport.

Outre ces arguments, notre association souhaite attirer l'attention de la Commission d'enquête sur les points suivants :

- 1) L'étude conduite par la SARL Parc éolien des Bouiges méprise totalement la spécificité de notre territoire, dont la richesse paysagère et patrimoniale est pourtant unique et universellement reconnue, et cela depuis fort longtemps.

Ni George Sand, ni Claude Monet, ni les peintres de l'Ecole de Crozant ne s'y sont d'ailleurs trompés.

.../...

.../...

Pas plus que les milliers de randonneurs qui le sillonnent chaque année, dont Axel Kahn, auteur d'un article enthousiaste à son propos.

Le Schéma Régional Eolien avait d'ailleurs reconnu que « la structure géomorphologique du Boischaut méridional induit une forte sensibilité vis-à-vis de l'éolien ».

S'agissant, plus précisément, du lieu d'implantation du projet de « Parc éolien des Bouiges », il est exactement considéré, suivant une enquête de « l'Echo du Berry », comme un des « plus beaux coins du Berry », contredisant le peu de cas que fait l'étude d'impact de l'intérêt du lieu.

- 2) La lecture du paysage ne peut se limiter à l'aire immédiate mais nécessite une approche globale.

La France a ratifié la Convention européenne du paysage le 20 octobre 2000, et nul ne conteste que le Pays de George Sand, la Vallée Noire, la Vallée des peintres et le bocage du Boischaut, l'un des mieux préservés de France et un des seuls, unique de la Région Centre-Val de Loire, constituent un exemple emblématique d'un paysage encore préservé, à protéger impérativement. Or, le site des Bouiges se situe, précisément, au centre de cette zone paysagère.

Il est de notre devoir de ne pas priver les générations futures, par égoïsme ou lâcheté, de la liberté de jouir à leur tour de ces paysages magnifiques et de ce cadre de vie préservé.

- 3) Cadre de vie et tourisme :

De nombreuses communes qui entourent le projet des Bouiges ont fait des efforts considérables pour préserver et embellir le cadre de vie de leurs habitants.

Le tourisme représente, en Boischaut, un potentiel réel et avéré qui constitue, avec l'élevage, une des principales ressources économiques locales.

Il constitue la deuxième ressource du Boischaut. La multiplication des parcs éoliens sur son territoire signerait sa mort et rendrait inutile les efforts déployés par l'Agence d'Attractivité de l'Indre, « Berry Province » et tous les hébergeurs et acteurs locaux du tourisme pour développer cette industrie indispensable à l'économie de notre région.

.../...

.../...

Il est évident, à cet égard, que le Boischaut méridional, son bocage, ses rivières, son patrimoine, présente toutes les caractéristiques d'un grand site paysager et d'un grand site touristique, à entretenir et à développer dans le respect de son originalité et de sa préservation.

Bien sûr, l'étude d'impact passe tout cela sous silence et ne dit mot de l'impact des éoliennes sur la fréquentation des gîtes ruraux, chambres d'hôtes, hôtels... dont les clients sont peu friands de paysages éoliens.

Concernant, précisément, la commune de Lourdoueix-Saint-Michel, celle-ci a consacré un budget conséquent, et de très importantes subventions, à la rénovation de l'ancien collège à des fins d'hébergement touristique et de lieu d'évènements culturels. Il serait particulièrement absurde de rendre vains les efforts réalisés en saccageant le site de cet édifice par l'implantation d'éoliennes à quelques centaines de mètres en son vis-à-vis.

Ne tuons pas la poule aux œufs d'or !

L'argument selon lequel la « manne » éolienne serait indispensable à la survie financière d'une commune est un mensonge. La mauvaise gestion n'est pas une fatalité !

Certaines communes, proches de Lourdoueix-Saint-Michel, parfois très petites, entretiennent parfaitement leur patrimoine et le cadre de vie de leurs habitants... sans dettes et sans éoliennes.

4) « Mitage », monuments historiques et saturation visuelle :

L'étude de la DRAC, démontre que le projet des Bouiges serait en co-visibilité de nombreux monuments classés ou inscrits des alentours.

Pire, une remarquable étude menée par le collectif Vent Libre, démontre que ce projet éolien, au centre d'un territoire qui en compte malheureusement d'autres, contribuerait à une véritable saturation visuelle du secteur par les éoliennes, qui transposerait dans le bocage du Boischaut, l'horreur que constitue la saturation éolienne dans certains secteurs de la Champagne berrichonne.

.../...

.../...

5) Nuisances pour les riverains :

Il est maintenant avéré que la présence d'éoliennes à proximité des habitations provoque des nuisances graves et des troubles qui affectent tant les hommes que les animaux.

Le Parc éolien des Bouiges ne dérogerait pas à cette règle.

6) L'hypocrisie de l'étude d'impact :

A bien des égards, l'étude d'impact du projet des Bouiges élude, dissimule à dessein ou caricature la réalité.

Le pétitionnaire a confondu les dimensions des mats et des rotors et a calculé l'impact sur les chiroptères avec des erreurs allant jusqu'à huit mètres concernant les distances de survols des pales par rapport aux canopées. Si l'enquête publique complémentaire n'avait pas eu lieu, des impacts faussement diminués auraient pu être attribués au projet des Bouiges.

Rien que produire une étude d'impact en confondant les dimensions des mats et des rotors, une erreur tellement incroyable qu'on a du mal à la croire possible, disqualifie le pétitionnaire au niveau de son sérieux.

Le pétitionnaire a transmis l'étude d'impact de 2014 tronquée, avec seulement 17 vues sur les 29 d'origine, ce qui lui permet aujourd'hui d'oublier des impacts cumulés concernant le projet des Besses (cf. vues 29 à proximité de la Prune depuis la D913, et vue 28 depuis la Messille, D 48, de 2014).

Sa mise à jour n'apporte aucun élément nouveau, ni sur l'avifaune, ni sur les chiroptères, ni sur les monuments historiques.

Après avoir produit une étude d'impact en ayant confondu les dimensions des mats et des rotors ou oublié 12 vues de son EIE de 2014, le pétitionnaire a décidé également d'ignorer le projet de Méasnes à 1,41 km de celui des Bouiges, ce qui n'est pas correct au niveau des enjeux biodiversité cumulés probablement très forts des deux projets, et indique une démarche peu soucieuse de ces enjeux ou des populations concernées.

* Monuments historiques :

Il est patent que les photomontages produits par la SARL Parc éolien des Bouiges occultent sciemment la véritable co-visibilité avec de nombreux monuments.

.../...

.../...

7) Projet de LABEL PNR pour le bocage du Sud-Berry :

Les Pays de La Châtre en Berry (Indre) et du Berry saint-amandois, ont initié un projet d'obtention du label parc naturel régional (PNR) comprenant la vallée de la Creuse, dont Eguzon, à quelques kilomètres des Bouiges et d'autres projets de parcs éoliens. Cette initiative, a pour objectif de développer et préserver le territoire dont la protection des bocages et de l'eau et renforcer ainsi l'attractivité du sud du Berry. Ils ont sollicité la Région Centre-Val de Loire afin de porter les études d'opportunité (8 novembre 2018) et de faisabilité de ce projet, pour une création en 2026. Cette volonté est à prendre en compte avant qu'il ne soit trop tard. Le Parc éolien des Bouiges irait à l'encontre des objectifs de ce projet de PNR.

Il serait extrêmement long, Messieurs les membres de la Commission d'enquête, de développer toutes ces raisons qui conduisent à rejeter ce projet de Parc éolien des Bouiges.

Ces raisons sont d'ailleurs les mêmes que celles qui ont prévalu au rejet des projets voisins, puisque leur territoire est le même, autant que les effets dévastateurs.

Aussi, notre association, soutenue par l'immense majorité des habitants de notre région, vous demande t'elle instamment de faire droit à nos arguments et à notre souci de préserver à tout prix ce patrimoine dont, collectivement, nous avons eu la chance d'hériter et que nous avons le devoir de transmettre, intact, aux générations qui nous succéderont.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président et Messieurs les Commissaires-enquêteurs, à mes sentiments cordiaux et respectueux.

Pierre DUMONT

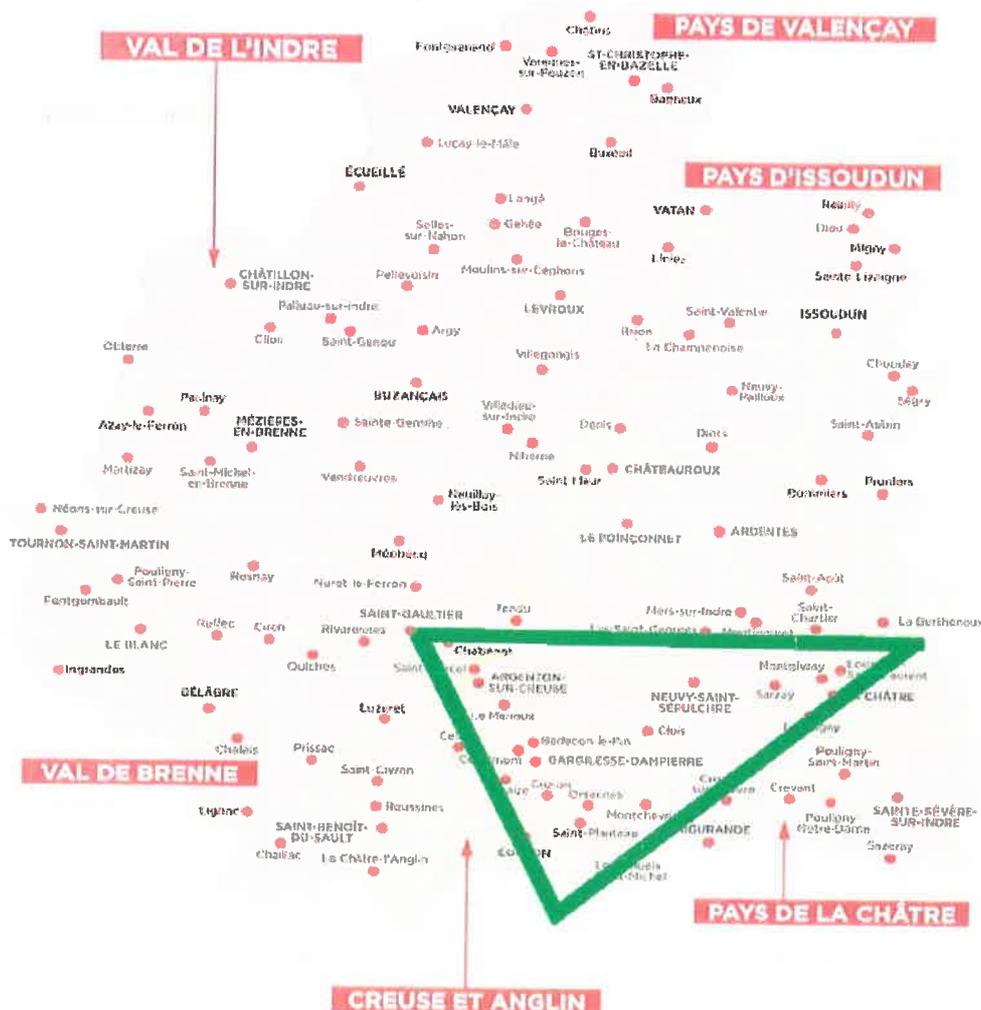
Vivre en Boischaut

Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the end, positioned below the printed name and title.



Pourquoi il faut préserver
des éoliennes
le
Triangle d'Or
du
Boischaut Méridional



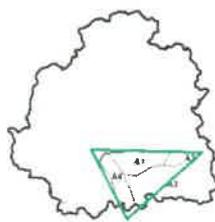
Sommaire



Chemin communal, Montchevrier

1.	Un véritable Triangle d'Or entre Creuse et Vallée Noire	p 5
2.	Une Identité Paysagère et Culturelle remarquable	p 6
3.	Biodiversité et incidences des projets éoliens en Boischaut Méridional	p 17
3.1	Etudes d' Impact sur l'Environnement de trois projets éoliens Milieux Avifaunes	p 25
3.2	Impact sur les Chiroptères	p 31
3.3	Espaces Naturels Sensibles	p 34
4.	Eolien et politiques d'investissements locales Des Enjeux contradictoires	p 38
4.1	L'enjeu communal	p 38
4.2	L'enjeu départemental	p 42

4.3	Investissements des communes et des particuliers	p 50
4.4	L'endettement des communes	p 56
5.	Le potentiel éolien	p 57
5.1	Manque de transparence	p 57
5.2	Le gisement de vent	p 59
5.3	Bridage acoustique et émergence du bruit en milieu calme	p 61
5.4	Une production d'électricité anecdotique	p 63
6.	Un avis éclairant de la Commission d'Enquête Publique de Montchevrier sur le tourisme et l'impact visuel	p 64
7.	Synthèse, propositions et conclusion	p 66
8.	Annexe Cartes, Etude Vivre en Boischaud Sud	
	Porter à connaissance Hébergements	p 71
	Porter à connaissance Patrimoines	p 74
9.	Revue de presse	p 79



L'aire d'étude est délimitée par
 la commune de
 la commune de
 la commune de
 la commune de

Contributeurs :

Collectif Cluis – Maillet
 Collectif Buxières d'Aillac – Bouesse
 Collectif Sauvons les paysages de George Sand – Montlevicq
 Collectif de La Marche du Vent Libre, Montchevrier – Lourdoueix Saint Michel

Vivre en Boischaud
 – Association pour la protection de l'environnement naturel, culturel et paysager du Bas Berry et de la Marche –





Entre ciel et terre

Un bocage préservé



Busard Saint MARTIN



Pipit Farlouse



Viaduc de Cluis, une migration de grues cendrées fait halte

Cigogne noire



George SAND

Un Triangle d'Or

Mouron délicat



Château du Breuil-Yvain



Pipistrellus Communitatis

Hibou moyen-duc



Aesche Paisible

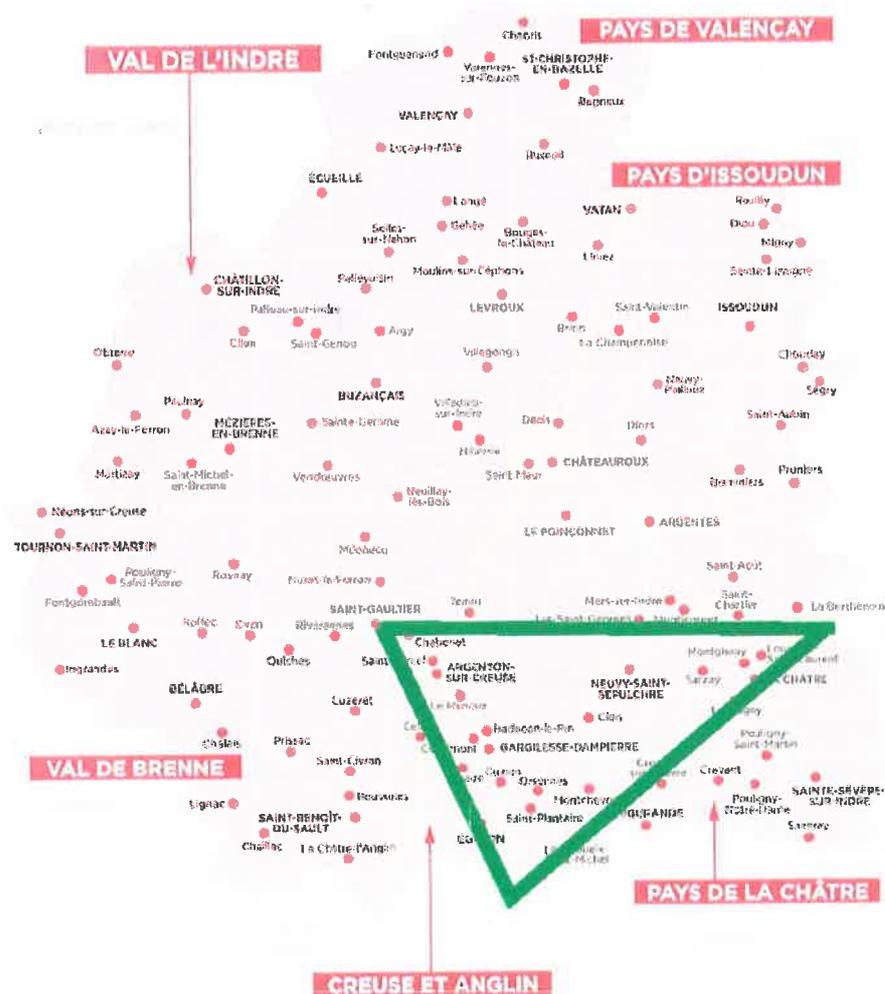


Rainette verte



1. Un véritable Triangle d'Or entre Creuse et Vallée Noire

Dans ce triangle de bocage, la biodiversité, les monuments historiques, les sites remarquables **se retrouvent plus qu'ailleurs**, et forment **un territoire privilégié.**



Cette entité paysagère et naturelle mérite une protection particulière. Ses nombreux atouts doivent être préservés et mis en valeur.

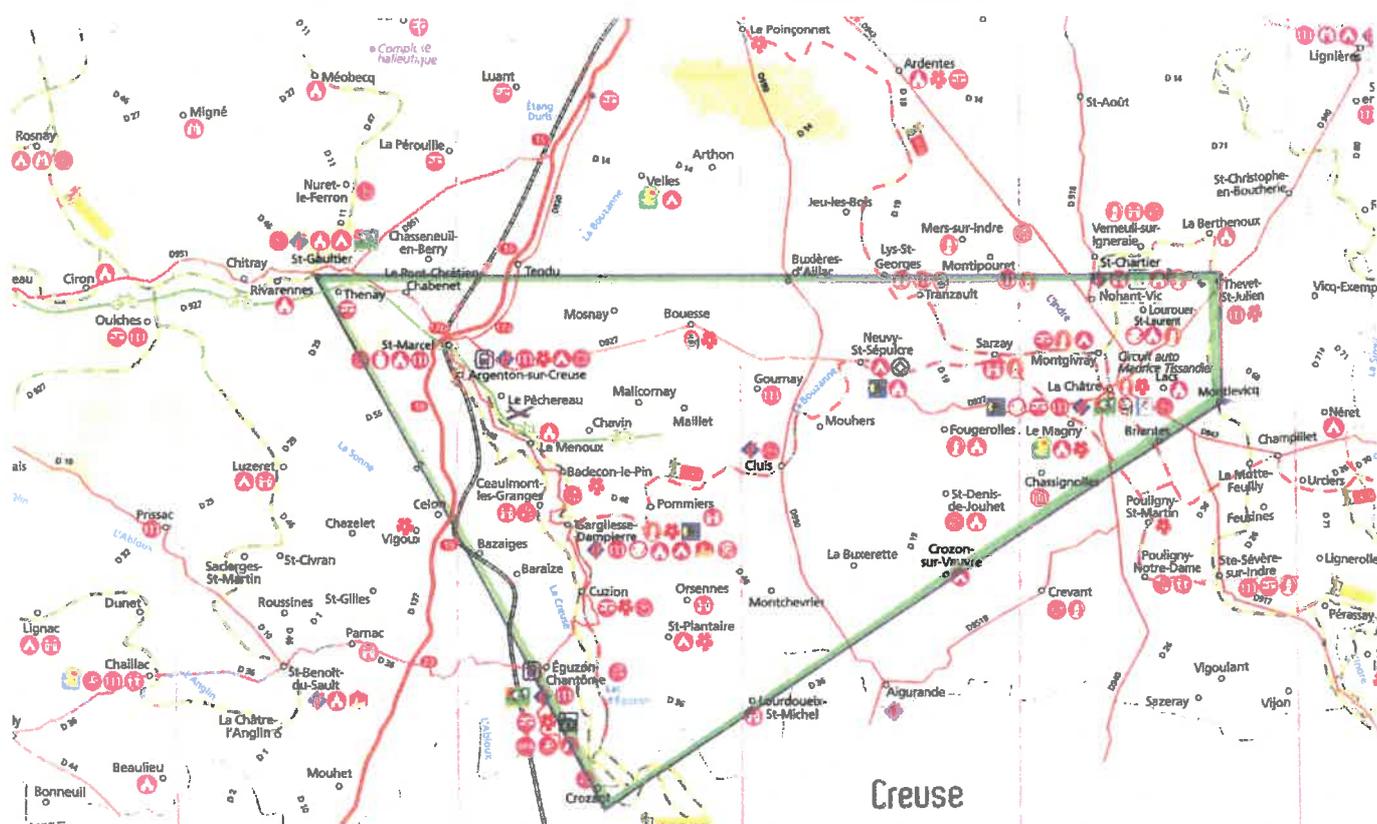
2. Une identité paysagère et culturelle remarquable

La région située au sud de la forêt de Châteauroux, dans le triangle établi entre Saint Gaultier à l'Ouest, Crozant et Fresselines, au sud et La Châtre et Sainte Sève, à l'Est, est particulièrement dense en sites et monuments de renom.

Cette région, qui fait partie du Boischaud-Sud, couvre la haute vallée de la Creuse, les vallées de la Bouzanne et de la Gargilesse, ainsi que la Vallée Noire.

Elle devient de plus en plus vallonnée au fur et à mesure que l'on se rapproche de la Creuse.

Ce **triangle**, qui était anciennement un pays de frontière (frontière administrative et politique, mais aussi linguistique), se distingue essentiellement **par les six aspects suivants**:



Légende *keys*

- Voie rapide
A road
- Route de liaison
Tourist road
- Autre route
Other road
- Voie ferrée
Railway
- Gare
Station
- Voie ferrée touristique "Train du Bas-Berry"
"Train du Bas-Berry" tourist railway
- Aéroport ou aérodrome
Airport or airfield
- Bois ou forêt
Wood or forest
- Parc naturel régional de la Brenne
Regional natural park of Brenne
- Vignoble AOC
AOC vineyard
- Région de production de fromages de chèvre A.O.C.
Special goat cheese A.O.C.

Centre géographique de la France
Geographical center of France

Office de Tourisme - Syndicat d'initiative
Tourist information

Plus Beaux Villages de France
One of France's loveliest villages

Plus Beaux Détours de France
Places worth the trip

Station verte
Outdoor holiday center

Village étape
Small town or motels with offering hotels and rooms

Ville et Pays d'Art et d'Histoire
Visites ponctuelles par des guides conférenciers agréés par la C.N.M.H.S.
Art and History site with guided tours (full information is available from the tourist board)

Ville ou village labellisé Fleuri
An award-winning floral environment

Patrimoine mondial de l'UNESCO
World heritage of UNESCO

Route touristique • Route historique Jacques-Cœur
Suggested road for tourists - Jacques Cœur road

Site sandien
Geoglyph site

Voie cyclable
Bikeway

Loire à vélo
Loire trail bike

Location de vélo
Bike rental

Grande Randonnée®
Hiking Trail - Great excursion

Grande Randonnée de Pays®
Hiking Trail - Great excursion of country

Chemin de Saint-Jacques de Compostelle en Berry
Way to Santiago de Compostela in Berry

Bienvenue à la ferme
Farm open to visitors

Table labellisée "Tables Gourmandes du Berry"
Tables Gourmandes du Berry® Restaurant

Camping classé
Camping certificated site

Borne ou aire de service de camping-car
Service area for recreational vehicle

Base de plein air
Outdoor base

Aire de loisirs
Recreation area

Baignade surveillée (plan d'eau ou rivière)
Safe swimming place

Golf (ou Swing-golf)
Golf course

Réserve naturelle nationale
National nature reserve

Découverte nature et observatoire
Nature discovery and observatory

Jardin remarquable
Remarkable garden

Parc ou jardin ouvert au public
Park or garden open to visitors

Parc animalier
Animal Park

Château et Monument
Castles and Monuments

Eglise ou édifice religieux
Church

Musée
Museum

Galerie
Gallery

Site archéologique
Archaeological site

Village d'artistes
Picturesque and artistic village

Point de vue
Panorama

1 - Une personnalité géographique et paysagère qui doit être préservée

La Marche berrichonne, ou pays d'Entre Limousin, est un pays de bocage aux parcelles menues, couvert de haies ou bouchures épaisses, de chemins creux et de vallées profondes, de petits bois avec de temps à autre des points ou des panoramas qui s'étendent jusqu'aux monts de la haute Marche ou de Saint-Vaury, premiers contreforts du Massif Central.

La présence d'éoliennes casserait indéniablement l'unité de ce paysage. Les points de vue seraient saccagés et la présence d'éoliennes sur les hauteurs donnerait une impression d'écrasement, voire d'oppression.

Même des lignes d'électricité à haute tension paraîtraient fort discrètes, en comparaison de ces aérogénérateurs de 150 mètres de haut, et de leurs immenses pales, dépassant elles-mêmes parfois plus de 120 mètres d'envergure.

Le paysage de la Marche berrichonne, qui n'a été que très peu modifié à travers les siècles, perdrait son caractère et serait banalisé et uniformisé, à l'image de ce qui se passe dans certaines régions d'Allemagne ou d'Espagne.

L'émergence de Parcs éoliens changerait radicalement la perception du grand paysage, et entraînerait la perte de son identité essentielle.

Ce paysage doit donc être protégé dans son état initial, et maintenu dans son unité géographique.



2 - Une identité historique bien établie

La Marche Berrichonne est une région de frontière, qui faisait partie au temps des Mérovingiens et de leurs successeurs Carolingiens, de l'Aquitaine, et qui a été longtemps disputée au Moyen Âge entre les comtes de la Marche des maisons de Charroux et de Lusignan, vassaux de l'Aquitaine, et donc du roi d'Angleterre, et les princes de Déols ou de Châteauroux, vassaux du roi de France.

Le réseau de forteresses qui borde la Creuse, et cité à ce propos par le schéma régional éolien, est là pour en témoigner.

Ce réseau de forteresses qui allait de Crozant à Brosse en passant par Chateaubrun, Bonnu et la Prune au Pot, ne se limitait pas à la stricte vallée de la Creuse.

Il comprenait les donjons et châteaux de la vallée de la Bouzanne comme Chabenet, La Rocherolle, Prunget, Mazieres ou Cluis Dessous, ainsi qu'un certain nombre de demeures fortifiées des seigneuries voisines qui servaient de point d'appui à la protection des populations locales, telles que les châteaux du Châtelier sur la commune de Pommiers, du Breuil-Yvain sur la commune d'Orsennes, de Gargillesse, de Bouesse ou plus au nord, du Lys Saint Georges, de Sarzay, de La Motte Feuilly ou du Magnet.

Cette identité historique justifie que ce triangle d'or soit traité de la même manière dans son intégralité; et préservé entièrement de toute installation éolienne.

Château de Châteaubrun



Château de Bonnu

Château de Brosse



Château de la Prune-au-Pot

Château du Châtelier



3 - Une vitrine de la France profonde, de sa campagne et surtout de sa qualité de vie et de ses Traditions

Cette campagne, aujourd'hui menacée par l'expansion de la ville, a un aspect rassurant et équilibrant.

Avec ses fermes, ses églises et ses nombreux clochers, elle illustre ce que le Président MITTERRAND appelait « la force tranquille ».

Elle incite au calme et à la sérénité et constitue un cadre de vie de qualité, apprécié de la plupart de ses habitants, qu'ils soient résidents permanents ou vacanciers.

Le charme de cette région attire les jeunes retraités qui y restaurent de nombreuses fermes et/ou maisons rurales en les transformant, le cas échéant en chambres d'hôtes ou gîtes ruraux.

La présence d'éoliennes dans ce triangle irait à l'encontre de cela.

Elle aurait non seulement un impact visuel et paysager destructeur pour la qualité des sites environnants, mais surtout, elle dénaturerait profondément le caractère de ce territoire préservé, et provoquerait une rupture qui porterait atteinte à son équilibre et à son unité, ainsi qu'à ses perspectives de développement et aux investissements induits.

Au lieu d'attirer des habitants, elle les ferait fuir, et contribuerait à favoriser sa désertification.

La solution du mitage ou du saupoudrage, sous prétexte de proportionnalité ou de « cohérence » avec la région voisine, ne ferait qu'accentuer cette impression et créerait au contraire, **une incohérence avec la réalité profonde de cette région.**

L'unique justification du classement en « zone favorable à l'éolien » des zones 13 et 14 du SRCAE, au seul -et bien mauvais prétexte- qu'un « **souci de cohérence avec les régions limitrophes au Sud où des ZDE ont été créées conduit à y envisager des projets éoliens**»,

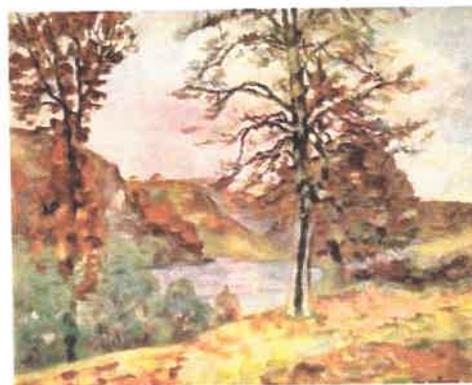
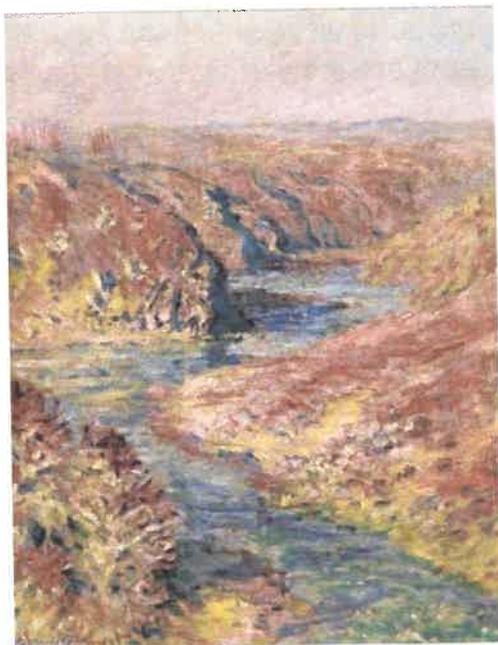
est **particulièrement incongrue**, dès lors que ce même SRCAE reconnaît lui-même que :

« Cette structure géomorphologique induit une forte sensibilité vis-a-vis de l'éolien » et que « **Les vallées de l'Anglin, de la Creuse et de la Bouzanne, recèlent également d'importants enjeux pour le patrimoine historique et culturel, avec des sites tels qu'Argenton-sur-Creuse, Gargillesse, la Boucle du Pin et un réseau de places-fortes. Ces dernières forment un maillage serré et de haute qualité qui ponctue architecturalement le paysage** ».

4 - Une région de caractère, qui a acquis une notoriété littéraire et artistique internationale

C'est un pays discret, un pays caché et mystérieux, un pays intime qui se prête à l'âme poétique et au romantisme et où le promeneur comme le travailleur qui viennent des villes pour s'y reposer, espèrent y trouver autre chose que des éoliennes ou des installations visuellement agressives.

« C'est là que le Berry prend du style et de la couleur, disait George SAND qui décerna à cette contrée le nom de « **Vallée noire** ».



Les sites et monuments de cette région, sans être grandioses, sont connus dans le monde entier grâce aux oeuvres de George SAND et aux tableaux de Claude Monet, et constituent un spectacle vivant permanent.

Le souvenir de George SAND, de CHOPIN, de Franz LISZT, de Claude MONET, des peintres de l'école de Crozant et de Gargilèsse, tels Armand GUILLAUMIN ou Léon DETROY, du poète Maurice ROLLINAT et même du personnage de Maurice LEBLANC, Arsène LUPIN, participent d'un **Patrimoine Immatériel marqué, il est une identité précieuse, mais fragile.**

L'activité culturelle et touristique s'organise en grande partie autour d'eux. Ils font partie de la conscience collective des habitants et constituent un capital irremplaçable qu'il convient de ne pas altérer.

Est-il possible de découvrir des sites aussi renommés que le moulin d'Angibault, la tour Gazeau, le château de Sarzay ou les châteaux de Chateaubrun et du Plaix Joliet qui servent d'évocation aux romans de George SAND, parsemés d'éoliennes de 150 m de haut?

L'intimité et la poésie des lieux précités seraient brisées et banalisées au service de l'utilitaire et du principe de nécessité.

Cela en vaut-il le coup et par là même, le coût ?

Château du Plaix-Joliet



La Tour Gazeau

5 - Un territoire qui comporte, en raison de sa géographie et de son histoire, **le plus grand nombre de sites, rivières, monuments et paysages remarquables de tout le département.**

Ce « Triangle d'or » - 820 km² - ne représente que 12 % de la superficie de l'Indre -6.791 km².

Il comprend cependant:



Le seul monument de l'Indre classé au patrimoine mondial de l'Unesco (Basilique de Neuvy Saint-Sépulchre, étape majeure sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle).

Le chemin de Saint Jacques de Compostelle, lui aussi classé au patrimoine mondial de l'Unesco, qui le traverse du nord-est au sud.

58 (soit 20,5 %) des 283 immeubles protégés au titre des monuments historiques de l'Indre (qui compte 112 monuments classés et 171 inscrits), **c'est-à-dire une densité près de 2 fois supérieure à celle du reste du département.**

Les vallées les plus emblématiques du département :

- Vallées de la Creuse, de la Bouzanne et de la Gargillesse.

Un village classé « Plus beau village de France » (Gargillesse).

La plupart des sites classés du département et des communes limitrophes (Boucle du Pin, Gargillesse, ruines de Crozant, site Claude Monet à Fresselines, lac d'Eguzon...), ainsi qu'un certain nombre de points de vue et panoramas d'où l'on aperçoit les monts de Saint-Vaury et de la Haute Marche, qui risqueraient d'être saccagés par la présence d'éoliennes, tels que :

- Le Ris, près de Mers sur Indre
- Jeu les Bois
- Lys Saint Georges
- Saint Denis de Jouhet
- Les Nielloux, au sud de Mosnay
- Milliaboef, au sud de Bouesse
- La Balicave au-dessus du Menoux
- Le col du Pilori
- Baraize
- Montchevrier

D'une manière prégnante, tous les projets éoliens qui voient le jour dans ce triangle constitueraient un véritable « mitage » du territoire, et seraient tous visibles à des dizaines de kilomètres à la ronde, depuis ces points de vue.

Deux festivals internationaux de musique :

- Festival Chopin de Nohant.
- Festival d'été de Gargillesse.

et plusieurs autres festivals de renommée nationale :

- Festival des Milliaires et Festival Debussy à Argenton Sur Creuse.
- Festival de Saint Chartier.
- La Grange aux pianos, à Chassignolles.



Des circuits de randonnées incomparables et de plus en plus fréquentés :

- Chemin de Saint Jacques de Compostelle (déjà cité).
- Circuit de la Vallée des peintres.
- Circuit George Sand.
- Circuit Val de Creuse.
- Circuit des Donjons de la Bouzanne.
- « Rando classic » des deux vallées »

Des témoignages remarquables de l'architecture industrielle des XIXème et XXème siècle :

- Viaduc de Cluis.
- Barrage d'Eguzon.

Un site gallo-romain exceptionnel (Argentomagus).

Des joyaux de l'art roman :

- Basilique de Neuvy Saint-Sépulchre (déjà citée).
- Eglise Saint Martin de Vic.
- Eglise Notre-Dame de Gargillesse.

Une église gothique fortifiée

- Eglise de Lourdoueix Saint-Michel

De hauts lieux historiques d'inspiration et de créations artistiques, littéraires, musicales ou picturales:

- NOHANT (George Sand, Chopin,...)
 - FRESSELINES
 - GARGILLESSE
 - CROZANT
- } (Ecole de Crozant : Monet, Guillaumin, Maillaud, Madeline, Detroy, Osterlind...)

Tous ces villages, sites, monuments, lieux de mémoire,... forment un ensemble homogène, et ô combien original et rare, uni par un bocage jusque-là préservé.

Un tel patrimoine doit, à tout prix, être sauvegardé et protégé de toute sorte de pollutions, y compris visuelles.

C'est notre devoir à tous que de le transmettre intact aux générations futures.

Ces monuments dont beaucoup sont classés ou inscrits, participent pour la plupart, à l'animation culturelle et touristique de notre région.

Ils font partie du patrimoine de la France et leurs propriétaires, conscients de cet enjeu, s'efforcent avec devoir et passion, de les restaurer et de les entretenir pour les conserver et les transmettre aux générations futures.

Ces nombreux témoignages du passé doivent être préservés et la présence d'installations éoliennes avec les risques de covisibilité que cela comporte, nuirait à cet objectif.

Ce triangle d'or constitue en conséquence un ensemble historique et paysager qu'il convient de protéger dans son intégralité.

Cet ensemble doit être préservé de manière globale en raison de la qualité de ses paysages, de la densité de ses monuments, mais aussi de sa contribution à la qualité de vie de ses habitants.

Il ne peut être dissocié et ne doit pas, même s'il comporte quelques lieux emblématiques, être divisé en de multiples secteurs ou sous-secteurs dont certains seraient susceptibles d'accueillir des zones favorables à l'éolien, d'autant qu'il est démontré que les éoliennes seraient visibles de toute part, et qu'aucun paysage ne serait préservé.

Le projet éolien d'Orsennes, situé exactement au centre de ce triangle, a fait l'objet, pour ces mêmes raisons, d'un **AVIS DEFAVORABLE** :

- **du Préfet de la Région Centre** (arrêté du 28 octobre 2013),
- **de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites** (réunion du 15 mai 2013),
- **de la DRAC du Centre** (courrier du 02/08/2012),
- **de la Réunion des associations nationales du patrimoine bâti et paysager** (G8. Patrimoine, courrier du 30 juin 2011),
- **des maires de Pommiers et de Gargillesse,**
- **de plusieurs associations locales,**
- **des 1200 signataires locaux d'une pétition d'opposition au projet, un chiffre qui témoigne d'un rejet peu commun de la population**

Tandis que la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites, lors de la séance du 11 avril 2012, a déclaré que **« le réexamen des projets d'implantation d'éoliennes dans les zones 13, 13 bis et 14 du SRCE s'imposait ».**

Le projet éolien de Montchevrier, toujours dans ce même triangle préservé, a reçu un

AVIS DEFAFORABLE

de la Commission d'Enquête Publique le 21 août 2015, les Commissaires-Enquêteurs ayant déclaré dans leur rapport de 91 pages, parmi leurs motifs, un impact fort et négatif sur le **grand paysage** et sur les **activités de tourisme**.

La Commission d'Enquête :

La commission

- après avoir analysé les observations du public,
- développé sa propre réflexion par enjeux, dans le rapport et dans cette conclusion,
- forte de ces motivations et de toutes celles à reprendre et déduire de notre rapport,

Vu le comptage largement supérieur des avis défavorables du public, mais bien plus encore, la nette supériorité des inconvénients sur les avantages du projet, le manque de volonté du porteur de projet à communiquer, à répondre sérieusement et de façon chiffrée

- Considère que le projet n'est pas compatible avec le territoire et son environnement, que nous avons pu démontrer des impact négatifs sur le paysage, sur les monuments historiques, sur le tourisme, que le pétitionnaire n'a tout fait pour éclairer le public, mais aussi rechercher clairement à supprimer, réduire, ou limiter les impacts, même si le projet peut très partiellement apporter sa pierre aux besoins énergétiques,

En conséquence, la Commission d'enquête publique émet

UN AVIS DEFAVORABLE

Avant même l'ouverture de l'Enquête Publique, le projet éolien de Montlevicq a fait l'objet d'un

AVIS DEFAVORABLE

du Préfet de Région Centre (arrêté du 29 mai 2015), pour des motifs similaires.

Le SRE de la région Centre doit donc être revu de manière à exclure la création de toute zone favorable à l'éolien dans le triangle concerné et, le cas échéant, dans tout le Boischaut sud, comme cela avait été très raisonnablement envisagé par celui-ci dans un premier temps.



Balsamine des bois, Impatiens noli-tangere

6- Ce territoire représente un enjeu touristique important et de qualité

Il se caractérise aujourd'hui, par un tourisme rural culturel et familial qui se développe de plus en plus en s'efforçant de respecter les sites naturels et les paysages ainsi que la biodiversité et les produits locaux.

Ce tourisme se distingue par la multiplication des sentiers de randonnée et des itinéraires découverte, l'organisation de courses et rallyes en tous genres et par le développement de circuits de visites ouverts aux associations de toutes sortes (tels que des collectionneurs de 2 CV Citroën, solex, attelages ou voitures anciennes).

Il se distingue aussi par le développement de gîtes ruraux, chambres d'hôtes ou séjours à la ferme; par l'organisation de fêtes de village, de marchés de produits locaux ou de spectacles en plein air aux abords de sites classés ou de renom; par la restauration de fermes, de moulins, de châteaux avec le concours de bénévoles qui les transforment, le cas échéant, en centres d'art ou d'artisanat ou en lieux de séjour, de repos ou de réflexion.

Ce tourisme, sauf exception, n'est pas un tourisme de masse.

Il apprécie le calme, la tranquillité, le respect des traditions et des paysages simples et reposants.

C'est un tourisme écologique qui s'inscrit dans une sorte de développement durable.

Il respecte la qualité des paysages et la qualité de vie de ses habitants.

C'est un tourisme qui accueille aussi bien des « rurbains » en quête de calme, de silence et d'authenticité que des étrangers (anglais, allemands ou hollandais) qui apprécient le charme de cette campagne profonde, ses vieux villages et ses vieilles pierres.

Il se développe en harmonie avec les activités économiques locales (agriculture ou artisanat).

Il représente un atout incontournable et est incompatible avec les projets d'installations éoliennes.



3. Biodiversité

et incidence des projets éoliens en Boischaut Méridional



**Les objectifs nationaux, le SRE et le bocage,
« secteur-clef » de la fonctionnalité écologique en Région :**

Dans le respect de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, le
**document-cadre des orientations nationales pour la préservation et la remise en
bon état des continuités écologiques,**
présente des objectifs et des moyens pour la réalisation de la trame **verte et bleue.**

(selon les dispositions du I de l'article L. 371-1 du code de l'environnement.)

En prenant en compte les objectifs nationaux, le **SRCE** affiche ainsi sa volonté de diminuer la fragmentation des habitats naturels et habitats d'espèces.

Dans la présentation des secteurs de concentration du réseau écologique régional, il met l'accent sur les principales régions bocagères du territoire, les présentant comme « **secteurs-clefs** » de la fonctionnalité écologique, et il cite notamment :

« **Le vaste arc bocager du Boischaut, de la Marche et de la vallée de Germigny**, soulignant l'ensemble du sud de la région depuis les marges de la Brenne jusqu'au Val d'Allier, support de nombreuses connexions inter-régionales. »

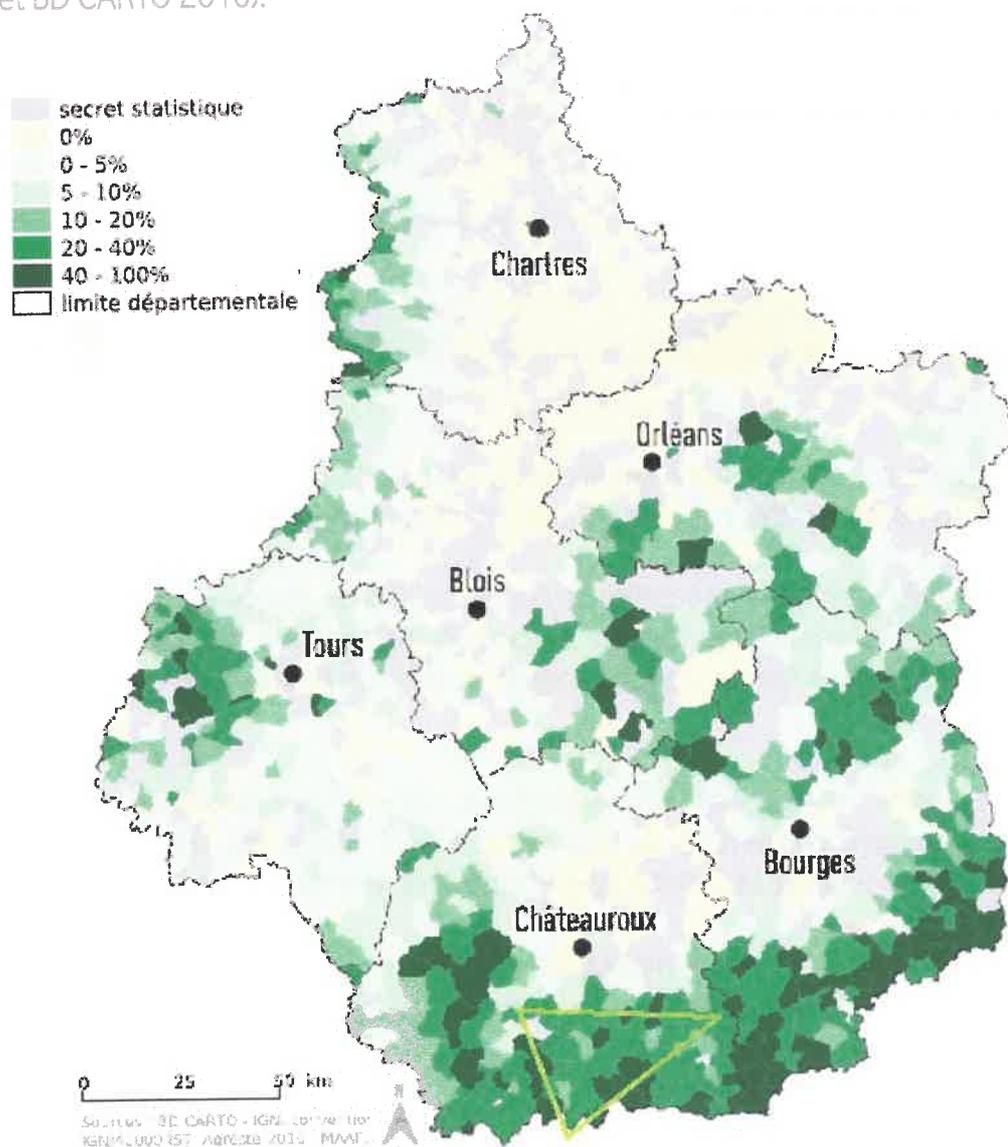
Dans son rapport environnemental d'avril 2014, le **SRCE** vise dans ses impacts sur l'environnement, **la préservation de la fonctionnalité écologique du territoire** et notamment à fédérer les acteurs autour d'un « **plan de préservation du bocage** » à l'échelle des éco-paysages concernés de la Région.

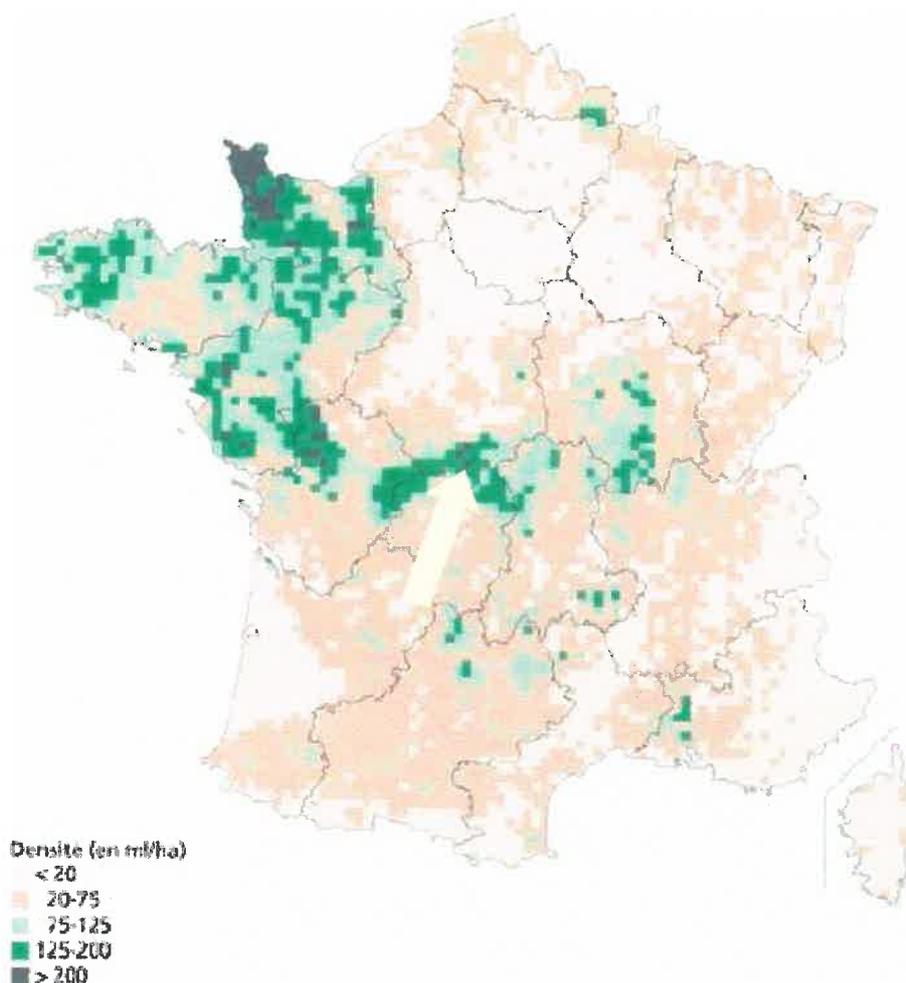
Le **SRCE** (volume I), dans son diagnostic du territoire régional propre au patrimoine naturel et paysager, reprend dans l'analyse des études, l'impact sur la biodiversité **lié à la régression du bocage**.

Il précise que les continuités écologiques doivent être identifiées en amont de l'élaboration des documents d'urbanisme, dès l'étape du diagnostic.

La trame **verte et bleue** doit être prise en compte à tous les niveaux des documents d'urbanisme.

La forte densité des haies, l'abondance des arbres, notamment d'arbres anciens et la présence d'espèces à très forte valeur patrimoniale, font de ce bocage **l'un des plus remarquables de France**, comme en témoignent les cartes ci-dessous : (Source IFEN 2007 et BD CARTO 2010).





Secteurs à enjeux et continuités écologiques dans le Pays de la Châtre en Berry

L'étude de La trame **verte et bleue** du Pays de la Châtre en Berry vise à maintenir et à conserver les particularités du bocage du Boischaut Sud qu'elle qualifie « **d'enjeu important pour ce territoire** ».

Elle a procédé à l'identification **des secteurs à enjeux** pour son territoire comme suit :

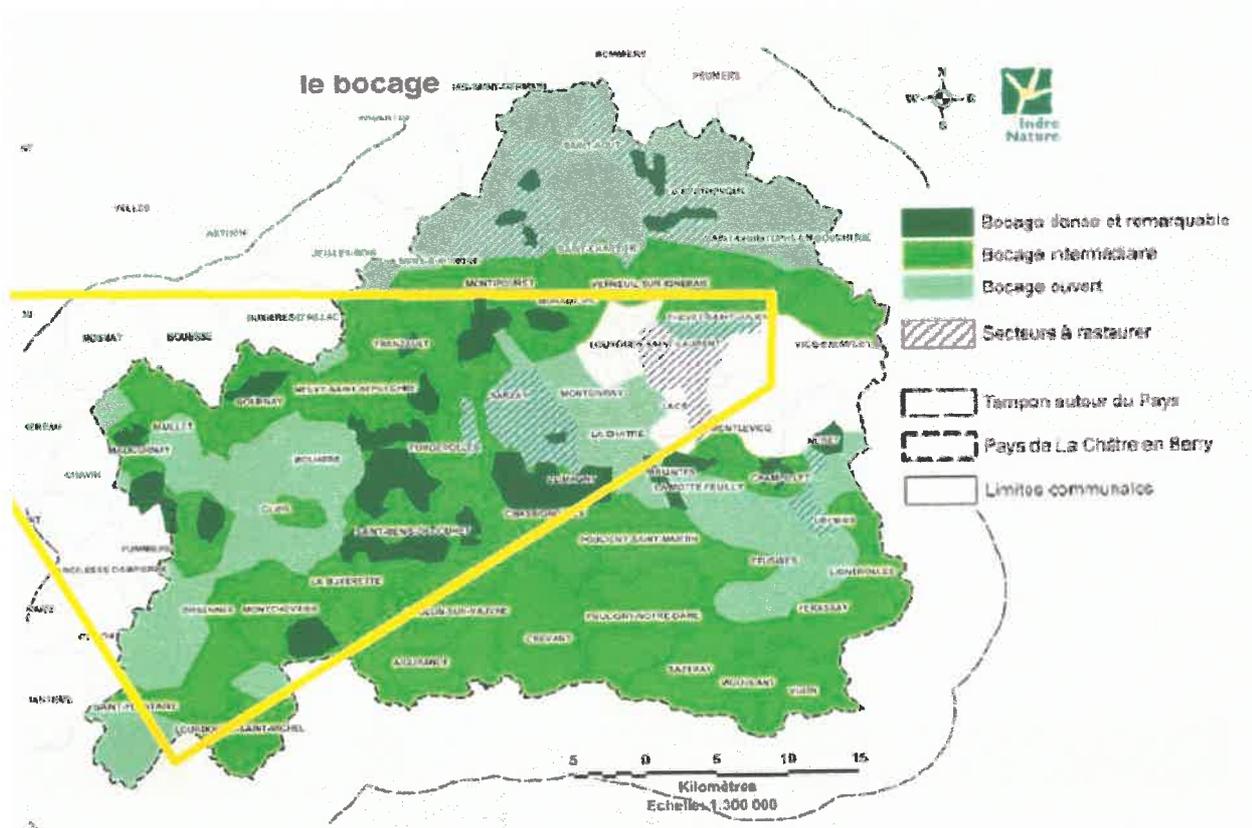
Les secteurs à enjeux hiérarchisés en fonction de leur intérêt floristique et faunistique sont majoritairement des prairies humides, des tourbières et des mares qui sont des réservoirs de biodiversité et des **éléments relais**.

La hiérarchisation des secteurs à enjeux se décline en niveau très élevé pour les secteurs denses, élevé pour les secteurs intermédiaires qui représentent la majorité du Boischaut Sud car des menaces fortes de dégradation sont liées à la diminution de la densité du maillage.

Le maintien des réservoirs et des continuités existantes est jugé comme prioritaire pour le Pays de la Châtre en Berry.

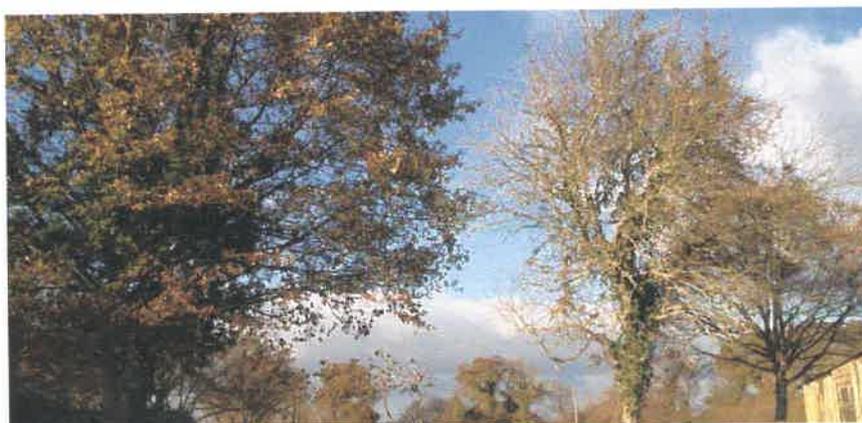


Un secteur à enjeux élevés : le Bocage



L'étude de la trame **verte et bleue** vise à maintenir et à conserver les particularités du bocage du Boischaud Sud qu'elle qualifie « **d'enjeu important pour ce territoire** ».

➡ Ces cartes nous indiquent clairement que la densité de **Bocages denses et remarquables**, est particulièrement élevée dans le triangle délimité.





Un secteur à enjeux élevés : les milieux humides

Dans le Sud, sur la marche berrichonne au relief plus accentué, la notion de tête de bassin est très prononcée.

On y trouve des sources et suintements auxquels est associé un réseau de prairies humides paratourbeuses.

L'orientation des corridors denses est celle des cours d'eau mais elle est aussi transversale, reliant les têtes de bassin entre elles.

La qualité écologique des zones humides du Boischaut Sud constitue le deuxième enjeu fort du territoire, déterminé par l'étude de la trame **verte et bleue** propre au Pays de la Châtre.

Les enjeux de préservation se situent principalement sur les prairies humides, tourbières et mares.



Les Milieux Boisés

Les milieux boisés constituent d'indéniables **réservoirs et corridors de biodiversité.**

Les recommandations générales de gestion conservatoire des milieux ciblent comme **principaux éléments écologiques** les boisements (en tous contextes), les haies champêtres et bocagères, les linéaires arborés notamment les ripisylves, les arbres isolés au sein de prairies ou de champs cultivés.





Perte de biodiversité au niveau régional et dans le Pays de la Châtre en Berry

Le **CSRPN** (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) a rendu un avis favorable sur le **SRCE Centre**, mais a assorti son avis d'un point de vigilance sur les aspects suivants :

- l'identification,
- la description,
- la caractérisation

des noyaux de biodiversité devant se poursuivre, en particulier pour la faune, prioritairement via les ZNIEFF.

L' **ORB** (Observatoire Régional de la Biodiversité) en Centre Val de Loire, dans son état des lieux régional de la biodiversité en 2015, résume les milieux les plus remarquables en y mentionnant les prairies de fauche ou pâturées et les bocages associés notamment dans le Boischaud Sud.

L' ORB insiste sur la priorité de la résilience et de la fonctionnalité des éco-systèmes devant être maintenus, voire renforcés, afin de préserver les processus évolutifs nécessaires à leur adaptation et au maintien de la biodiversité par la trame **verte et bleue**, pensée de manière cohérente à toutes les échelles territoriales.

En regard du document-cadre des **orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques**, les projets d'implantations de parcs éoliens dans le Boischaud Sud vont à l'encontre des choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en état des continuités écologiques, et portent atteinte à ces objectifs comme suit:

- **cloisonnement des populations, augmentation de la fragmentation et de la vulnérabilité des habitats naturels et des habitats d'espèces**, n'évitant pas la diminution des surfaces d'habitats et l'augmentation des distances qui les séparent.
- **augmentation des effets négatifs des barrières artificielles ponctuelles, linéaires ou surfaciques**, notamment en augmentant la mortalité non naturelle de nombreuses espèces animales.

- en ne conservant pas et en ne garantissant pas **la qualité et la diversité des sols.**
- en portant atteinte **au maintien ou au rétablissement de mosaïques des milieux ouverts et des divers habitats associés.** notamment les prairies naturelles, les pelouses calcicoles, des bocages, des bosquets, des mares et des zones humides.

— L'emprise au sol des parcs éoliens en projets et l'envergure des aérogénérateurs industriels (plus ou moins de **120m de diamètre** et plus ou moins de **150m de hauteur**), participeraient à l'effet de barrière, et augmenteraient la mortalité non naturelle de nombreuses espèces.

— De toutes les pressions qui s'exercent sur la biodiversité, plusieurs sont directement déterminées par l'aménagement du territoire.

L'enjeu écologique a été jugé faible dans l'Etude d'Impact sur l'Environnement d'Osennes : « **les habitats sont relativement artificialisés : cultures, prairies pâturées, bords des routes.** » alors que la notion d'artificialisation y est complètement détournée, et ne correspond pas à la nomenclature de la source **Corine Land Cover.**

L'ORB Centre Val de Loire, dans son état des lieux régional de 2015, met en avant la destruction des habitats naturels par un espace artificialisé comme **la cause principale de la perte de la biodiversité.**

Cette discontinuité des écosystèmes, en empêchant le mélange des populations, appauvrit la diversité génétique des espèces et les rend plus vulnérables.

— Enfin, les projets éoliens portent atteinte aux oiseaux migrateurs en se situant, dans le triangle concerné, sur **les voies d'importance nationale de migration de l'avifaune.**

Les informations récentes de la **LPO** également dans le tableau de la page suivante confirment cette importance pour le Sud de la Région Centre pour la saison 2014/2015 :



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE



grus-grus.eu

<http://champagne-ardenne.lpo.fr/grue-cendree/grus/centre-france>



Centre France

Date	Allier	Cher 1	Cher 2	Cher 3	Indre	Nièvre 1	Nièvre 2	Nièvre 3	Total
24/01/15					4 200				
18/01/2015	2 200	2 050	1 300	1 701	3 000	3 900	900	739	16 000
23/12/2014	1 790								
15-nov					35 000				
14-nov					11 500				
26-oct		200							
9/10/2014						> 2			

Grues cendrées

Illustration des voies d'importance nationale de migrations de l'avifaune pour la cohérence nationale de la Trame verte et bleue



16 Axe nord-est/sud-ouest passant par le nord du Massif-Central

Probabilité de passage :

- Forte
- Moyenne
- Faible

3.1 Etudes d'Impact sur l'Environnement de trois projets éoliens Milieux Avifaunes

Orsennes
Montchevrier
Lourdoueix Saint Michel



Synthèse avifaune de l'Etude d'Impact sur l'Environnement du projet éolien d'Orsennes :

L'Etude d'Impact sur l'Environnement précise que les inventaires ont révélé la présence **d'espèces d'oiseaux protégées** sur les aires d'études :

- durant la période de nidification, 43 espèces d'oiseaux protégées ont été observées
- durant la période de migration pré-nuptiale, 49 espèces d'oiseaux ont été observées
- durant la période de migration post-nuptiale, 51 espèces d'oiseaux protégées ont été observées
- durant la période d'hivernage, 39 espèces d'oiseaux protégées ont été observées

La législation en vigueur stipule que celles-ci sont protégées **contre la destruction des individus, de leurs nids et de leurs habitats de reproduction.**

Concernant les oiseaux en migration pré-nuptiale :

Parmi les espèces observées,

- 11 sont identifiées comme remarquables en période de migration, à l'échelle européenne et/ou française et/ou régionale.

Elles présentent un intérêt particulier vis à vis de leur statut réglementaire et biologique ou vis à vis de leur sensibilité aux projets éoliens.

Concernant les oiseaux en migration post-nuptiale :
 parmi les espèces observées,

- 16 sont identifiées comme remarquables en période de migration, à l'échelle européenne et/ou française et/ou régionale.

Elles présentent également un intérêt particulier vis à vis de leur statut réglementaire et biologique ou vis à vis de leur sensibilité aux projets éoliens.

Concernant les oiseaux nicheurs :
 parmi les espèces observées,

- 8 sont identifiées comme remarquables à l'échelle européenne et/ou française et/ou régionale.

L'association Indre Nature signalera, en tant que lacune, deux absents dans cette Etude d'Impact sur l'Environnement : le **Hibou moyen-duc** et la **Cigogne noire**.



Asio otus (Linnaeus, 1758)

Hibou moyen-duc (Français)

Long-eared Owl (English)

(Chordata, Aves, Strigiformes)

Statuts biogéographiques

Rechercher :

Territoire	Statut biogéographique	Sources
France métropolitaine	Présente (Indigène ou indéterminé) ⓘ	
Saint-Pierre-et-Miquelon	Présente (Indigène ou indéterminé) ⓘ	

Espèce évaluée sur Liste Rouge ou Livre Rouge

Liste rouge mondiale de l'UICN (évaluation 2012) : LC (listé *Asio otus*)

Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine (de passage) (2011) : NA (listé *Asio otus*)

Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine (hivernants) (2011) : NA (listé *Asio otus*)

Liste rouge européenne de l'UICN (évaluation 2015) : LC (listé *Asio otus*)

Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008) : LC (listé *Asio otus*)

Espèce déterminante de l'Inventaire ZNIEFF

DONNÉES ZNIEFF CONTINENTALES

Ciconia nigra (Linnaeus, 1758)

Cigogne noire (Français)

Black Stork (English)

27

(Chordata, Aves, Ciconiiformes)

Espèce évaluée

Espèce réglementée

Espèce protégée

Espèce menacée



Territoire	Statut biogéographique	Sources
France métropolitaine	Présente (Indigène ou indéterminé) ⓘ	

Espèce évaluée sur Liste Rouge ou Livre Rouge

Liste rouge mondiale de l'UICN (évaluation 2012) : LC (listé Ciconia nigra)

Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine (hivernants) (2011) : NA (listé Ciconia nigra)

Liste rouge européenne de l'UICN (évaluation 2015) : LC (listé Ciconia nigra)

Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008) : EN (listé Ciconia nigra)

Liste rouge des oiseaux non nicheurs de France métropolitaine (de passage) (2011) : VU (listé Ciconia nigra)

Espèce déterminante de l'Inventaire ZNIEFF

DONNÉES ZNIEFF CONTINENTALES

Evaluation Directive Oiseaux (2013)

POPULATION NICHEUSE :

Ciconia nigra :

Sous-population - 50 - 70 couples / **En amélioration** (qualité de l'estimation Moyenne)

Espèce réglementée

Espèce CITES

COMMUNAUTAIRE :

☞ Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) : Annexe I

☞ Application de la Convention CITES (Convention de Washington) au sein de l'Union européenne : Annexe A

INTERNATIONAL :

☞ Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne) : Annexe II

☞ Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS - Convention de Bonn) : Accord AEWA [1999]

☞ Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS - Convention de Bonn) : Annexe II

DE PORTÉE NATIONALE :

☞ Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : Article 3

INPN Inventaire National du Patrimoine Naturel

La cigogne noire est listée **VU** et **EN**, elle est **en danger d'extinction**.

Un oubli de taille pour une Etude d'Impact sur l'Environnement.
Cette étude ne signalera également que la présence de **5 grues cendrées**, en contradiction avec les observations habituelles d'Indre Nature.



Viaduc de Cluis, une migration de grues cendrées fait halte, 6 mars 2015



Synthèse avifaune de l'Etude d'Impact sur l'Environnement du projet éolien de Montchevrier :

L'étude relève en période hivernale, les 16 février et 1er Mars 2012 :

- 30 espèces d'oiseaux
- 11 espèces inscrites à la Directive Européenne « oiseaux »
- 18 espèces protégées sur l'ensemble du territoire national
- 1 espèce déterminante de ZNIEFF en Région centre

En période de migration, 27 mars, 6 septembre, 23 octobre et 27 novembre 2012 :

- 45 espèces d'oiseaux
- 14 espèces inscrites à la Directive Européenne « oiseaux »
- 31 espèces protégées sur l'ensemble du territoire national

En période de reproduction : à quatre reprises les prospections ont révélé la présence de

- 58 espèces d'oiseaux :
- 19 espèces inscrites à la Directive Européenne « oiseaux »
- 43 espèces protégées sur l'ensemble du territoire national
- 2 espèces déterminantes de ZNIEFF en Région centre
- 5 espèces répertoriées dans l'annexe 1 de la Directive Européenne : alouette lulu, Bondrée apivore, Busard St Martin, Grue cendrée, pie Grièche écorcheur.

La zone d'implantation potentielle du parc éolien de Montchevrier, comme celle d'Orsennes et celle de Lourdoueix Saint Michel **où un couple reproducteur a été observé depuis quatre ans**, accueille un invité remarquable, le **Busard Saint Martin**.



Sa population est rare et **en déclin**.

Les rapaces tournoient autour des aérogénérateurs, ce qui augmente le risque de mortalité, et à ce niveau de population déclinante, **chaque perte est significative**.



Synthèse de l'Etude d'Impact sur l'Environnement du projet éolien de Lourdoueix Saint Michel :

Le Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact sur l'Environnement ne comprenant pas d'étude ornithologique détaillée, nous ne disposons que d'une synthèse des sensibilités, **aux enjeux forts** pour l'avifaune et les chiroptères :

Le tableau ci-dessous synthétise les sensibilités et rappelle les recommandations sur le milieu naturel.

Thème	Commentaires	Recommandations
Espaces naturels protégés	Peu d'espaces naturels à proximité qui concernent les habitats, les amphibiens et les chiroptères	-
Flore et Habitats	Réseau bocager avec présence de Fragon et de zones humides	Préserver les haies et les zones humides
Avifaune	Flux migratoires importants Nombreux passereaux nicheurs patrimoniaux dans les haies	Préservation et éloignement des haies
Chiroptères	Diversité importante au sol (chasse, transits) Un seul contact en altitude	Préservation et éloignement des haies
Faune terrestre	Enjeux concentrés à proximités des zones humides	Conservation et évitement les zones humides

On remarque dans ce tableau une population avifaune nicheuse, 40% des espèces, lorsqu'elles appartiennent à ce groupe, **sont les plus menacées.**

La grue-cendrée, lorsqu'elle est en population nicheuse, est listée **CR :**
En Danger Critique d'Extinction:

Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008) : CR (listé Grus grus)

À Lourdoueix Saint Michel, et en photos page suivante, **un couple reproducteur de Busards Saint Martin** observé sur place depuis quatre ans, a été photographié le 5 août 2015, et un Busard Saint Martin a été photographié le 14 septembre 2014 près du mât de mesure de Lourdoueix Saint Michel:



Photos Muriel TOULANT et Jacques PINET



La variante n°2 du projet, qui a été retenue, **impacter le Busard Saint Martin:**

le pétitionnaire:

Variante	Points positifs	Points négatifs
2	<p><u>Avifaune</u> : distance entre les machines de 260 m, important pour les migrations</p> <p><u>Chiroptères</u> : pas d'éolienne située dans les secteurs de sensibilité modérée à forte ou forte un seul passage à travers les haies (chantier)</p>	<p><u>Flore</u> : 2 portions de haies détruites</p> <p><u>Avifaune</u> : chemin d'accès aux éoliennes n°3, 4 et 5 au travers de haies (exploitation) effet barrière pour le Busard vers l'est</p> <p><u>Chiroptères</u> : proximité de haies pour éoliennes n°1, 4, 5</p>

En définitive, la configuration des aérogénérateurs industriels avec un couloir migratoire important, représentera **le cas de figure le plus fort** pour des collisions avec les oiseaux et **la mortalité avifaune** causée par des éoliennes.

Le tableau de la **LPO** en page 24 le laisse clairement entrevoir.

Des espèces avifaunes protégées et menacées seront impactées de manière certaine et durable.

3.2 Impact sur les Chiroptères

Le **PRA** (plan régional d'actions en faveur des chiroptères) de 2009-2013 en Région Centre dont le budget représentait **1.629.756 €** a intégré dans ses objectifs la protection des chiroptères dans l'aménagement du territoire en préservant les territoires de chasse et les corridors de déplacement. Les espèces prioritaires sont celles de haut-vol : Noctules, Pipistrelles, Sérotines.

95 % des colonies de Pipistrelles sont localisées dans les bâtiments, et pour rejoindre leur territoire de chasse, les colonies utilisent au fil des années les mêmes routes de vol, aussi longtemps que perdurent les structures linéaires qui les guident.

La création de pistes d'accès aux parcs éoliens est un facteur de perturbation aggravant, par la destruction de structures linéaires.

En Europe, les noctules et les Pipistrelles représentent l'essentiel des cadavres découverts, et concernant la Sérotine commune, une sensibilité particulière est largement confirmée par les relevés de mortalité où elle figure en bonne place.

Dans le contexte des projets éoliens d'Orsennes, de Lourdoueix Saint Michel et de Montchevrier, où les zones d'implantations sont à chaque fois entourées de hameaux hébergeant les colonies, celles-ci devront franchir de part et d'autre le parc éolien pour se rendre sur leur territoire de chasse.

Leur altitude de vol étant assez élevée, souvent à 50m, leur vulnérabilité vis à vis des aérogénérateurs industriels serait maximale.

La pollution lumineuse est également un facteur de fragmentation de l'environnement qui rend ces espèces vulnérables.

Les insectes sont attirés par la couleur et la chaleur des aérogénérateurs, et ces rassemblements d'insectes attirent à leur tour les chiroptères, qui trouvent ainsi une nourriture facile.

Des études avancent que les chiroptères confondraient les éoliennes avec des arbres, eux-mêmes riches en concentrations d'insectes.

Les chiroptères ne pèsent que quelques grammes, et même s'ils évitent les pales des éoliennes, leurs fragiles organismes ne supportent pas la différence de pression au passage des pales.

Elles meurent donc en majorité sans aucune fracture, par barotraumatisme.

La vitesse en bout de pale atteint 300 km/h, et pour une chauve-souris de cinq grammes, c'est comparable au souffle d'une explosion.

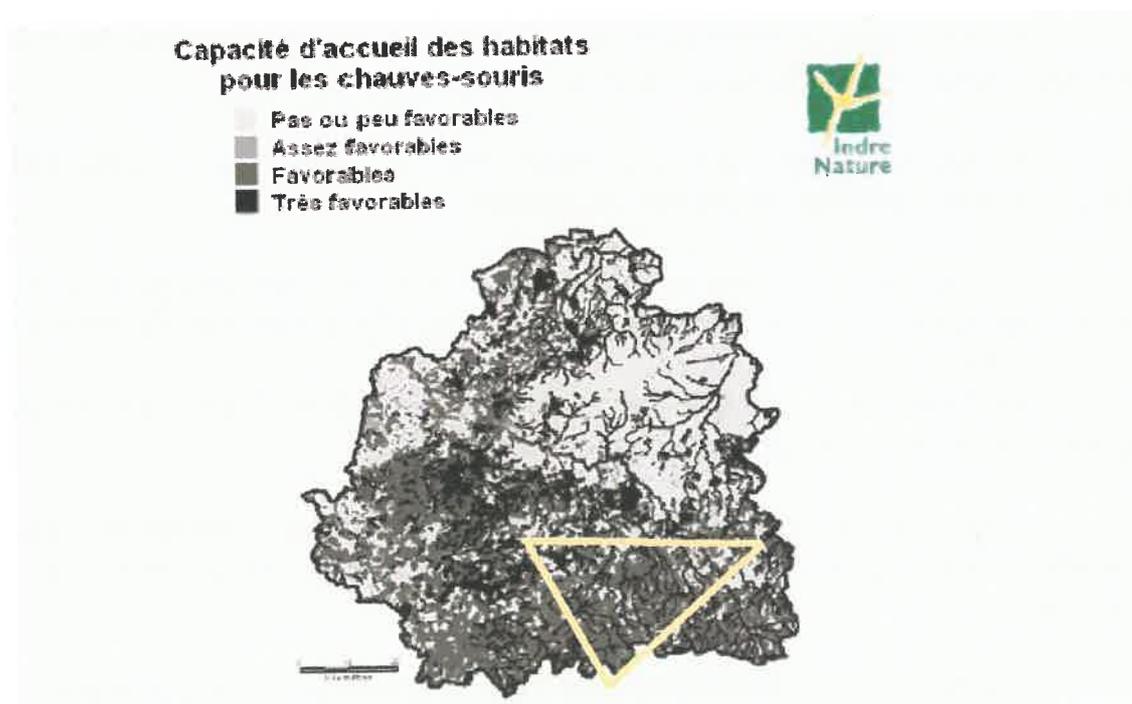
Une autre grande fragilité des chiroptères, est leur faible taux de reproduction: un seul petit par an.

Les chiroptères sont utiles pour l'agriculture, ils servent en quelque sorte d'insecticides naturels, et diminuent l'emploi de pesticides.

Leur fragilisation a un coût reconnu pour l'agriculture, et ce coût est aussi perceptible en terme de **pollution environnementale**.

— Au-delà de la Région Centre dont les efforts financiers et écologiques seraient compromis, ces projets éoliens vont à l'encontre des obligations européennes, internationales et nationales de préservation et de **remise en bon état des continuités écologiques** identifiées dans le département de l'Indre, et plus particulièrement dans ce territoire qu'est le Boischaud Méridional, **et encore davantage dans un triangle où se rencontrent les densités les plus élevées de la biodiversité locale**.

Cette carte d'Indre Nature, confirme immédiatement l'importance de ce triangle pour les chiroptères, par la densité des habitats et un contexte en quasi-totalité **favorable** ou **très favorable** :



Le tableau ci-dessous indique aussi très clairement l'impact des parcs éoliens sur les chiroptères, et logiquement, **plus les habitats seront favorables, plus la mortalité sera importante :**



Diagnostic des zones de sensibilité pour les chiroptères vis-à-vis des projets éoliens dans le département de l'Indre

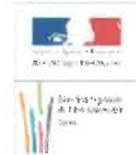


Tableau 1 : Liste des espèces de chauves-souris victimes des éoliennes

Espèce	Fréquence de la mortalité	Statut dans l'Indre
Noctule commune <i>Nyctalus noctula</i>	Très fréquent	Assez commune
Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	Fréquent	Assez commune
Grande Noctule <i>Nyctalus lasiopterus</i>	Occasionnel	Une donnée au XIX ^e siècle
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Très fréquent	Très commune
Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i>	Très fréquent	Peu commune
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	Fréquent	Très commune
Pipistrelle pygmée <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Très fréquent	Rare
Vespère de Savi <i>Hypsugo savi</i>	Assez fréquent	?
Sérotine commune <i>Eptesicus serotinus</i>	Assez fréquent	Commune
Sérotine de Nilsson <i>Eptesicus nilssonii</i>	Assez fréquent	Absente
Sérotine bicolore <i>Vespertilio murinus</i>	Assez fréquent	Absente (mais observations dans le Cher)
Minioptère de Schreibers <i>Miniopterus schreibersi</i>	Occasionnel	Rare
Molosse de Cestoni <i>Tadarida teniotis</i>	Occasionnel	Absent
Grand Murin <i>Myotis myotis</i>	Rare	Assez commun
Murin de Daubenton <i>Myotis daubentoni</i>	Occasionnel	Commun
Murin de Brandt <i>Myotis brandtii</i>	Occasionnel	Occasionnel
Murin des marais <i>Myotis dasycneme</i>	Occasionnel	Absent
Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	Occasionnel	Peu commun
Oreillard gris <i>Plecotus austriacus</i>	Occasionnel	Assez commun

Diagnostic de sensibilité des populations de chiroptères et projets éoliens dans l'Indre.

Les parcs éoliens, en perturbant les habitats naturels de la faune et de la flore sauvage, entraîneront une perte de la fonctionnalité écologique de ces habitats, et par là même une altération des aires de repos et de reproduction .

On peut parler ici de perturbation effective.

La fuite des espèces, notamment pendant la durée des travaux d'installation d'un parc éolien, est une autre conséquence grave et connue.

Certaines espèces ne reviendront pas.

Un milieu initial préservé tel que celui du triangle, subira des dommages les plus importants, notamment concernant les chiroptères et les milieux avifaunes.

Une voie migratoire d'importance nationale associée à ce milieu naturel riche et intact ne devraient pas être favorables à l'installation de parcs éoliens.



3.3 Espaces Naturels Sensibles

Les Etudes d'Impacts sur l'Environnement des pétitionnaires de projets éoliens dans le triangle d'étude comportent souvent des minimisations, voire des oublis.

L'EIE du pétitionnaire du projet éolien d'Orsennes a ainsi oublié dans les espèces avifaunes le Hibou moyen duc, et plus marquant, la cigogne noire, espèce vulnérable et en voie d'extinction.

Le volet ornithologique ne signale la présence que de cinq grues cendrées, et la faiblesse de ce chiffre aurait du alerter le pétitionnaire sur la crédibilité du résultat et sur la méthodologie d'observation.

Des observateurs locaux, férus d'ornithologie, constatent une réalité souvent toute différente, et plus en accord avec les observations d'Indre Nature et de la LPO (cf p23/24).

M. Jacques LE MATELOT a effectué plusieurs comptages, et les méthodes de comptage, soit à l'aide de matériels, soit visuellement, sont reconnues comme assez fiables dans le cas des migrations de grues cendrées.

23 novembre 2010	8 grues 10 ^h Hauteur 100m - N-S - Position	2 1 1 1 1 1 1 1 1
24 novembre 2010	4 grues 11 ^h Hauteur 100m - N-S - Position	-----
	4 grues 17 ^h Hauteur 80m - NE 50 - Position	-----
28 novembre 2010	32 grues 11 ^h Hauteur 100m - NE 50 - Position	-----
	120 grues 15 ^h Hauteur 400m - NE 50 - Position	-----

M. Jacques LE MATELOT, ornithologue amateur éclairé, a relevé entre le 10 octobre 2010 (début de migration) et le 13 décembre 2010 (fin de migration) le passage de **4352 grues cendrées en 61 jours**, et entre le 22 octobre 2011 (début de migration) et le 14 novembre 2011 (fin de migration) le passage de **3867 grues en 24 jours** à l'emplacement exact du projet éolien « Ferme des Besses » à Orsennes.

De nombreux riverains comptent ces migrations de grues, et confirment à ce que nous en savons ces passages de grues cendrées et souvent par groupés d'une centaine ou groupés de plusieurs centaines.

Aucun riverain ne l'a cependant fait aussi précisément que M. LE MATELOT

M FRAPPART, riverain du projet éolien de Montchevrier, fait les mêmes constatations de passages de grues cendrées exactement au-dessus de la zone d'implantation potentielle, située juste en bordure de l'étang Borgne, long de 500 mètres, vidé en 2006, mais attirant toujours les grues cendrées exactement à l'aplomb de cette zone humide et du projet éolien.

Aujourd'hui, cet étang partiellement en eau attire toujours les grues, qui ne peuvent s'y poser en raison des berges envahies par la végétation.

Il signale tout d'abord un passage le 16 novembre 2013 par un courrier du 10 janvier 2014 adressé à l'association « Vivre en Boischaut-sud », avec des photos comprenant des repères visuels qui permettent de situer l'endroit et la direction, puis il comptera les grues sur chaque photo.

On voit notamment les grues en train de tourner à proximité immédiate de l'étang Borgne.



Un groupé de 110 grues



Au dessus du taillis et droit vers la ZIP

En fin octobre et début novembre 2015, M. FRAPPART parviendra à filmer les migrations de centaines de grues cendrées tournoyant au-dessus de l'étang Borgne, et passant clairement juste au-dessus du mât de mesure des vents du projet éolien de Montchevrier.



Le 30/10/2015,
Montchevrier.

droit sur le mât de mesure de
(photo et vidéo)

détail

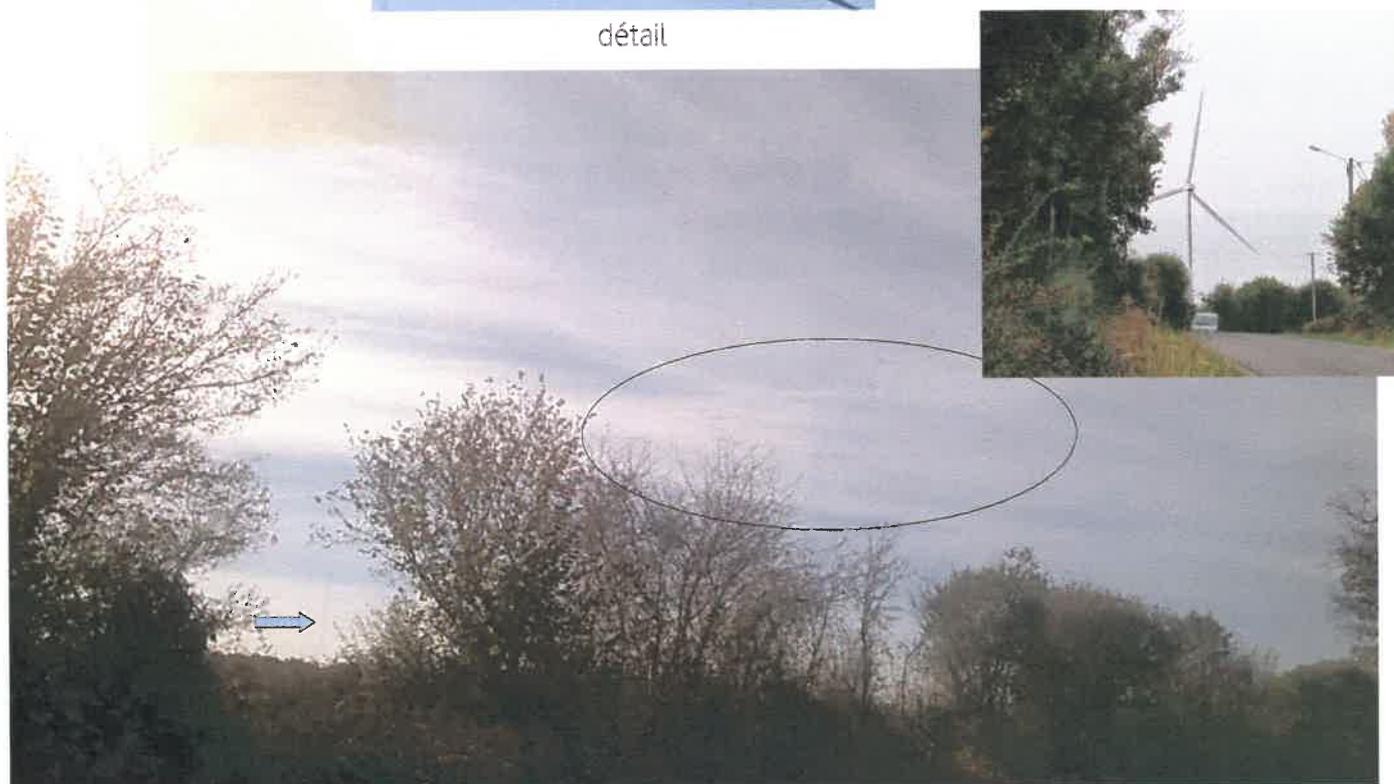


Photo extraite de la fin de la vidéo du 2/11/2015 à 13h34, le mât de mesure est situé par la flèche bleue, les grues se dirigent droit sur la ZIP (Zone d'Implantation Potentielle).

En haut de cette photo, le détail **d'un photomontage du promoteur éolien** exactement à cet endroit : **le véhicule permet de se rendre compte de l'échelle humaine.**

- 30/10/2015 à 17h19, Montchevrier, La Messille, étang Borgne, jouxtant la ZNIEFF de type 1, les grues tournoient longuement au-dessus de l'étang Borgne, seules les dernières minutes sont filmées :

https://www.dropbox.com/s/7kkcyocq9z7u92/WP_20151030_006%20%C3%A0%2014h11.mp4?dl=0
- 31/10/2015 à 17h22, Montchevrier, La Messille, étang Borgne, jouxtant la ZNIEFF de type 1, vol droit sur le mât de mesure :

https://www.dropbox.com/s/2z9x3n9mnpwbj9x/WP_20151031_007%20%C3%A0%2017h22.mp4?dl=0
- 31/10/2015 à 17h23, Montchevrier, La Fat, étang Borgne :

https://www.dropbox.com/s/9035787qv3l4m4g/WP_20151030_010%20%C3%A0%2017h19.mp4?dl=0
- 02/11/2015 à 13h34, Montchevrier, La Messille, étang Borgne, jouxtant la ZNIEFF de type 1, vol droit sur le projet éolien et le mât de mesure :

https://www.dropbox.com/s/9ufwb8gs4ynoc4h/WP_20151102_002%20%C3%A0%2013h34.mp4?dl=0

Il s'agit de preuves visuelles qui confortent des témoignages concordants, et en plein accord avec **« une voie d'importance nationale de migration de l'avifaune pour la cohérence nationale de la Trame verte et bleue »**, carte p24 et détail ci-dessous :



Ainsi que l'indique M FRAPPART dans son courrier du 10 janvier 2014, « la cohabitation entre les machines et les oiseaux, **est dans ce cas assurée de se produire** ».

Il serait souhaitable, dans une démarche complémentaire de protection, d'inventorier en concertation les zones sensibles du triangle d'étude, et de les encadrer par une procédure ENS.

La mise en valeur de ces Espaces Naturels Sensibles pourra faire l'objet d'une démarche pédagogique auprès du public, et valorisera, avec les différents partenaires concernés, un tourisme vert et une image de qualité autant environnementale que touristique.

Ce type d'initiatives correspondrait bien mieux à ce lieu qu'une industrialisation des paysages, contre-productive pour l'image, le tourisme et la préservation des milieux.



4. Eolien et politiques d'investissements locales Des enjeux contradictoires



L'installation d'un parc éolien est souvent évoquée par les communes concernées et les promoteurs éoliens comme une opportunité de combler l'endettement de ces communes ou de promouvoir des investissements lorsqu'elles ne sont pas endettées.

Les Communes ou Communautés de Communes attendent ces rentrées pour réaliser des investissements utiles à la communauté, et tout retard dû à des oppositions serait inapproprié et le fait de personnes soucieuses de leurs intérêts personnels au détriment de l'intérêt général.

Les choses ne sont pas aussi simples.

Aujourd'hui, l'industrie éolienne est un secteur fortement aidé qui entre en opposition avec les objectifs et les investissements de l'économie locale du sud de l'Indre et de la Creuse.



4.1 L'enjeu communal

L'intérêt de la commune

L'intérêt des habitants -immobilier, travaux, qualité et cadre de vie-

L'intérêt de la commune

Nous allons étudier un exemple, celui du projet de parc éolien de Montchevrier, qui correspond au contexte-type des projets éoliens dans le triangle.

Pour la Commune de Montchevrier, les retombées fiscales estimées par le promoteur sont d'environ **48 500 €** par an, les recettes de la commune s'élevant en 2013 à **429 000 €**.

Les retombées fiscales pour la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne sont estimées par le promoteur à environ **62 100 €** par an, le budget de la CCMB s'élevant en 2015 à **1 322 000 €**.

La commune signale que ces recettes pourraient contribuer :

- à l'entretien des routes et des chemins
- à la construction de logements en location et location-vente
- à une aide aux propriétaires pour la rénovation des façades et aménagements paysagers
- à des travaux pour la rénovation de la salle des Fêtes

L'intérêt des habitants

immobilier, travaux, qualité et cadre de vie

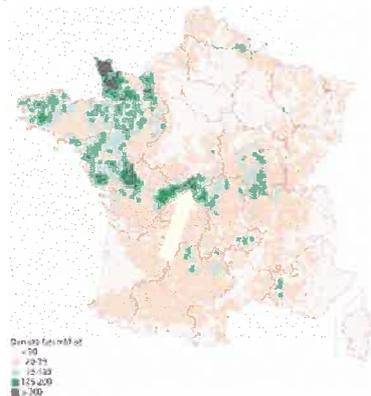
Pour une augmentation de recettes de **11,3 %** pour la commune, et de **4,7 %** pour la CCMB, les élus de la commune auront **gravement altéré le cadre de vie et la qualité de vie des administrés, et dévalué les biens immobiliers des riverains du parc éolien.**

Les pertes immobilières peuvent se chiffrer **en dizaines de milliers d'euros pour une seule habitation.**

Le cas de dépréciations importantes, de l'ordre de -30% pour des maisons très bien restaurées, ont déjà eu lieu.

Cela n'encouragera pas les propriétaires à effectuer des travaux, car il s'agit alors, dans ce nouveau contexte, d'investissements compromis dans des maisons de caractère, qui perdront unitairement plus de 50 000 € à coup sûr.

Ces annulations d'investissements ne peuvent être chiffrées, mais elles peuvent se traduire par des pertes importantes dans un milieu préservé et bocager peu présent en France, comme le confirme cette carte :



Des acquéreurs soucieux du cadre de vie se détourneront d'autant plus, qu'il y aura un cadre exceptionnel installé en contraste fort avec une dégradation majeure de l'identité paysagère intrinsèque.

Les futurs retraités pourront modifier leur choix d'installation, ainsi que des communautés anglaises ou hollandaises, très présentes et qui encouragent la venue de leurs compatriotes en vacances ou en installation définitive.

Ces populations contribuent pour une part non négligeable à l'entretien et au rayonnement de ce lieu, qui tient à son atout principal comme cadre de vie et d'installation : le bocage.

Ce choix décisionnel peut être très rapide, à l'instar d'un réflexe d'évitement, et il est étroitement lié à l'attractivité.

Il deviendrait dans ce nouveau contexte un réflexe décisionnel d'évitement, préjudiciable pour l'économie locale.

La rénovation, l'agrandissement ou la construction d'une maison, représentent des budgets importants.

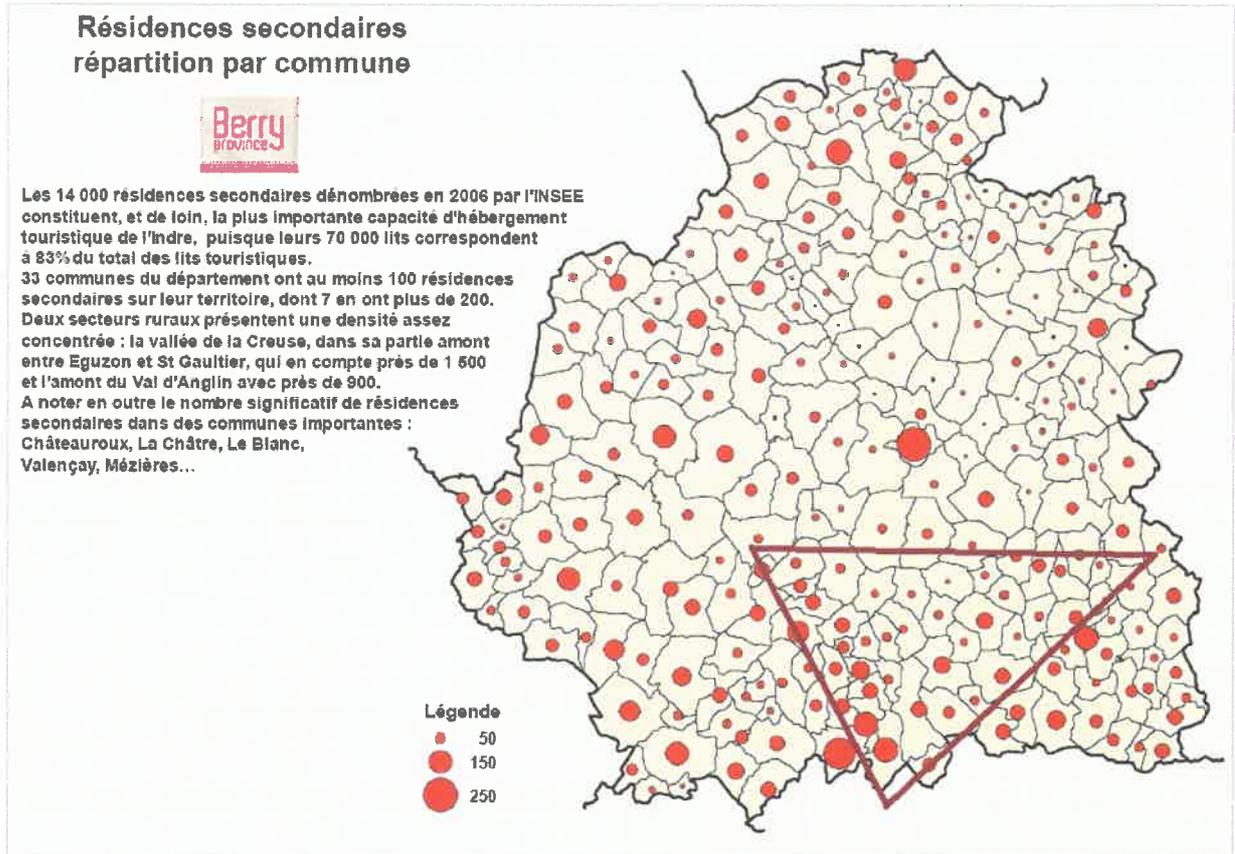
Pour l'Indre, l'emploi salarié et non salarié dans la construction représente 5330 personnes actives (source : l'Indre en chiffres 2015), et représenterait, si l'on tient compte d'une moyenne de résidences secondaires deux fois plus élevée que dans le reste du département, environ 850 personnes actives, soit 16% du total du département pour 12% de sa surface.

Les dommages se traduiraient en perte d'emplois directs, mais également indirects, par les activités économiques rattachées à ce secteur.

Les pertes économiques directes et indirectes ne sont pas chiffrables, mais elles auraient un impact certain et important sur l'économie du triangle d'étude.

Cet impact se présentera partout dans le périmètre du triangle d'étude, où le cadre de vie est magnifique et représente un atout essentiel à la décision de s'installer.

Ainsi que l'illustre cette carte,



Le triangle compte 3700 résidences secondaires, pour l'Indre qui en compte 14 000.

Pour l'Indre:

2,06 résidences secondaires/km²

Pour l'Indre sans le triangle:

1,72 résidences secondaires/km²

Pour le triangle:

4,51 résidences secondaires/km²

**Une densité plus de deux fois supérieure,
et l'équivalent de 18500 lits touristiques.**

Les projets éoliens y auraient donc un impact important sur cette population, sur ses investissements ou ses séjours sur place plus ou moins raccourcis, avec les conséquences économiques associées évoquées plus haut.

On le comprend, les valeurs absolues de cette population **sont le cadre de vie et la qualité de vie**, et ces enjeux sont contradictoires avec l'installation de parcs éoliens partout dans un environnement remarquable et bocager **auquel elle est fortement attachée.**

Les intérêts de la population en général et de la population des résidents secondaires sont donc très souvent **en contradiction frontale avec les intérêts de la commune.**

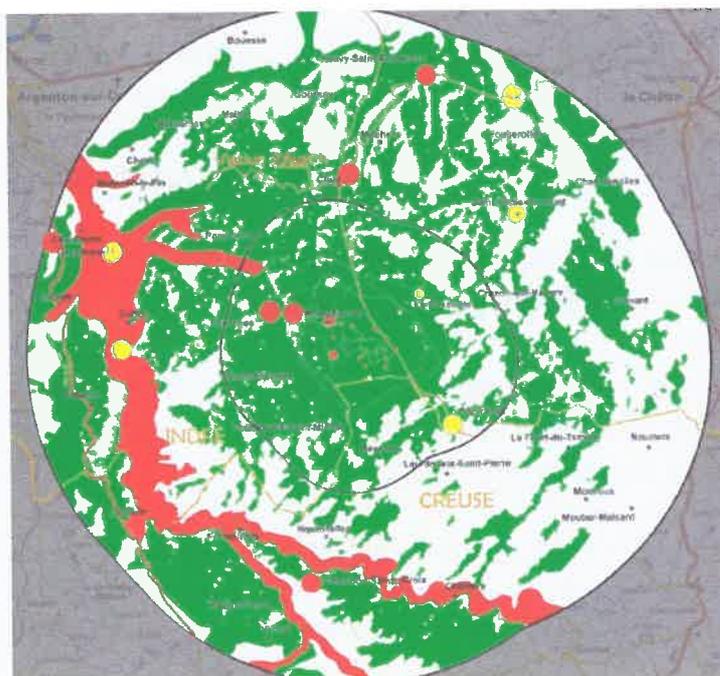
4.2 L'enjeu départemental

Tourisme
Valorisation
Emploi et tourisme

Ces 110 600 € de recettes supplémentaires estimées par le promoteur pour la commune de Montchevrier et la Communauté de Communes de la Marche Berrichonne, vont cependant entrer en contradiction avec des enjeux, des recettes et des investissements plus cruciaux, ceux du tourisme.

Un parc éolien a un impact visuel très important.
 Et à fortiori encore plus, **10 projets éoliens** dans le triangle concerné.

Cette carte de visibilité du Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact du projet éolien de Montchevrier permet de le comprendre immédiatement:



Cette carte nous apprend que le projet de parc éolien de Montchevrier pourra être visible de presque partout **dans un cercle de plus de trente kilomètres de diamètre** si on cumule les zones de couleurs.

Si la couleur verte prédomine, cela ne veut pas dire que le projet n'est pas visible, mais que selon le promoteur, cette visibilité « ne présente pas d'enjeux particuliers pour le paysage ou les caractéristiques du patrimoine ».

La population, les riverains, les habitants, les résidents secondaires, les néoruraux, les chambres d'hôtes, les touristes en visite dans les zones vertes, pourront donc être impactés par le parc éolien en projet.

La zone rouge, où la covisibilité et l'intervisibilité « pourra être importante », concerne la vallée de la Creuse, des monuments historiques, et des sites patrimoniaux.

Il convient de signaler un élément très important : toute l'Etude d'Impact sur l'Environnement du promoteur éolien se base **sur une hauteur de vision de 1,5 m de hauteur à partir du sol.**

Cela signifie qu'un touriste qui monte à l'étage d'un hôtel de charme ou d'un monument historique, **aura un impact qui n'est pas pris en compte par cette étude.**

Les recettes supposées du projet éolien de Montchevrier, soit **110 000 €**, vont donc entrer en perturbation avec le secteur du tourisme dans l'Indre et dans la Creuse, un secteur qui pèse, pour l'Indre, près de



40 millions d'euros

de recettes par an.

D'après ce que l'on vient de voir, des sites emblématiques tels que la vallée de la Creuse seraient touchés, les dix projets à l'intérieur du triangle auront donc un impact même dans le département de la Creuse, et contrarieraient un certain nombre d'investissements d'autres acteurs pour valoriser des atouts touristiques dans une zone sensible plus large que prévue.

Pour l'Indre, une baisse d'attractivité peut amener à faire une évaluation raisonnable de la baisse de fréquentation due à la dégradation de l'image touristique : si cette baisse de fréquentation atteignait aux environs de 7,5 %, entre le triangle concerné et des sites emblématiques de la Creuse, la perte pourrait atteindre **trois millions d'euros par an.**

En prolongeant ces chiffres pour l'Indre sur une période de 20 ans, qui serait la durée de vie d'un parc éolien, on obtient ce résultat:

- recettes du tourisme dans l'Indre sur 20 ans: **800 millions d'euros,**
- pertes de recettes estimées à - 7,5 % sur 20 ans: **60 millions d'euros.**



Entre deux toutes petites parenthèses du Résumé Non Technique de l'Etude d'Impact du projet éolien de Montchevrier, et *seulement* entre ces deux parenthèses sur un dossier de centaines de pages, on apprend que la durée de vie du parc éolien est prévue pour **40 ans**.

Le pétitionnaire:

- Pendant l'exploitation :
 - o Génération de recettes fiscales pour l'ensemble des collectivités locales pendant toute la durée de l'exploitation du parc (40 ans)

Les autres parcs éoliens en projet dans l'Indre et dans le triangle voudront sans doute en faire autant.

On peut donc multiplier ces estimations de pertes de recettes pour le tourisme dans l'Indre et des sites emblématiques de la Creuse, par deux.

Soit, pour cette durée d'exploitation:

- recettes du tourisme dans l'Indre sur 40 ans: **1,6 milliard d'euros,**
- pertes de recettes estimées à - 7,5 % sur 40 ans: **120 millions d'euros.**



Nous recommandons donc de porter la plus grande attention à ces pertes potentielles.

Examinons plus en détail les chiffres du tourisme pour l'Indre et pour le triangle:

Tourisme

Pour l'Indre (Source ADTI) :

Impact économique du tourisme dans l'Indre en 2014

Hôtellerie

397 000 nuitées X 60 € * = 23 800 000 €

Taux d'occupation moyen : 49,9 % (- 0,4 % par rapport à 2013)

Durée moyenne du séjour : 1,45 nuit

Camping

132 000 nuitées X 30 € * = 3 960 000 €

Taux d'occupation moyen : 18,3 %

Durée moyenne du séjour : 2,6 nuits

Gîtes en service réservation

67 001 nuitées X 46 € * = 3 082 000 €

Occupation moyenne : 16 semaines

Gîtes en location directe

(estimations à partir des données collectées par le Relais des Gîtes de l'Indre)

103 gîtes + 18 chalets X 15 semaines X 7 jours X 4 personnes = 50 000 nuitées

50 000 nuitées X 46 € * = 2 300 000 €

Chambres d'hôtes

(estimations à partir des données collectées par le Relais des Gîtes de l'Indre)

233 chambres X 80 nuits X 2 personnes = 37 000 nuitées

37 000 nuitées X 48 € * = 1 800 000 €

Gîtes de groupe

(estimations à partir des données collectées par le Relais des Gîtes de l'Indre)

683 couchages X 57 nuits = 38 900 nuitées

38 900 nuitées X 16 € * = 622 400 €

Total hébergement marchand

730 000 nuitées : 35,6 millions d'euros

(hors Clévacances et autres hébergements collectifs)

(+ 13 600 résidences secondaires)

1 756 emplois touristiques salariés (29 666 en Région Centre soit 21 400 équivalents temps plein)

(Source Insee DADS 2009)

Évènementiel

L'ADTI a conduit en 2014 une étude auprès des organisateurs de 9 manifestations culturelles ou sportives d'envergure pour en évaluer les retombées directes et indirectes dans l'économie locale. Le total atteint environ 2 millions d'euros. La prise en compte de façon analogue de la quarantaine d'autres événements majeurs qui ont animé le département au cours de l'année, même avec des participations unitaires souvent plus modestes, pourrait très certainement doubler ces valeurs et confirmer ainsi auprès des acteurs locaux du tourisme, collectivités, associations et prestataires privés, l'enjeu déterminant de l'évènementiel dans l'économie touristique départementale.

Les interventions du Conseil Départemental en faveur du tourisme en 2014

Tourisme Fonctionnement

Agence de Développement Touristique de l'Indre	1 128 600 €
Offices de Tourisme - Syndicats d'Initiative	131 000 €
Syndicat mixte du golf de Châteauroux - Villedieu - Val de l'Indre	35 978 €
Syndicat mixte du Château de Valençay	60 000 €
Syndicat Mixte du site du Lac d'Éguzon et de sa vallée (y compris manifestation exceptionnelle)	69 910 €
Parc naturel régional de la Brenne (dont soutien à la Maison du Parc)	160 340 €
Réserve naturelle de Chérine	110 000 €
Fonds d'aide départementale à l'audit qualité des sites de visite majeurs dans l'Indre	15 000 €
Fonds d'aide départementale aux diagnostics et expertises de projets à dimension touristique	5 000 €
Label Tourisme et Handicap	2 000 €
Opération "Visa 36 l'Indre de site en site" (mise en réseau des sites)	13 235 €
Opération "Club des Ambassadeurs touristiques de l'Indre"	12 035 €
Opération "A la découverte du patrimoine départemental"	99 600 €
Opération estivale "Nagez Grandeur Nature"	40 000 €
Animation culturelle du territoire (qualification, notoriété et attractivité)	329 255 €
Concours Villes, Villages, Maisons et Fermes fleuries	84 800 €
TOTAL	2 296 753 €

Tourisme Investissement

Participation aux investissements du château de Valençay	47 792 €
Valorisation et restauration du patrimoine local et monumental	855 025 €
Golf de Châteauroux - Villedieu - Val de l'Indre	6 020 €
Mise à disposition de vélos à assistance électrique	50 000 €
Fonds départemental d'aide à l'hébergement touristique (hôtellerie, hôtellerie de plein air, meublés de tourisme)	150 000 €
Fonds départemental d'aide à la valorisation des espaces, sites et itinéraires de sports de nature	175 000 €
Plan départemental de randonnée (communes)	5 000 €
TOTAL	1 288 837 €

TOTAL Fonctionnement + Investissement : 3 585 590 €

Source : Conseil Départemental - Direction de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine

La fréquentation de l'évènementiel: Principaux événements 2014

Nombre de participants

Foire de la Saint-Louis à Rosnay	20 000
Fête de la Châtaigne à Éguzon	● 20 000
Salon de la pêche à Châteauroux	16 000
Tournée du Cirque Bidon	● 15 000
Fêtes de la Tour Blanche à Issoudun	12 700
Animation Nagez Grandeur Nature	12 300
Exposition florale à Villentrois	12 000
Fête du Luma à Cluis	● 10 000
Salon Envolée des livres à Châteauroux	10 000
Fête du Lac à Éguzon / Saint-Plantaire / Cuzion	● 10 000
Compétition de ski nautique à Éguzon	● 10 000
Fête du Lac à Chaillac	10 000
Foire du Tout à Issoudun	10 000
Festival de Nohant	● 7 200
Le Son Continu au Château d'Ars - Lourouer-Saint-Laurent	● 7 000
Foire Bio à Neuvy-Saint-Sépulchre	● 7 000
Exposition au Château d'Ars - Lourouer-Saint-Laurent	● 6 000
Fête de l'Étang Duris à Luant	5 000
Festival de la Voix à Châteauroux	4 500
Fête Le Coing des Gourmands au Château d'Argy	4 000
Festival Lisztomanias à Châteauroux	4 000
Spectacle Capval Cendrillon à Valençay	3 500
Spectacle des Gas du Berry à Nohant	● 3 000
Festival Debussy à Argenton-sur-Creuse	● 2 600
Festival Festiv'Arts à Levroux	2 500
Randonnées de la Châtaigne à Éguzon	● 2 300
Spectacle du Manteau d'Arlequin à Cluis	● 2 000
Festival Reggae à Issoudun	2 000
Comédie Bélabraise (spectacle d'hiver)	2 000
Nuit Trad Rock à Neuvy-Saint-Sépulchre	● 1 500
Rencontres Musicales de la Prée à Ségry	1 400
Festival de la Guitare à Issoudun	1 400
Spectacle Bourduche à Vendoeuvres	1 300
Marchés des Producteurs de Pays à Chalais	1 300
Randonnée de la Brenne	1 300
Festival Épipapu à La Châtre	● 1 200
Fête de la Marionnette à Néons-sur-Creuse	1 100
Festival de harpe à Gargilisse	● 1 000
Animations scolaires au Château de Valençay	1 000
Festival Pentecôte en Berry	● 922
Festival Pierres qui chantent en Vallée Noire	● 870
Festival Eva Ganizate à Saint-Benoît-du-Sault	800
Festival de musiques actuelles au Château de Bouges	700
Salon international de la Poésie au Magny	● 635
Randonnée d'automne en Pays de George Sand	● 624
Spectacle L'Insoumise à Velles	600
Animations Jeudis Gourmands au Château de Valençay	560
Animations au théâtre du Château de Valençay	330
Randonnée d'automne de la Brenne	300
Randonnée de printemps de la Brenne	250
Randonnée George Sand	● 223

Pour le triangle:

Le tableau ci-dessous compare proportionnellement l'offre des hébergements touristiques de l'Indre vs le triangle :

(Source ADTI)	Département - 6791 km ²		Triangle - 820 km ² - 12% du département			
	Nombre	Capacité (chambres)	Nombre	Triangle VS Département	Capacité (chambres)	Triangle VS Département
Hotels	38	1772	6	16%	178	10%
Clé Vacances	87	469	13	15%	159	34%
Gîtes	263	1464	46	17%	272	19%
Chambres d'hôtes	88	466	14	16%	116	25%
Gîtes d'étapes	24	663	4	17%	153	23%
Camping	26	4488	8	31%	531	12%

En termes d'hébergement touristique, les chiffres ci-dessus établissent que, dans le triangle étudié (12% de la surface du département), l'offre « professionnelle » que sont les hôtels et les campings est plus importante en nombre d'établissements (16% et 31%) mais elle est conforme à l'offre du département en capacité (10 et 12%).

Par contre, il est bien mis en évidence que le triangle dispose d'une offre d'hébergements de proximité (gîtes et chambres d'hôtes) bien supérieure à celle du département que ce soit en nombre d'établissements ou en capacité.

Cela permet de chiffrer l'impact économique du tourisme dans le triangle d'étude :

Impact économique :

Calcul des nuitées et du chiffres d'affaires de l'hébergement touristique ramené au triangle (en utilisant les chiffres du tableau P42) :

Hôtels : 10% du département soit : 39 700 nuitées représentant 2 380 000 €

Gîtes en locations directe et utilisant le service de réservation de Gites de France : 19% du dept
Soit 22 230 nuitées représentant 1 022 600 €

Camping : 12% du dept soit : 15 840 nuitées soit 475 200 €

Chambres d'hôtes : 25 % du dept soit : 9 250 nuitées pour 450 000 €

Clé vacances à rapprocher d'un gîte en location directe :
13 établissements x 15 semaines x 7 jours x 2 personnes = 5 460 nuitées représentant 251 160 €

Gîtes de groupes = gîtes d'étapes : 23% du dept soit 8 947 nuitées pour 143 152 €

Total hébergement marchand : 101 427 nuitées représentant 4 727 112 euros
Soit 14% de l'hébergement marchand du département

Pour l'évènementiel, 3 des 9 évènements les plus importants ont lieu dans le triangle, réunissant **45 000** participants.

21 évènements sur 51 répertoriés dans le département ont lieu dans le triangle, réunissant **109 074** participants sur **251 691** participants dans tout le département.

Si nous retenons l'estimation de quatre millions d'euros de l'ADTI, alors les chiffres de fréquentation pour le triangle, qui sont très élevés, donnent un montant de :

1 733 458 €.

Ce chiffre traduit une vitalité toute particulière du tissu évènementiel dans le triangle étudié, avec une contribution économique de 43,3% du total pour l'indre, pour une surface de 12% seulement du département pour le triangle étudié,

soit une contribution économique 3,6 fois supérieure à la moyenne du département de l'Indre.

Il convient donc d'y porter la plus grande attention.

L'évènementiel est un secteur sensible, qui lie des événements culturels et conviviaux, et en ce sens, il participe d'une atmosphère, d'une énergie, et d'une identité propres à ce lieu.

Le chiffre du tourisme pour le triangle étudié est donc de :



6 455 570 €

et représente 16,13 % du total des recettes du tourisme pour l'Indre, il s'agit d'une estimation basse, qui ne prend pas en compte toutes les retombées annexes,

il est supérieur de 25% à la moyenne globale du tourisme dans le département de l'Indre.

Valorisation

Le département de l'Indre et la Région Centre investissent des sommes importantes pour la valorisation des patrimoines naturels et historiques, ainsi que dans le tourisme.

Le **PRA** (plan régional d'actions en faveur des chiroptères) de 2009-2013 en Région Centre, dont le budget représente 1.629.756 €,

et pour l'Indre, 3 585 590 € en tourisme fonctionnement et en tourisme investissements.

Les sommes en jeu avoisinent alors, (en comptant le **PRA** sur cinq ans puis proportionnellement à l'Indre) :



10 106 350 €

par an pour le chiffre du tourisme dans le triangle d'étude, plus les investissements du département de l'Indre et de la Région Centre.

Derrière cette somme des recettes touristiques du triangle d'étude, et d'investissements importants du département, il y a de nombreuses personnes et de nombreux projets qui se mobilisent pour faire vivre ce lieu et le mettre en valeur.

Le tourisme **est réellement un marqueur phare du triangle**, autant par l'hébergement en gîtes et chambres d'hôtes, que par l'évènementiel.

Emploi et tourisme

Le secteur représente 1756 emplois touristiques salariés pour l'Indre, ce qui en proportionnalité, représente **245 emplois touristiques salariés pour le triangle**, avec *un rayonnement d'action maximal*.

Si le tourisme est une entreprise, c'est donc aussi, et avant tout, une entreprise agissante, un acteur incontournable qui fait vivre, bouger, penser et se déplacer, un nombre très important de personnes et de compétences professionnelles et artistiques.

Un tourisme bien vivant participe à l'image collective d'un lieu, et il est **incontestablement plus dynamique** dans le triangle étudié.

4.3 Investissements des communes et des particuliers

Les projets éoliens dans le triangle étudié, où se concentrent les vallées les plus emblématiques du département : vallées de la Creuse, de la Bouzanne et de la Gargillesse, ainsi que la plupart des sites classés du département et des communes limitrophes (Boucle du Pin, Gargillesse, ruines de Crozant, site Claude Monet à Fresselines, lac d'Eguzon...), contrarient logiquement, et en raison même de cette concentration exceptionnelle, de nombreux projets de mises en valeur et des investissements rapidement très conséquents.

Investissements des communes

Commune de Crozant, **Cône de vision**, Hôtel Lépinat :

Cet ancien hôtel qui accueillait les peintres lorsqu'ils débarquaient de Paris, devient le Centre d'interprétation des peintres de la Vallée de la Creuse. Sa vocation est de faire découvrir les impressionnistes sous tous les aspects : leur histoire, leurs techniques, les outils utilisés... Ce grâce à des moyens multimédias variés, avec un esprit ludique omniprésent qui permet de s'adresser à tous les publics, enfants et adultes, néophytes et spécialistes, chercheurs et autres têtes pensantes. Et aux touristes, bien sûr. Car l'objectif premier pour les différents acteurs qui œuvrent en commun depuis 2010 au développement touristique de la Vallée de la Creuse – au premier rang desquels se trouvent les conseils généraux de l'Indre et de la Creuse, les communes et communautés de communes, les acteurs touristiques publics et privés – est bien évidemment d'attirer les touristes et de leur offrir de bonnes raisons de séjourner le plus longtemps possible.

En ce sens également, l'Hôtel Lépinat est un élément clé qui s'inscrit dans l'existant pour mieux le dynamiser et le valoriser, notamment en faisant connaître et en assurant la promotion des autres sites touristiques de la vallée.

1,5 million d'euros subventionné à 70 %

Le coût d'aménagement atteint 1,5 million d'euros, subventionné à près de 70 % (État, Région, Département, Europe), le solde étant assumé par la Communauté de communes du Pays dunois.

Autre objectif de cet équipement : ne pas se cantonner aux seuls peintres impressionnistes des XIX^e et XX^e siècles. Le centre ambitionne notamment de « remettre les peintres dans la Vallée » et de s'ouvrir à d'autres styles, d'autres techniques, mêmes numériques.

Source NR

<http://www.lanoisvelerepublique.fr/Indre/Actualite/24-Heures/n/Contenus/Articles/2014/05/25/Vallee-de-la-Creuse-les-impressionnistes-pour-phare-1921109>

Ce projet basé sur le paysage aura **une vue imprenable sur les projets éoliens du triangle étudié**, une visibilité confirmée par la carte de visibilité p42 et par l'Etude d'Impact sur l'Environnement du projet éolien de Montchevrier :

Le pétitionnaire:

Communes	Monument	Classe	Inscrit	Distance par rapport à la ZIP (en m)	Altitude (m NGF)	Positionnement	Evaluation du risque de visibilité ou d'intervisibilité	Niveau d'enjeu
Crozant	Eglise Saint-Etienne	08/04/1933		13200	250 m	Coeur de village	Situé au niveau d'une ligne de crête qui surplombe la vallée de la Creuse, il existe un risque d'intervisibilité avec la ZIP, malgré la différence d'altimétrie entre l'édifice et la ZIP.	FORT
Crozant	Château de Crozant (les restes du château)		26/06/1926	12830	260 m	Hors zone urbanisée	Situé au niveau d'une ligne de crête qui surplombe les vallées de la Creuse et de la Sédelle, il existe un risque d'intervisibilité avec la ZIP, malgré la différence d'altimétrie entre l'édifice et la ZIP.	FORT
Crozant	Château de Crozant (les vestiges du château et le soldes - les salles correspondantes cad. B 1047, 1048, 177, 178, 176)	03/10/1997		12830				

Ce tableau, et une visite au coeur du village de Crozant, ne laissent aucun doute sur l'impact visuel.

Un investissement culturel majeur et basé sur la mise en valeur de la vue qui a inspiré les peintres impressionnistes, se retrouvera avec une vue compromise et **industrialisée**.

La création de « Cônes de visions » sur les vallées de la Creuse et de la Sédelle et le site des Ruines, est un cas d'école de la contradiction entre les investissements du tourisme local et les projets éoliens du triangle d'étude.

Les coeurs de villages des communes de Crozant et Montchevrier sont de véritables **balcons visuels**.

La Commission d'Enquête Publique de Montchevrier a constaté que depuis le coeur de village de Montchevrier, les feux de signalisations du parc éolien de Saint-Genou, étaient parfaitement visibles à plus de cinquante kilomètres de distance.

Rien ne protégera donc ce projet de mise en valeur de « **cônes visuels** » porté par la commune de Crozant et ses partenaires.

Le seul projet éolien de Montchevrier impactera, selon le promoteur, six coeurs de village : **Ceaulmont**, à 14,6 km, **Cluis**, à 8,6 km, **Neuvy Saint Sépulchre**, à 13,9 km, **Crozant**, à 13,2 km, **Aigurande**, à 5,1 km, et **Saint Denis de Jouhet**, à 9,7 km.

Le promoteur fait également part de l'incapacité de synchroniser les feux de balisages des parcs éoliens entre eux; des séries de flashes se déclencheront toutes les deux secondes -pour un seul parc, et avec les dix parcs éoliens cumulés, cette durée de deux secondes sera raccourcie, totalement anarchique, et partout.

On imagine l'effet dans toute la vallée de la Creuse, et on peut immédiatement comprendre l'impact de 10 projets éoliens dans le triangle d'étude, complètement empli et avec une densité plus élevée qu'ailleurs de Sites et Monument Historiques.

La contre-productivité pour le tourisme et pour sa mise en valeur est assurée.

Commune de Pommiers, lotissement « Les Clouts » :



36190 Pommiers

maire.de.pommiers@wanadoo.fr

Pommiers 24 octobre 2015

Je vous apporte quelques éléments, pour étayer votre dossier économique, concernant la création de notre lotissement communal.

Ce sont des entreprises locales qui ont réalisé les travaux (Pouhét-Bellin de Neuvy St S4pulchre, TB espaces verts d'Ardentes...) sous la responsabilité de M. Fourdrinier (Argenton), maître d'œuvre.

La zone d'implantation matérialisée en vert.

La zone du projet éolien matérialisé en orange.

Le coût de la réalisation et les divers financements

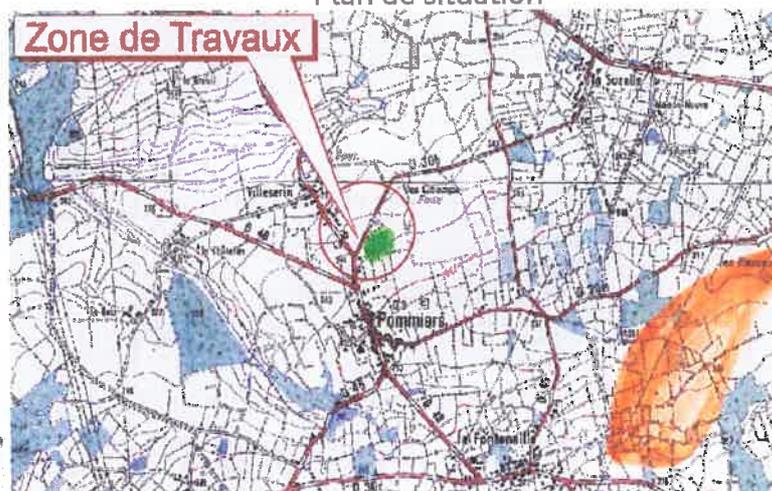
Pour l'instant aucune implantation sur les 10 lots (770 à 1200 m²), seulement quelques visites, la visibilité totale des éventuelles éoliennes est un frein pour l'installation (distance ~900 à 1000m)

Bien cordialement

Alain GOURINAT

Maire

Plan de situation



Plan de financement définitif concernant la création d'une voie d'accès au lotissement et le raccordement des réseaux

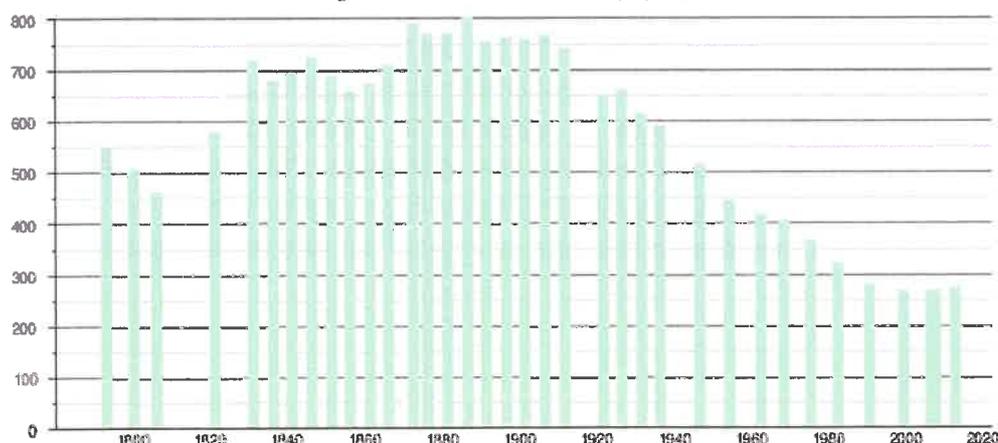
Coût de l'opération :	122 150,09 €
DETR (20% du coût) :	24 430,02 €
FAR :	21 939,00 €
Ministère de l'Intérieur :	10 000,00 €
Fons propres :	76 720,07 €

La commune de Pommiers a viabilisé un terrain en vue de la création d'un lotissement (Arrêté de lotir : 04/10/2012).

Par cet investissement, la commune de Pommiers, 274 habitants, escompte augmenter sa population, et en retirer les bénéfices de vie sociale et de vie économique induits.

Le bénéfice démographique, avec des familles s'installant, peut être estimé entre +7,3 % et +12,7 % à terme, portant la population au-dessus des 300 habitants.

Histogramme de l'évolution démographique



Sources : base Cassini de l'IEHES et base Insee.

Pour Pommiers, cet objectif n'est pas anodin, et correspond à un projet de vie pour la commune plus qu'à un investissement.

La pleine visibilité sur le parc éolien ne sera pas un argument de vente, ces objets industriels contrastant par trop violemment avec le calme bucolique de l'endroit, qui est sa marque de fabrique. Depuis le début de la commercialisation, aucun lot n'a été vendu en raison du risque lié au projet éolien.

Il est à craindre que ce réflexe d'évitement ne soit pas valable que pour Pommiers, mais aussi pour d'autres sites sensibles de l'Indre, comme pour Poulligny-Saint-Pierre,

où le projet limitrophe de parc éolien de Sauzelles défraie régulièrement la chronique et divise la population et les élus,

COMMUNE Lotissement	Arrêté de lotir	Lots disponibles
POULIGNY-ST-PIERRE Les Minières	25/11/2011	19 sur 19
POULIGNY-ST-PIERRE Les Veillons	12/08/2013	3 sur 3
POULIGNY-ST-PIERRE Les Guilletteries	24/10/2013	3 sur 4

pour Buzançais, où depuis la mise en service du parc éolien de Saint-Genou à proximité en janvier 2010, plus aucune vente ne se réalise,

COMMUNE Lotissement	Arrêté de lotir	Lots disponibles
BUZANÇAIS Notre-Dame	05/07/2011	2 sur 2
BUZANÇAIS Vilaine	18/09/2013	4 sur 4

pour Montlevicq, où un parc éolien est prévu sur la commune, et où l'équipe municipale en parle depuis dix ans,

COMMUNE Lotissement	Arrêté de lotir	Lots disponibles
MONTLEVICQ La Raie	03/07/2009	3 sur 5

pour Vigoux, où la mairie essaie en vain, et en le faisant savoir partout, d'implanter un parc éolien depuis 2008,

COMMUNE Lotissement	Arrêté de lotir	Lots disponibles
VIGOUX Pré de la Font	26/08/2008	8 sur 8

pour Villegongis, dont la commune limitrophe de Levroux se bat depuis 2012/2013 pour avoir son parc éolien, le parc éolien de Saint-Genou est bien à 20 kms, mais ses feux sont pourtant visibles de Montchevier, qui est *bien plus loin*, et toujours pour une appréciation de l'impact visuel dans le grand paysage, les feux du parc éolien de Boussac, sont eux *parfaitement visibles à plus de 40 kms*, et impactent le triangle d'étude.

COMMUNE Lotissement	Arrêté de lotir	Lots disponibles
VILLEGONGIS La Bidaude	02/02/2012	4 sur 4



Source ADIL 36

ADIL / AGENCE DÉPARTEMENTALE
D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Le signal d'une désaffection des candidats à l'installation dans des communes impactées visuellement, implique un risque à long terme de désertification.

Ce facteur pourra se cumuler à deux autres, à savoir un impact sur le tourisme, et un impact majeur sur **l'économie présentielle**, avec un « effet cocktail » plus prononcé pour le triangle d'étude.

Nous avons déjà vu que les résidences secondaires sont en densité plus élevée dans le triangle d'étude (4,51 résidences secondaires/km² contre 2,06 résidences secondaires/km² pour la moyenne globale du département de l'Indre, 18500 lits touristiques, 21,93 % des lits touristiques du département pour une surface de 12 % du département de l'Indre), et que le tourisme y est plus actif, surtout dans l'événementiel (total des recettes du tourisme pour le triangle d'étude : 6 455 570 €, 16,13% du total des recettes du tourisme du département de l'Indre pour 12% de sa surface, soit une activité touristique globale de +25% supérieure).

Par nature, les flux de l'économie présentielle sont fragiles, et dépendent pour beaucoup de l'attractivité d'un lieu et des efforts déployés pour entretenir cette attractivité.

Une baisse d'attractivité causée par la dégradation importante de l'atout principal de ce lieu, à savoir la dégradation de ses paysages et de ses patrimoines immatériels ou historiques, aura des conséquences à court et long terme.

La perte économique y sera plus importante qu'ailleurs, en raison des activités touristiques, présentielles et événementielles plus marquées, et les efforts des communes pour installer des habitants et des familles, seront contrariés.

Il y a un risque de désertification économique à moyen terme, puis démographique à long terme.

Investissements des particuliers hébergements de caractère

Le triangle d'étude comporte une offre d'hébergements de caractère :



Château-Hôtel de Mazières

Établissements :	Capacités :
- Château-Hotel à Bouesse	31 personnes
- Gîte Rural Fonteneilles à Bouesse, (clientèle toute la France)	25 personnes
- Chambres d'Hôtes de Fompart à Bouesse,	14 personnes
- Gîte rural Decourteix à Bouesse	10 personnes
- Gîte Domaine de la Chaise à Tendu - Bouesse	27 personnes
- Gîte Rural en cours à Buxières d'Aillac	15 personnes
- Château-Hôtel de Mazières mariages et séminaires résidentiels (Clientèle Paris)	12 personnes
- Gîte Rural Chandaire à Arthon	10 personnes
- Château-Hôtel Le Plessis à Velles (Clientèle Hollandaise)	25 personnes
- Gîte Rural à à Neuvy Saint Sépulchre	10 personnes
	total: 179 personnes



Gîte rural fonteneilles



Domaine de la Chaise



Château-Hôtel Le Plessis

Aujourd'hui, ces hébergements de qualité sont tous menacés par un seul projet éolien, situé entre Bouesse et Buxières d'Aillac.

M. Paturaud de MIRAND (Demeures de France) estime que la vente du château-Hotel de Bouesse (2 300 000 €), sera impossible avec un parc éolien à ses portes.

Avec une estimation raisonnable de 8 500 000 €, **rien que pour l'ensemble des biens immobiliers de cette liste, la perte avoisinera 2 500 000 € pour des ventes sensibles par nature**, et compromises par la vue d'éoliennes industrielles, une vue totalement en contradiction avec la qualité attendue de ces biens.

M. Duris, responsable des Gîtes Ruraux pour la région Centre, estime que l'agrément ne pourra être pérenne dans ces mêmes conditions.

Un seul parc éolien, menace aujourd'hui ces dix hébergements de qualité, et demain, ce sera dans le triangle d'étude tout ce secteur d'activité de tourisme de prestige qui sera en grande fragilité, en raison toujours de l'exigence de calme et de paysage remarquable qui est leur raison d'être. Les pertes immobilières, seront à rapporter à tout triangle d'étude.

C'est, la plupart du temps, leur activité économique **qui permet à ces demeures historiques de transmettre un patrimoine local dans de bonnes conditions.**



Château-Hotel de Bouesse

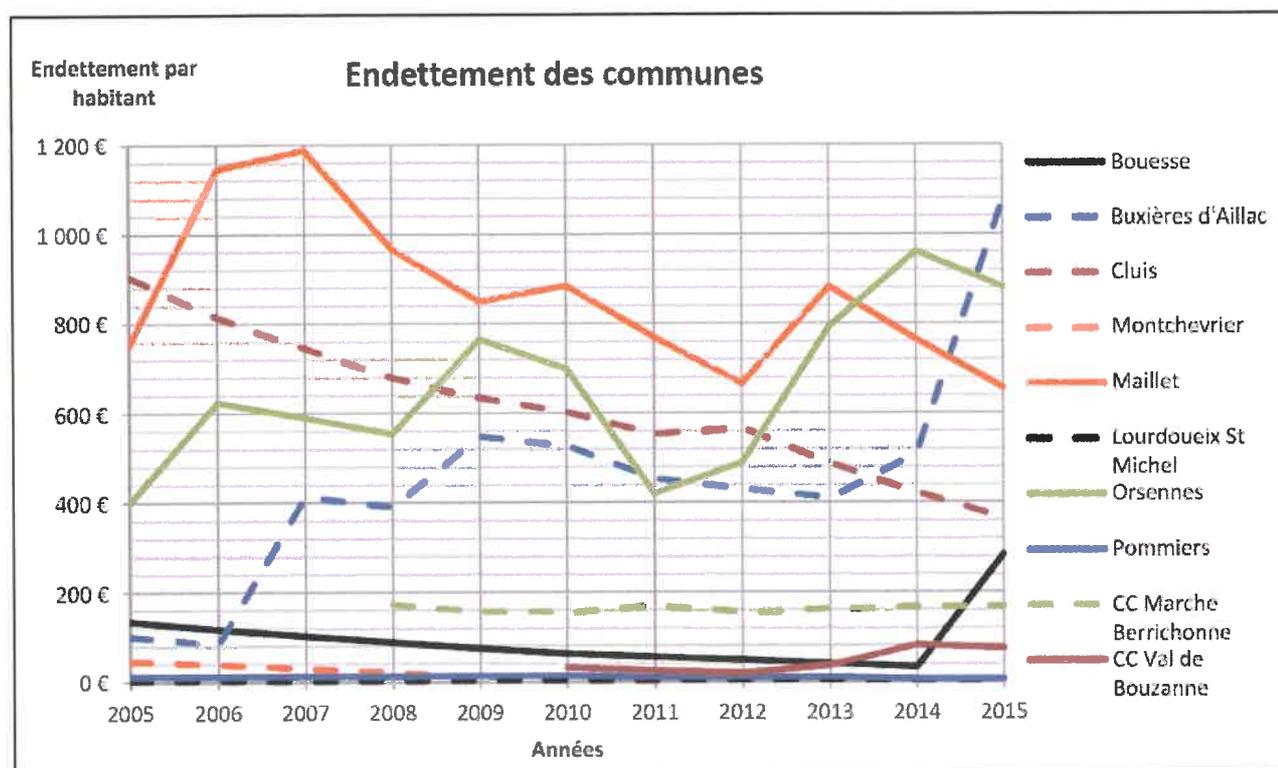
4.4 L'endettement des communes

L'endettement d'une commune n'est pas forcément un signe de mauvaise gestion, même si un fort écart par rapport à la moyenne de la strate des communes comparables doit nous alerter.

L'endettement communal n'est cependant pas une fatalité, de nombreuses communes même très modestes gèrent très bien leurs finances sans endettement, et entretiennent le patrimoine tout en améliorant le cadre de vie de leurs administrés.

Il n'est donc pas nécessaire de sacrifier à tout prix l'avenir au profit d'intérêts à court terme.

<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/comptes-des-communes-et-des-groupements-a-fiscalite-propre-donnees-individueles-millesimes-2000-a>



	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bouesse	135 €	117 €	102 €	88 €	74 €	62 €	54 €	47 €	39 €	31 €	283 €
Buxières d'Aillac	101 €	84 €	413 €	390 €	548 €	527 €	453 €	432 €	410 €	509 €	1.075 €
Cluis	904 €	814 €	745 €	679 €	634 €	602 €	553 €	566 €	488 €	422 €	365 €
Lourdoueix St Michel	2 €	2 €	1 €	1 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €	2 €
Maillet	753 €	1.145 €	1.188 €	967 €	849 €	884 €	769 €	665 €	362 €	764 €	656 €
Montchevrier	46 €	38 €	29 €	20 €	10 €	1 €	1 €	11 €	3 €	4 €	2 €
Orsennes	401 €	624 €	590 €	554 €	765 €	699 €	420 €	489 €	793 €	961 €	881 €
Pommiers	12 €	11 €	12 €	12 €	13 €	13 €	9 €	9 €	9 €	5 €	5 €
CC Marche Berrichonne				172 €	157 €	156 €	170 €	155 €	162 €	166 €	167 €
CC Val de Bouzanne						31 €	24 €	18 €	35 €	81 €	74 €

*dates de publications

5. Le potentiel éolien

5.1 Manque de transparence

*

Si nous pouvons obtenir les chiffres du tourisme dans l'Indre et réaliser une approche plus ciblée sur le triangle d'étude, avec le concours d'organismes tels que l'ADTI (Agence de Développement Touristique de l'Indre), il ne nous sera pas possible d'obtenir des chiffres vérifiables concernant les gisements de vents dans ce même périmètre.

Et ce, malgré de nombreuses demandes formulées.

L'argument imparable pour ne pas répondre à ces demandes, était d'invoquer le secret industriel et commercial.

Cet argumentaire d'évitement n'est plus mis en avant aujourd'hui, car il présente une faiblesse évidente : les motifs de secret industriel et de secret commercial ne sauraient être invoqués à tort et dans le seul but d'empêcher la manifestation de la vérité concernant la pertinence d'un projet très impactant pour le cadre de vie.

Le bien d'une société privée, s'il doit être préservé par le secret industriel ou commercial, ne peut donc lui servir à invoquer ce motif pour prendre le pas sur l'intérêt général par de simples déclarations attestant sur l'honneur de résultats.

Si la société civile confie son sort à de telles approximations, il est évident qu'elle sera la proie de tous les abus qu'il est possible d'imaginer, dans le temps et dans tous les domaines où cette forme de défaut de transparence s'appliquera.

Un scandale récent concernant une société automobile de réputation internationale nous illustre assez bien ce propos.

Actuellement, les promoteurs éoliens se contentent donc simplement d'asséner des généralités invérifiables, en espérant lasser les requérants par des évitements multipliés, qui constituent, en définitive, toujours un refus de répondre et un manque de transparence.

La Commission d'Enquête Publique de Montchevrier a malgré tout, et avec raison, noté des failles dans les réponses du pétitionnaire, la plus importante étant celle-ci :

La Commission:

3.8 ENJEUX VENT – ENERGIE

SUR LE MANQUE DE VENT

- (-) La réponse du maître d'ouvrage confirme la vitesse moyenne de vent de 6,19m/s à 89 mètres annoncée dans l'étude d'impact. En annexe du mémoire en réponse, le maître d'ouvrage fournit de longues explications sur les méthodes de calcul de la vitesse et sur les paramètres influençant cette dernière pour en déduire, que le site de Montchevrier est bien adapté à l'implantation d'éoliennes. Cependant, la commission d'enquête se reportera au chapitre 5-4 paragraphe 5-4-1 « production et régulation de l'étude d'impact » où une courbe de puissance traduit la puissance instantanée de l'éolienne en fonction de la vitesse du vent. (Illustration 22). Cette courbe montre que si l'on se réfère à la vitesse moyenne annuelle de vent annoncée, la puissance d'une éolienne de 2 000 KW de puissance normale ne dépasse pas 500

KW de moyenne. Il eut été nécessaire de fournir des données beaucoup plus précises qu'une simple moyenne annuelle : comme la fréquence des vents inférieure à 6 m/s, inférieurs à 11 m/s, de 11 m/s à 25 m/s et au-delà de 25m/s.

Si le pétitionnaire avait fourni cette réponse, *il aurait été bien plus crédible.*

Il faut aussi noter que seul un audit des chiffres du mât de mesure toutes les dix minutes, voire plutôt minute par minute, permettrait de se faire une idée précise.

➡ Ce que nous apprend cet extrait des conclusions très motivées de la commission d'enquête, c'est que les chiffres avancés en p39 par le pétitionnaire à propos des rentrées financières pour la commune de Montchevrier et la communauté de communes de la Marche Berrichonne, **sont invérifiables.**

Il en va de même pour tous les autres parcs éoliens du triangle d'étude.

Seuls les aides et des montages financiers adaptés permettront alors une rentabilité de ces parcs éoliens, mais pour la production d'électricité, **les promesses ne seront pas au rendez-vous**, ainsi qu'on le découvre dans un communiqué de presse de FEE du 17 avril 2014 :



Communiqué de presse
17 avril 2014 – Paris (France)

Rentabilité des parcs éoliens : la CRE opte pour l'appel d'offres, FEE pour un aménagement du tarif

La Commission de régulation de l'énergie publie aujourd'hui le résultat d'une étude sur la rentabilité des quatre types d'énergies renouvelables dont l'éolien. France Energie Eolienne s'étonne des conclusions de cette étude. Sa propre analyse de la rentabilité des parcs sur plusieurs années lui permet aujourd'hui de faire d'autres propositions.

D'après l'étude de la Commission de régulation de l'énergie, 60% des parcs ont une rentabilité en dessous du niveau-cible de 5% (donc faible par rapport à d'autres filières); pourtant la CRE se base sur les quelques parcs les plus rentables (8% des parcs ont une rentabilité supérieure à 10%) pour proposer de remplacer l'architecture du tarif actuel par un système d'appel d'offres.

FEE a réalisé une étude en février 2014 concernant 650 MW de parcs éoliens, donc de la même ampleur que celle de la CRE. Les analyses divergent cependant. Si l'étude met également en valeur que certains parcs – les plus ventés – sont très rentables, elle met surtout en valeur que la rentabilité dans la grande majorité des cas est bien plus faible qu'attendue et que certains producteurs perdent même de l'argent. L'étude explique même qu'à terme les projets éoliens risquent de rencontrer des difficultés de financement à cause de cette faible rentabilité.

Aucun chiffrage n'est donc fiable pour la zone peu ventée du triangle d'étude, malgré les relevés des mâts de mesure des vents des promoteurs éoliens, et malgré leurs assertions de gisements de vents toujours favorables au stade de projet.

La seule chose certaine, c'est que ces parcs éoliens seront fortement aidés.

L'association CLEO (Collectivités Locales Eoliennes) qualifie dans sa réunion nationale de 2013 le tarif de rachat de l'électricité de « **rente** » :

► **Partage des retombées économiques pour le territoire : rente issue des bénéfices liés à la vente de l'énergie garantie par les tarifs d'achat.**

http://www.amorce.asso.fr/media/filer_public/61/3c/613ceecc-9c65-459c-808b-5df08ddd917/compterenducleo190313.pdf

Cette courte phrase indique que les bénéfices de rente sont étroitement liés aux aides.

Il existe actuellement un effet d'aubaine, qui permet d'installer des parcs éoliens sans corrélation avec le contexte réel du gisement de vent.

Et sans vérifications sérieuses concernant la viabilité de ces projets en zones peu ventées, si les conditions d'aides venaient à cesser ou à diminuer.

Tout manque de transparence, ne peut qu'alerter sur la réalité des affirmations avancées.

De fait, l'éolien dans cette zone peu ventée entre en contradiction avec les investissements financiers et humains du tourisme, mais il le fait aussi sans garanties de compensations économiques certaines et liées à une réalité pérenne du gisement de vent.

Sans éléments solides tendant à infirmer un doute sérieux, il s'agit bien là d'un effet d'aubaine dû au tarif de rachat de l'électricité renouvelable.

Il paraît donc prudentiel d'attendre du secteur éolien qu'il prouve de manière irréfutable sa viabilité dans une zone peu ventée comme l'est celle du triangle d'étude.

On ne saurait avancer une cause ou un projet de société sur un seul effet d'aubaine, et il est clair que les populations impactées ne pourront l'accepter, ni aujourd'hui, ni demain.

Aucune raison crédible ne s'oppose à la transparence que mérite la population impactée de cette zone riche en patrimoines naturels et bâtis, alors que ces mêmes richesses patrimoniales constituent la base d'un tourisme localement plus dynamique.



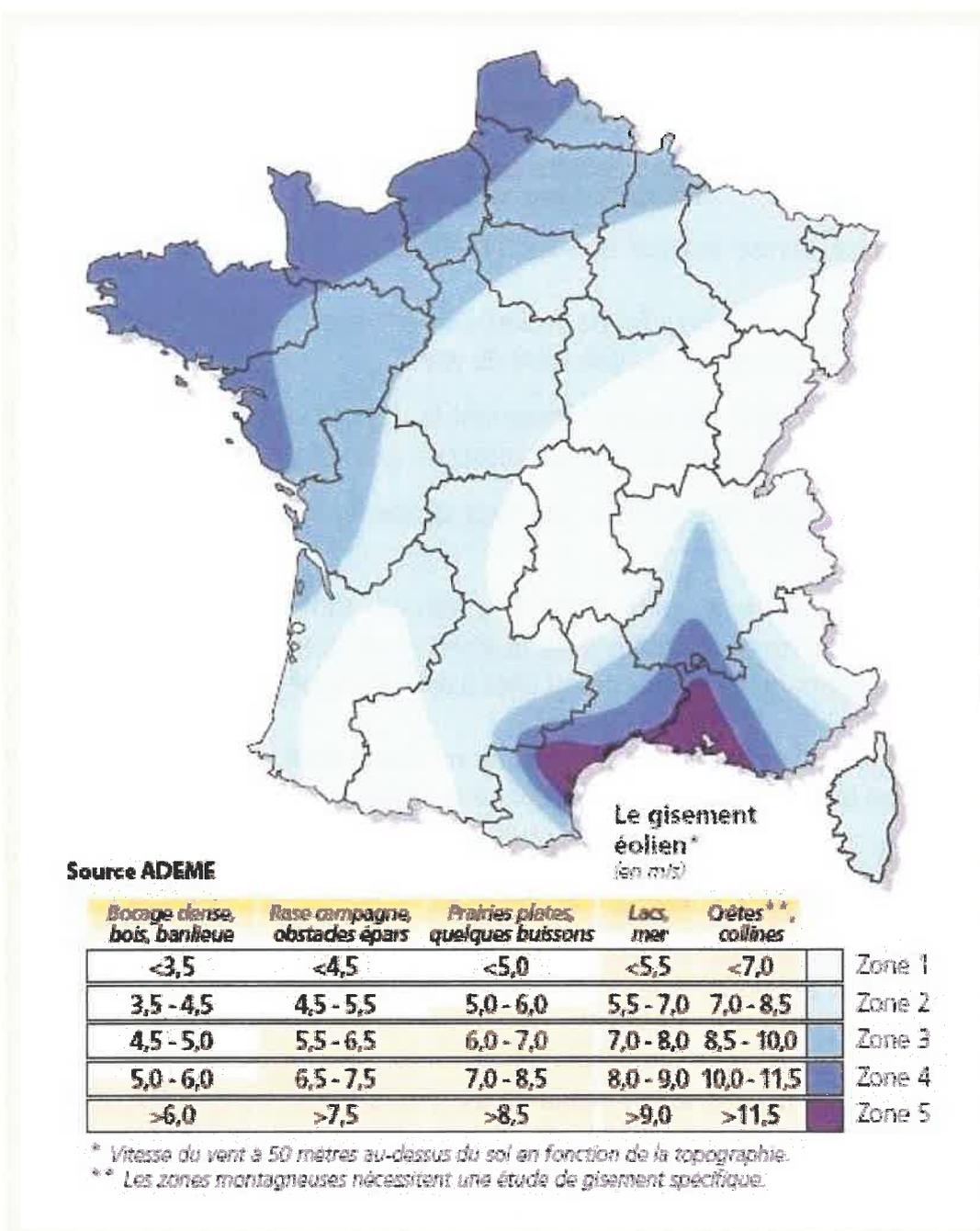
5.2 Le gisement de vent

La carte de l'ADEME en page suivante illustrant les vents à 50m au-dessus du sol, est assez claire sur le gisement de vent que l'on peut attendre du triangle d'étude.

Le bocage dense aurait dans le triangle étudié des vents de 3,5 à 4,5 m/s, soit entre 12,6 et 16,2 km/h.

Le seuil des 4m/s est très proche, et qualifie un gisement de vent de très moyen à

faible.



Ces données de gisement faible sont confirmées, voire renforcées par la carte de l'Atlas Eolien Européen.

La réalité physique interdit de croire que de 50m à 90m au-dessus du sol et dans le relief bocager très dense du triangle d'étude, le gisement de vent soit au minimum de 35% supérieur, à 6m/s, tel que l'annoncent régulièrement les pétitionnaires.

Seul un accès total aux mesures des mâts de mesure des vents des pétitionnaires et des contrôles techniques permettraient de confirmer les gisements annoncés.

Météo-France devrait effectuer ces mesures pour plus de crédibilité.

Les pratiques souvent opaques du secteur nous incitent à le préconiser.

5.3 Bridage acoustique

et émergence du bruit en milieu calme

Un des enjeux forts concernant les projets de parcs éoliens est la nuisance sonore. Les infrasons ne sont pas pris en compte actuellement, une lacune inquiétante.

En France, prévaut la notion « d'émergence » de la nuisance, il s'agit de l'écart entre le bruit ambiant et la nuisance sonore d'un parc éolien, qui ne doit pas dépasser le bruit ambiant de 5 dB en journée, et de 3 dB aux heures nocturnes.

Dans un bruit ambiant agité, l'émergence du bruit d'un parc éolien sera donc faible. Plus le fond sonore est calme, plus l'émergence de bruit d'un parc éolien augmente, dépassant les seuils réglementaires, et rendant nécessaires des mesures de bridages, pouvant aller jusqu'à l'arrêt du parc éolien.

Denis Grelier, directeur technique chez Vestas, et Roger Drobiez, responsable de la recherche en acoustique chez GE Wind Energy, spécialistes du sujet, en parlent ainsi lors d'une table ronde franco-allemande en vue de diminuer ces nuisances:

Enfin, c'est lorsque le vent est faible qu'il est le plus difficile de limiter l'émergence liée au parc, car si le bruit des pâtes est faible, le bruit ambiant ne masque pas les bruits mécaniques relativement stables des équipements de la nacelle. Si le bridage est simple à réaliser, il coûte cher car sa mise en œuvre implique une réduction de la production électrique. "Il s'agit donc d'appliquer la bonne technique au bon endroit", estime Denis Grelier qui juge qu'actuellement aucune technologie ne peut répondre à toutes les situations.

(source Actu Environnement.com)

Dans les trois Etudes d'Impact sur l'Environnement des projets d'Orsennes, Lourdoueix Saint Michel et Montchevrier, les milieux sonores sont décrits par ces trois études acoustiques comme *extrêmement calmes*, entraînant des dépassements des seuils réglementaires **de jour comme de nuit, parfois qualifiés de « marqués » par les pétitionnaires.**

Or, ce court extrait nous indique tout simplement que dans des fonds sonores très calmes, tels que ceux étudiés, un bridage ne parviendra pas à masquer les bruits de la nacelle.

Le bridage sera donc **incapable d'assurer la tranquillité des habitants dans des milieux toujours établis comme extrêmement calmes par les pétitionnaires.**

Alors, tout habitant qui vit dans le triangle concerné, pourra faire ce rapprochement:

➡ **Le bruit d'une éolienne est d'environ 103 dB à 100m de hauteur.**

Tout le monde a déjà déclenché ou entendu un moteur de 100 dB près du sol, et se rend compte de ce que cela donne en situation proche ou éloignée.

Le même bruit à 100m de hauteur, sans aucune barrière végétale ou obstacle pour l'arrêter, transporté par un vent modéré et avec une émergence du bruit inappropriée, **traversera tous les cadres de vie au-delà de 500m de distance.**

Cet extrait explique aussi « que toutes les technologies ne peuvent répondre à toutes les situations », laissant entrevoir que les milieux sonores extrêmement calmes du triangle d'étude,

seront tous impactés par cette incapacité.

Cette incapacité sera d'autant plus difficile à supporter que le fond sonore originel était très calme, et souvent parfaitement silencieux aux heures nocturnes, comme tout habitant peut le constater dans son quotidien.

Si la Commission d'Enquête a en effet relevé les « bruits lancinants » du parc éolien de La Souterraine, c'est sans doute parce que les gîtes sont souvent installés dans des milieux calmes, que recherchent les visiteurs

Le bridage sera donc inefficace à éviter la dégradation de la qualité de vie des habitants, et il diminuera la rentabilité des parcs éoliens dans un endroit peu venté.

Des bridages en vue de protéger les espèces se rajouteront inévitablement en ce lieu privilégié de la biodiversité, et diminueront encore cette rentabilité.

Une insuffisance qui ne sera plus compensée que par des mécanismes d'aides ciblés sur les parcs éoliens les plus fragiles, que réclameront à cors et à cris France Energie Eolienne (FEE) ou le Syndicat des Energies Renouvelables (SER), et qui seront condamnées à être reconduites *ad vitam aeternam* pour perfuser ces parcs, qui autrement feraient faillite.

En définitive, non seulement ces parcs seront moins rentables qu'ailleurs, mais en plus ils délitéront le cadre de vie et la qualité de vie des habitants plus qu'ailleurs.

5.4 Une production d' électricité anecdotique

Le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) mentionne que les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement prévoient, au plan national, une puissance installée de **25 000 MW** en éolien. Ces moyens de production d'électricité devraient permettre de satisfaire - en théorie - 10 % de la consommation nationale d'énergie électrique à l'échéance 2020.

Pour le triangle d'étude, la construction des différents parcs envisagés pourrait atteindre une puissance installée de **115 MW**.

Dans ces circonstances hypothétiques, la contribution de la totalité de ces moyens de production ne représenterait que **115 / 25 000** soit **0,4 %** de la **puissance** nationale totale qui elle-même, ne devrait produire que **10 %** de la consommation électrique en termes **d'énergie**, les 90 % restants étant fournis par d'autres sources d'énergie primaire destinées à la production d'électricité.

Si nous acceptons de sacrifier l'avenir de ce triangle riche en patrimoines naturels, historiques et culturels, et générant une activité économique de tourisme, nous ne participerions qu'à **moins de quatre dix-millièmes (0,04 %)** des besoins en énergie du Pays .

● Cette contribution serait donc parfaitement dérisoire et aléatoire, par nature, alors que les effets négatifs, eux, seront certains et définitifs.

Peut-on sacrifier l'intérêt général et la beauté fragile du Pays de George SAND pour une contribution aussi dérisoire ?

● La réponse semble évidente, et

Axel Kahn nous fait prendre conscience de la vraie richesse et de la vraie valeur de cette image et de cette identité :

Durant ma traversée diagonale de la France "entre deux mers", l'arrivée en juin 2014 sur les pas de George Sand dans la vallée cristalline de la Creuse, "la vallée des peintres, m'a ébloui et a inspiré des paragraphes de l'ouvrage tiré de cette expérience dont le lyrisme ému a pu en surprendre certains. Invité début août 2015 à Fressélines, puis à Felletin pour des rencontres littéraires, j'ai tenu à vérifier que ces paysages à la frontière entre les départements de l'Indre et de la Creuse, produisaient encore le même effet sur moi. L'expérience est concluante et je me félicite d'avoir placé le site dans mon "hit parade de la beauté de nature entre deux mers". C'est même pour moi un des plus beaux lieux de France, et par conséquent du monde. Faites-vous une opinion par vous même.

6. Un avis éclairant de la Commission d'Enquête Publique de Montchevrier sur le tourisme et l'impact visuel



Françoise BARRIER, Le Pommier Bleu

Appréciation de la commission

Tout d'abord, la commission d'enquête a pu constater que l'impact sur le tourisme a été traité de façon relativement succincte dans l'étude d'impact – chapitre 7-5. La réponse à Mme BARRIER semble indécente et ne répond pas aux obligations du maître d'ouvrage en matière d'ICPE « de limiter ou de compenser ».

De nombreux sites touristiques environnant le projet font l'objet d'une fréquentation touristique importante.

A ce propos la Commission ne peut que reprendre les arguments développés précédemment.

De plus, contrairement aux affirmations du maître d'ouvrage, l'impact sur la fréquentation et l'attrait des gîtes ruraux et des chambres d'hôtes situés à proximité, sera très fort en raison de la vue directe sur le parc éolien. Il paraît évident à la commission d'enquête que les touristes préféreraient une autre vue que celle de voir tourner des éoliennes. C'est le cas notamment de Mme Françoise BARRIER, dont les chambres d'hôtes sont situées à 600 mètres de la première éolienne, puis à 800 mètres, 1 200 mètres des autres. Les photographies qu'elle a annexées au registre montrent clairement la vue directe depuis les chambres d'hôtes sur les éoliennes. Il est bien évident que la végétation ne pourra masquer des machines de 150 mètres de haut.

Si le maître affirme que pendant la construction du parc éolien, les chambres d'hôtes pourraient bénéficier d'un afflux de personnes venant travailler sur le site, ce bénéfice ne sera que de courte durée, bien loin de compenser la perte économique engendrée par la proximité des éoliennes pendant la durée de vie du parc éolien.

Pour étayer ses affirmations, la commission d'enquête a rencontré chez eux les propriétaires de chambres d'hôtes situées à 600 mètres du parc éolien de la Souterraine qui lui ont fait part des remarques désagréables de leurs clients au sujet du parc éolien : impossibilité de dormir la nuit les fenêtres ouvertes en raison d'un bruit lancinant, gêne importante, allant jusqu'à l'impossibilité de dormir en raison des flashs lumineux rouges. Beaucoup leur ont affirmé qu'ils ne reviendraient pas à cause de ces désagréments. Mettons-nous à la place du touriste venu chercher le calme et qui doit subir ces nuisances.

De plus, la commission d'enquête doute de l'attrait touristique des éoliennes comme l'affirme le maître d'ouvrage. Si cela a été le cas pour les premiers parcs éoliens, où l'effet de curiosité a joué dans ce sens, ce n'est plus le cas aujourd'hui où les parcs éoliens se multiplient et par conséquent se banalisent ; chaque touriste venant en Boischaud sud aura croisé sur sa route plusieurs parcs éoliens.

Comme déjà indiqué, ce site de bocage est propice à la présence densifiée de sites historiques et touristiques, ce que nous constatons sur le terrain par un maillage très important de ces sites. Les impacts ne sont pas faibles au sein de l'air éloigné (voir les sites énumérés par les ABF), même globalement, comme l'affirme le maître d'ouvrage encore p. 70 de son mémoire.

Placé sur un point haut départemental, ce projet a évidemment une répercussion sur la visibilité ou la co-visibilité de nombreux sites proches ou éloignés. De la salle des fêtes de Montchevrier n'aperçoit-on pas les feux des éoliennes de Saint-Genoux par exemple ?

La Commission est en plein accord avec les ABF de l'Indre sur ces motivations relevées également dans les très nombreuses observations du public. L'ABF de la Creuse ajoute des éléments intéressants à prendre en compte.

La Commission regrette que le pétitionnaire n'ait pas repris dans ses réponses, l'ensemble des avis des ABF (présence de l'avis de la Creuse, absence de celui de l'Indre : Pourquoi ?).

La Commission considère avec les ABF de l'Indre que nous sommes en présence d'un Grand Paysage à protéger de la Creuse, au Pays de George-Sand, à la Bouzanne, un patrimoine Indrien de toute beauté, bâti par les éléments comme par les hommes, un témoignage naturel et humain rare et ancien, le seul relativement préservé à ce jour en Région Centre Val de Loire pour son bocage typique de prés et de haies, mais également pour son tissu dense de sites historiques de renommée mondiale et nationale, de sites touristiques de plein air, de chemin de randonnées, ...

L'assiette du projet est en vis-à-vis direct avec de nombreux coteaux sur ces reliefs de transition. En effet ce relief de plateaux parsemé de sites présente un ensemble paysager remarquable et harmonieux, souligné de routes panoramiques proches ou plus lointaines : RD 990 et aussi vers Crozant, la Creuse ou Gargillesse, La Boucle du Pin, ou Cluis, Neuvy-Saint-Sépulcre, le Viaduc d'Auzon ou même Lys-Saint-Georges, mais également de villages en points hauts.

L'effet dominant des cinq éoliennes à 150 mètres se surimpose au-dessus d'un sol à plus de 340 mètres en point haut départemental. Il ne peut qu'écraser les reliefs et être en visibilité directe ou co-visibilité de nombreux sites classés ou inscrits, de routes, proches de la ZIP ou éloignés, tels que les énumère les ABF.

Comme le précise dans son avis le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, la Commission d'enquête estime également, comme une partie du public, que « L'argument sur les écrans végétaux pour rompre et atténuer les phénomènes de

concurrence, ne peut en aucun cas être retenu, car ils ne font obstacles à la détermination du champ de visibilité qu'une partie de l'année ».

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine ajoute :

« L'argument sur les écrans végétaux pour rompre et atténuer les phénomènes de concurrence, ne peut en aucun cas être retenu, car ils ne font obstacles à la détermination du champ de visibilité qu'une partie de l'année.

Force est de constater l'omniprésence du projet d'un point de vue visuel dans un rayon dépassant le 16kms autour de la ZIP. C'est un paysage sensible à prédominance visuelle qui se traduit par la mise en péril de leur appropriation sociale par les habitants et toute personne les traversant. »



7. Synthèse, propositions et conclusion

Le but de cette étude concerne un territoire, défini et bien particulier.

L'émergence de structures industrielles de très grande hauteur, et de plus en plus hautes, nécessite dans certains cas une attention complémentaire des autorités compétentes.

La lecture des Etudes d'Impact sur l'Environnement (EIE) des pétitionnaires font apparaître une vision souvent parcellaire de l'intérêt plus global d'un territoire.

Les procédures suivies par ces EIE sont conformes, mais ne permettent pas dans tous les cas cette appréciation.

C'est le cas dans le territoire étudié, qui possède une complexité par son relief, sa biodiversité très présente, son entité paysagère forte, ses monuments en tissu dense, une activité touristique et culturelle plus importante, avec une économie présente associée et fragile, combinée à un patrimoine culturel.

Il n'est par exemple pas certain que George SAND se serait installée dans une région envahie de structures industrielles géantes, ni que ses invités de marque, tels que LISZT ou CHOPIN, ne l'y ait retrouvée.

George SAND a été elle-même séduite par cette entité paysagère forte, par un bocage finalement peu présent en France, et cet attrait existe toujours, il attire les touristes et demain, nous nous rendrons compte qu'une future George SAND y habite en ce moment même, encore inconnue, mais présente en raison d'un cadre de vie et d'une nature préservée.

Une estimation globale de l'impact à l'échelle de ce territoire étudié est nécessaire.

Plusieurs phénomènes demandent une attention particulière :

Un phénomène identifié comme toxique pour le périmètre étudié, est l'effet de mitage.

C'est, dans le cas de ce paysage à identité forte, un effet tout à fait redoutable.

Il se manifeste notamment dans le cas des feux de balisages.

Il est déjà possible de se rendre compte que les feux de balisages des parcs éoliens de Saint Genou et de Boussac **peuvent se voir à plus de quarante kilomètres de distance, de jour comme de nuit.**

Ce phénomène, en raison de l'impossibilité de synchroniser les feux de balisage des parcs éoliens entre eux, sera aggravé.

Le manque d'entretien dans des zones déjà mitées par les parcs éoliens, permet de constater des feux de balisages blancs la nuit sur certaines de ces éoliennes alors qu'ils devraient être rouges, ainsi, on peut se retrouver non seulement avec des séries de feux asynchrones entre les différents parcs éoliens, mais ils peuvent également être dépareillés en intensités lumineuses et en couleurs; certaines éoliennes isolées ont également des feux de balisages éteints ou allumés en continu, tous ces phénomènes désordonnés se produisant en même temps.

L'oeil ne s'habitue pas à ce désordre multiple.

Il n'y a pas de raison que ce manque d'entretien, que l'on peut déjà constater à certains endroits, ne se produise pas ici, sous forme de nuisance augmentée.

Enfin, si l'on n'est pas sur place et en situation, on s'imaginera que des séries de feux de balisages entre les différents parcs éoliens seront certes asynchrones, mais à la même hauteur visuelle, formant une certaine régularité, mais ce n'est pas ce qui se produit.

L'effet de parcs disséminés -ou mitage- fera que des feux de balisages proches paraîtront parfois surplomber l'observateur -ou effet d'écrasement- tandis que les autres, en rapport avec des distances plus ou moins éloignées, se déclencheront à tous les niveaux de hauteurs visuelles. L'envahissement du champ visuel sera total dans toutes les hauteurs et dans toutes les directions, et il sera chaotique.

Un tel effet, serait catastrophique sur tout l'ensemble du périmètre étudié, et l'atteindrait en totalité, en raison de sa surface peu étendue.

Il altèrera effectivement l'appropriation sociale par les habitants (p65), et par toutes les personnes de passage, y compris les touristes.

Un autre phénomène identifié, est le bruit.

Les EIE des pétitionnaires font toutes apparaître des dépassements des seuils réglementaires, de nuit comme de jour, dans des fonds sonores qu'ils décrivent eux-mêmes comme extrêmement calmes.

Le bridage, dans ce cas de figure particulier, **sera insuffisant à protéger la tranquillité des habitants**, dans la mesure où les bruits aérodynamiques baisseront, mais où les bruits mécaniques -relativement- stables de la nacelle, seront perceptibles en fonds sonores très calmes.

La qualité de vie et l'acceptabilité sociale :

Les habitants de ce périmètre étudié vivent souvent dehors, dans leur jardin, auquel ils sont très attachés.

La réaction des habitants lorsque nous les rencontrons à la porte de leurs jardins, est toujours la même; ils n'ont pas forcément conscience des nuisances sonores, mais mettent immédiatement en avant leur qualité de vie et le paysage. Ils montrent leur jardin et leur vue, souvent appréciable, et sont scandalisés:

— « regardez mon jardin, regardez ma vue, tout sera saccagé! »

De nombreuses maisons qui avaient pour atout principal et valorisation une vue magnifique, se retrouveront toutes en situation de handicap majeur.

L'acceptabilité sociale et la concertation ont été absentes du contexte dans le territoire étudié; de nombreux habitants constatent au contraire des évitements répétés des pétitionnaires, et une négation de la prise en compte de l'impact sur leur qualité de vie, voire même, si les habitants évoquent leur qualité de vie, ils sont accusés en public par les pétitionnaires d'égoïsme. Si les habitants argumentent, par exemple sur les nuisances visuelles, **on leur répond que leur point de vue est subjectif, et donc ne compte pas.**

On ne peut espérer un résultat avec de telles réponses, **formatées par avance pour l'évitement et la négation des habitants**, et des procédures juridiques à n'en plus finir en guise de dialogue.

Les habitants ressentent très mal ce contexte, et ont des mots très durs.

Ils ne comprennent pas le saccage d'un milieu naturel préservé qui leur paraît prioritaire.

des zones de biodiversité importantes, et/ou combinées à des migrations avifaunes conséquentes, devraient être inventoriées en concertation, et dans le cadre de mesures de protections efficaces.

Ces mesures existent déjà, et pourraient être activées pour certaines, comme l'arrêté préfectoral de protection biotope (APPB).

Ou dans le cadre de la politique environnementale du conseil départemental, une démarche d' Espaces naturels sensibles (ENS), qui s'appliquerait à certains cas ciblés.

L'avantage de cette démarche est augmenté par un accompagnement pédagogique, notamment auprès des plus jeunes pour les sensibiliser aux notions de biodiversité et de préservation.

L'écologie serait ainsi envisagée en globalité et en accord avec ce territoire sensible, et l'encadrement ou le développement de ces initiatives créeront des emplois verts.

Il paraît nécessaire de valoriser le milieu de bocage au maximum, que ce soit par sa perception par le public en tant que réservoir de la biodiversité, ou par l'image, ce qui en fait une valeur ajoutée à la fois pédagogique mais aussi touristique.

Le tourisme et l'image de ce lieu seront atteints.

Les pertes sont estimées à trois millions d'euros par an dans une estimation qui ne prend pas en compte toutes les retombées induites.

Le département de l'Indre investit des sommes conséquentes pour valoriser le tourisme, et cet effort devrait se tourner encore plus vers une image de qualité et de nature, par la valorisation du bocage et de la biodiversité, une démarche déjà en cours.

Associer une démarche écologique et de préservation avec des intérêts économiques, touristiques et de vie culturelle, est une initiative trop heureuse et bienvenue pour être contrariée.

On ne peut que recommander d'aller dans ce sens, et de le faire savoir, **autant par des mesures de protection concrètes, que par une communication multiforme sur la préservation et le tourisme, et en concertation avec les forces vives.**





CONCLUSION

Il faut préserver ce « triangle d'Or » parce que :

- Il est un authentique conservatoire de la faune, de la flore et de la biodiversité bocagère
- Il est un maillon essentiel de la trame verte et bleue de la Région Centre
- Il se situe sur une voie d'importance nationale de migration de l'avifaune
- Il concentre le plus grand nombre de sites, rivières, monuments et paysages remarquables de tout le département
- Il inspire encore aujourd'hui la création littéraire, musicale et picturale
- Il réunit près de la moitié des participants aux activités culturelles du département
- Le tourisme constitue sa principale ressource économique
- Sa capacité d'accueil touristique est bien supérieure à la moyenne du département

- La perte de richesse touristique serait, pour les communes, infiniment supérieure aux revenus escomptés de l'éolien
- La présence d'éoliennes industrialiserait et dénaturerait l'ensemble du territoire du Triangle,
- elle découragerait les initiatives individuelles en matière de tourisme,
- ainsi que l'installation de nouveaux habitants et les travaux de bâtiment et de rénovation
- Le potentiel éolien est clairement insuffisant
- Quand bien même la totalité des projets éoliens envisagés dans le triangle seraient-ils réalisés, la production électrique totale serait dérisoire au regard du préjudice engendré
- Ces projets éoliens nuiraient considérablement à la qualité de vie des habitants dans un habitat diffus et dense,
- le mitage détruirait l'esprit de ce lieu naturel et préservé de la biodiversité bocagère, et expulserait la population de son cadre de vie
- **Les projets éoliens dans ce milieu préservé font l'objet d'un rejet massif de la population et de tous les organismes concernés**



Porter à connaissance hébergements

Sommaire :

- Territoire d'étude
- Présentation de l'étude
- Etude 01 : Hôtels et Clévacances
- Etude 02 : Gîtes ruraux et Chambres d'hôtes
- Etude 03 : Gîtes d'étapes et Campings

ADT de l'INDRE 10/2015



(*) Base de référence des résultats

Etude " Vivre en Boischaut Sud "

Porter à connaissance hébergements

Territoire d'étude



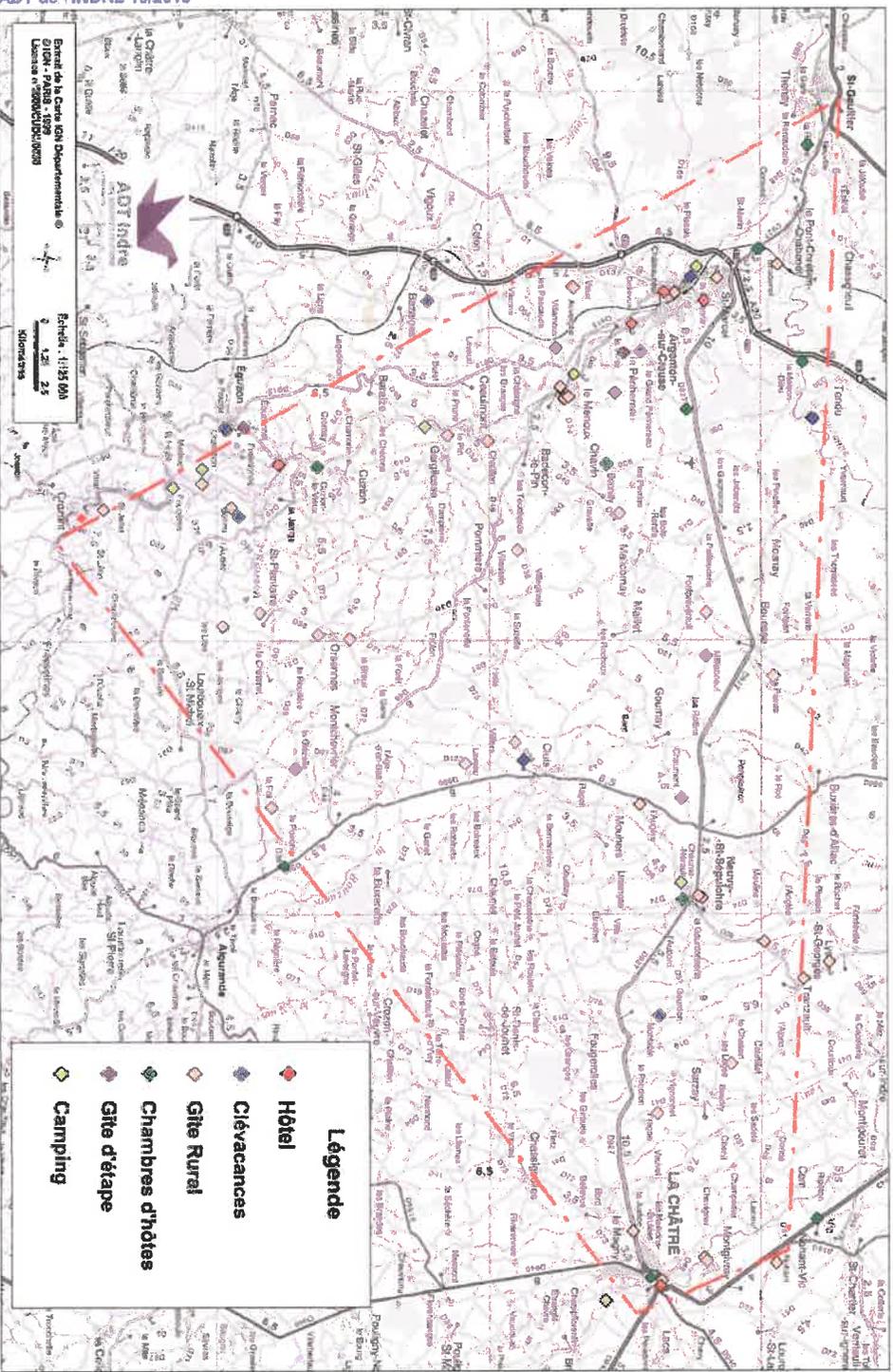
ADT de l'INDRE 10/2015

Extrait de la Carte IGN Départementale ©
© IGN - PARIS - 1999
Licence n°2000/CUCC0030
Échelle 1/1125 000
0 1,25 2,5
Kilomètres

**Etude
" Vivre en Boischaout Sud "**

**Porter à connaissance
hébergements**

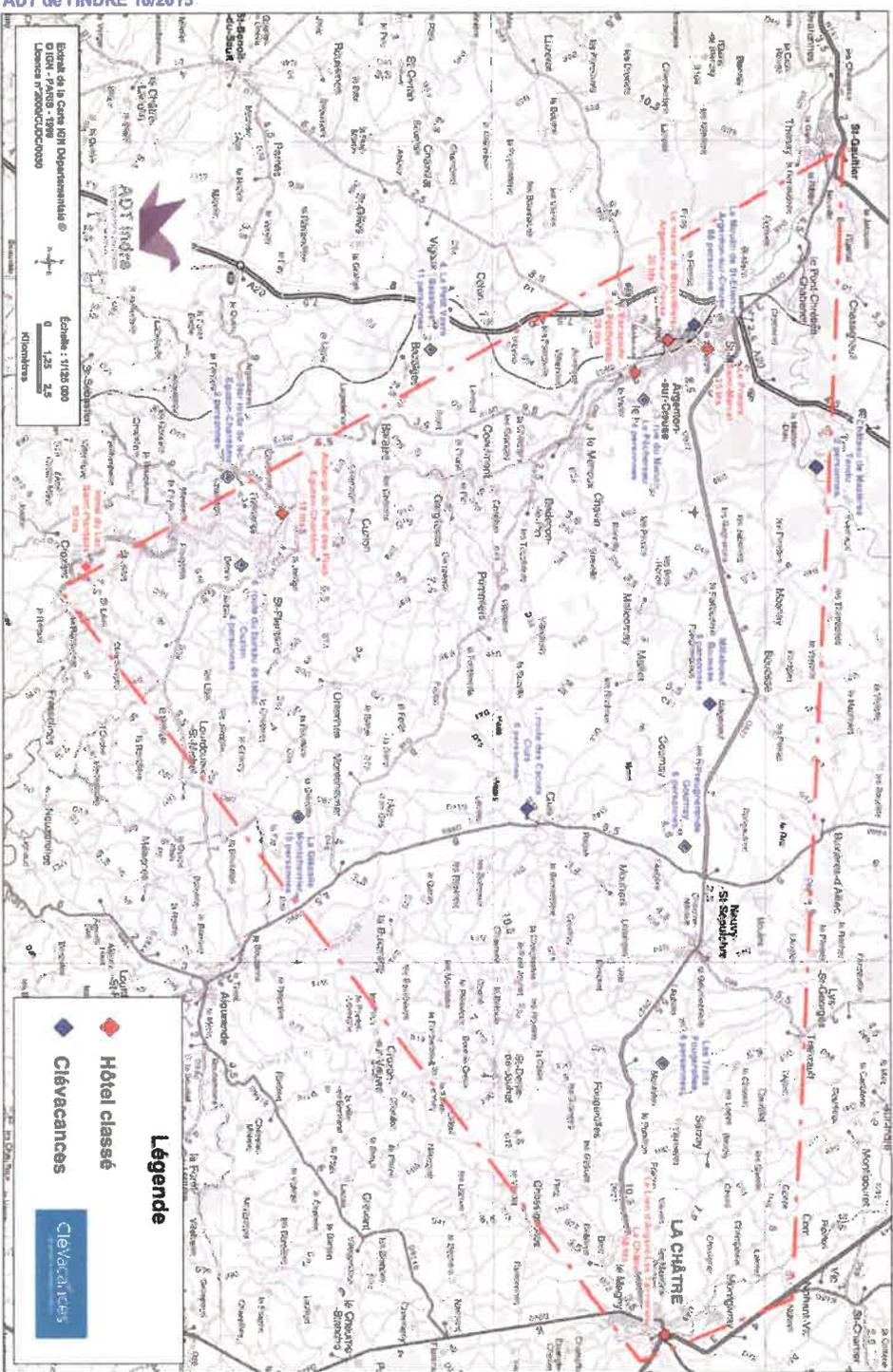
Présentation de l'étude



**Etude
" Vivre en Boischaout Sud "**

**Porter à connaissance
hébergements**

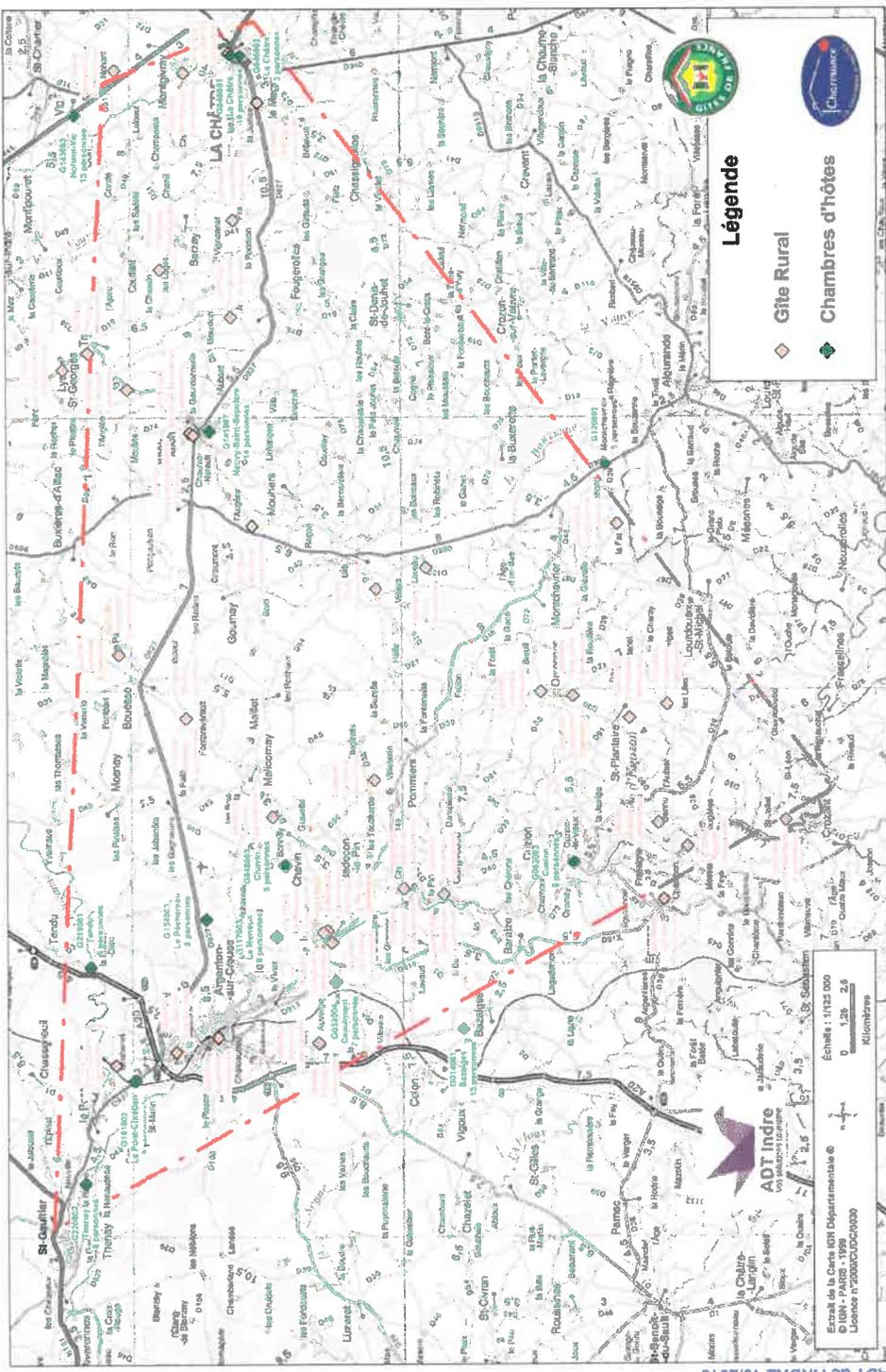
Etude n° 01



Etude "Vivre en Boischaud Sud"

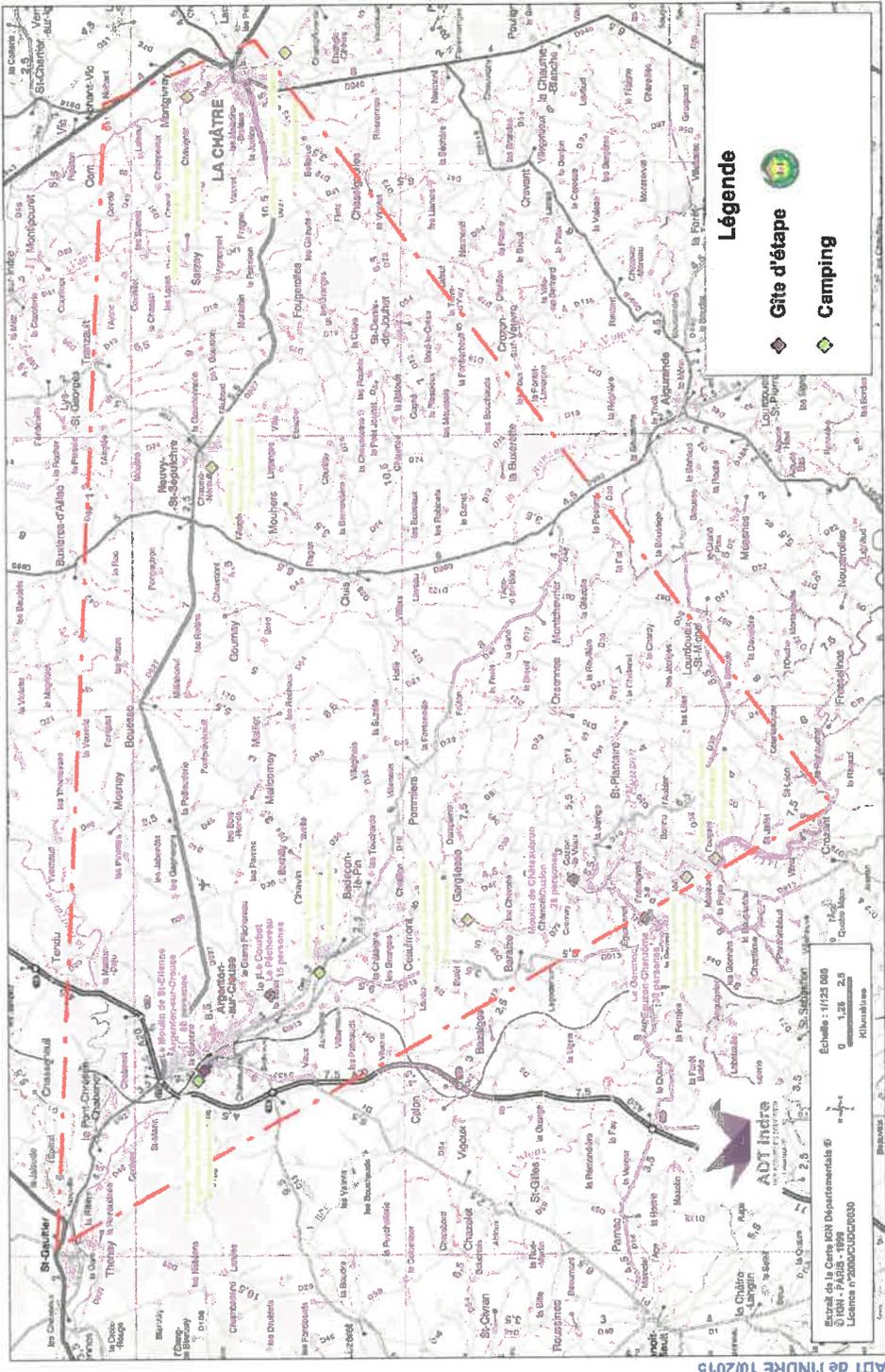
Porter à connaissance hébergements

Etude n° 02



Porter à connaissance hébergements

Etude n° 03



Porter à connaissance patrimoine

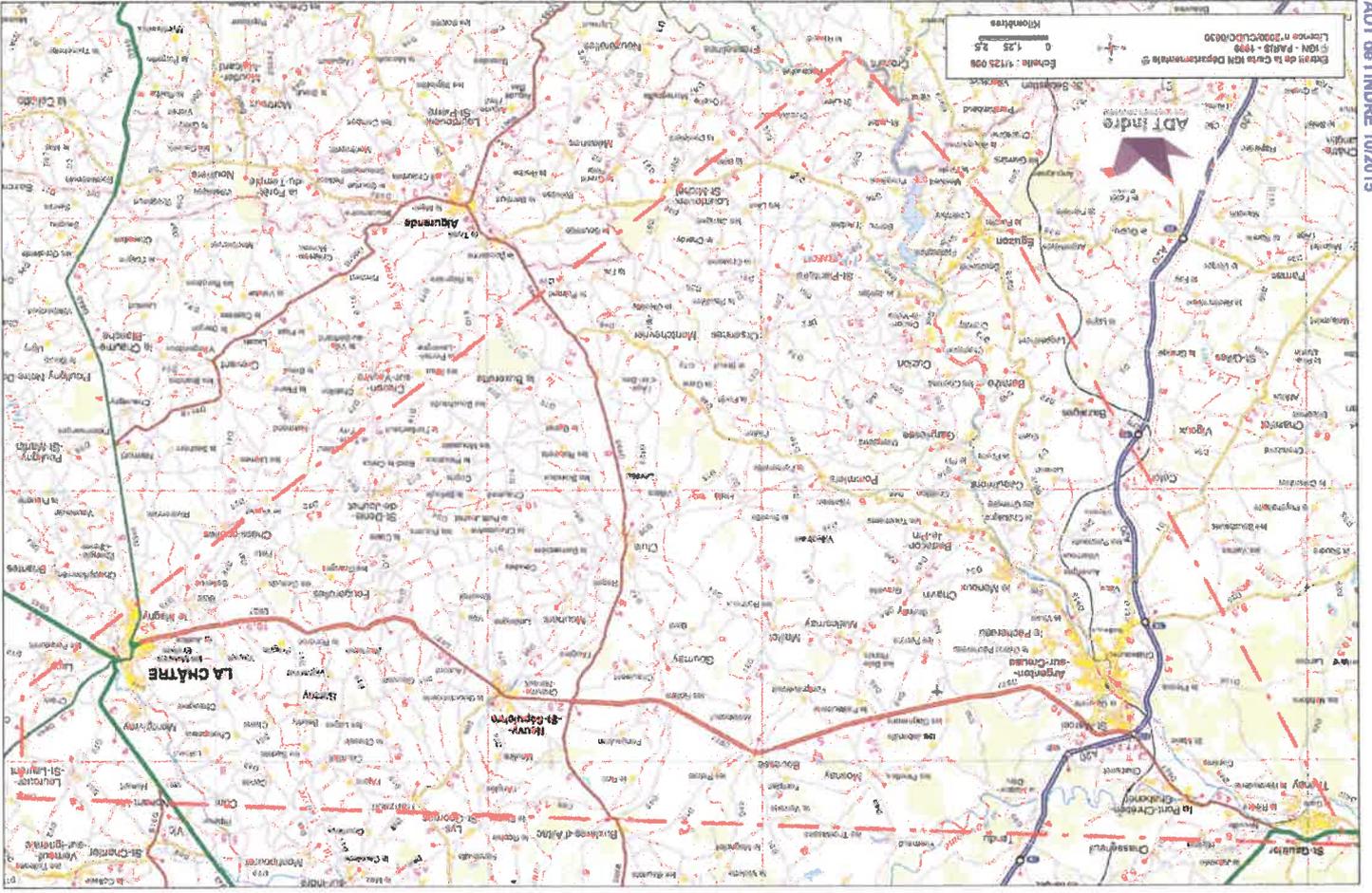
- Sommaire :**
- Territoire d'étude
 - Sites ouverts au public
 - Sites remarquables
 - Edifices religieux
 - Patrimoine vernaculaire
 - Labels des villes et villages
 - Sentiers Promenade et Randonnée balisés
 - Les sentiers de Grande Randonnée®
 - La pêche et le réseau hydrographique



ADT de l'INDRE 10/2015 (*) Base de référence des résultats

Etude "Vivre en Boischaut Sud" Porter à connaissance patrimoine

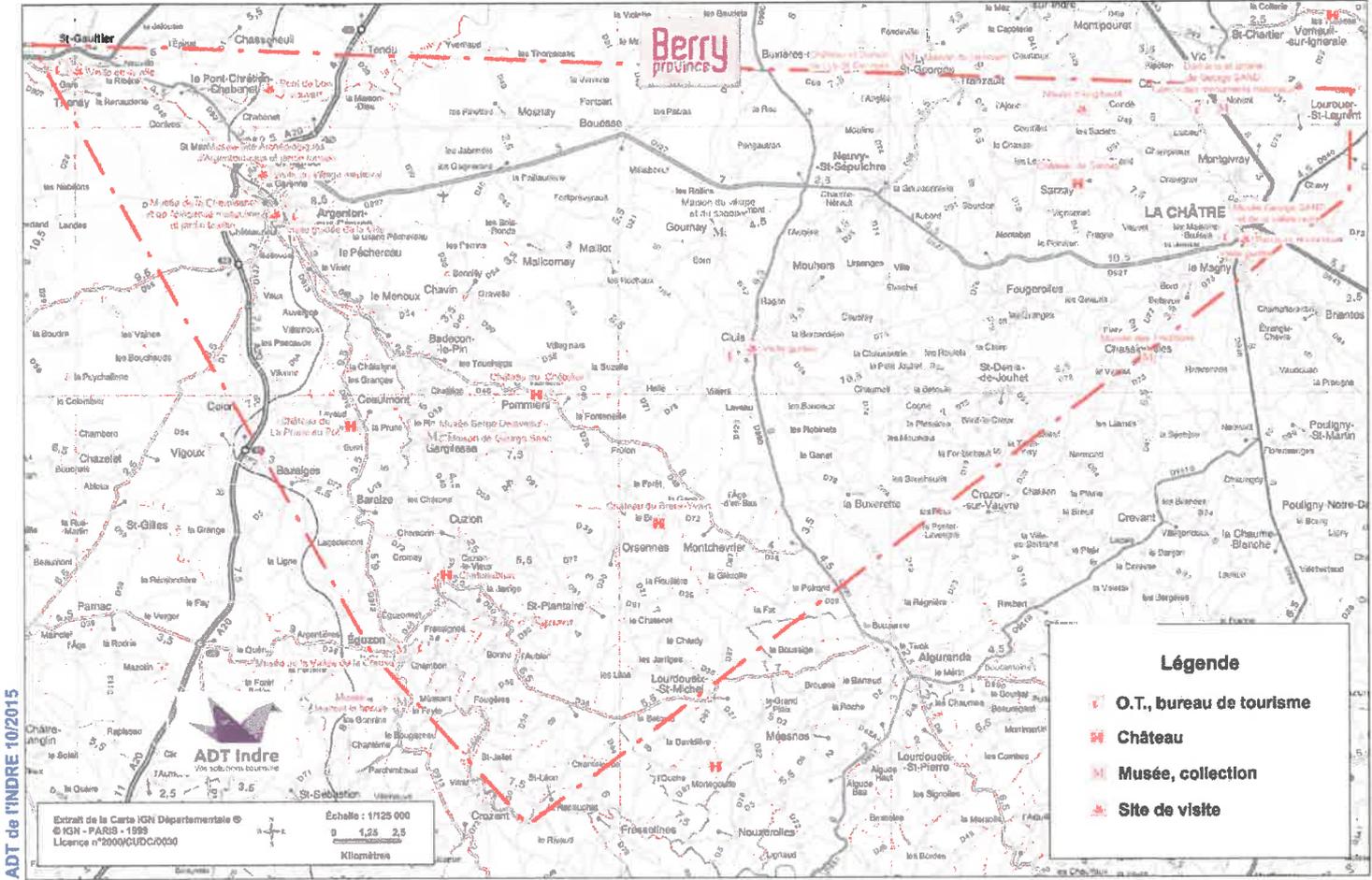
Territoire d'étude



Etude "Vivre en Boischaud Sud"

Porter à connaissance Patrimoine

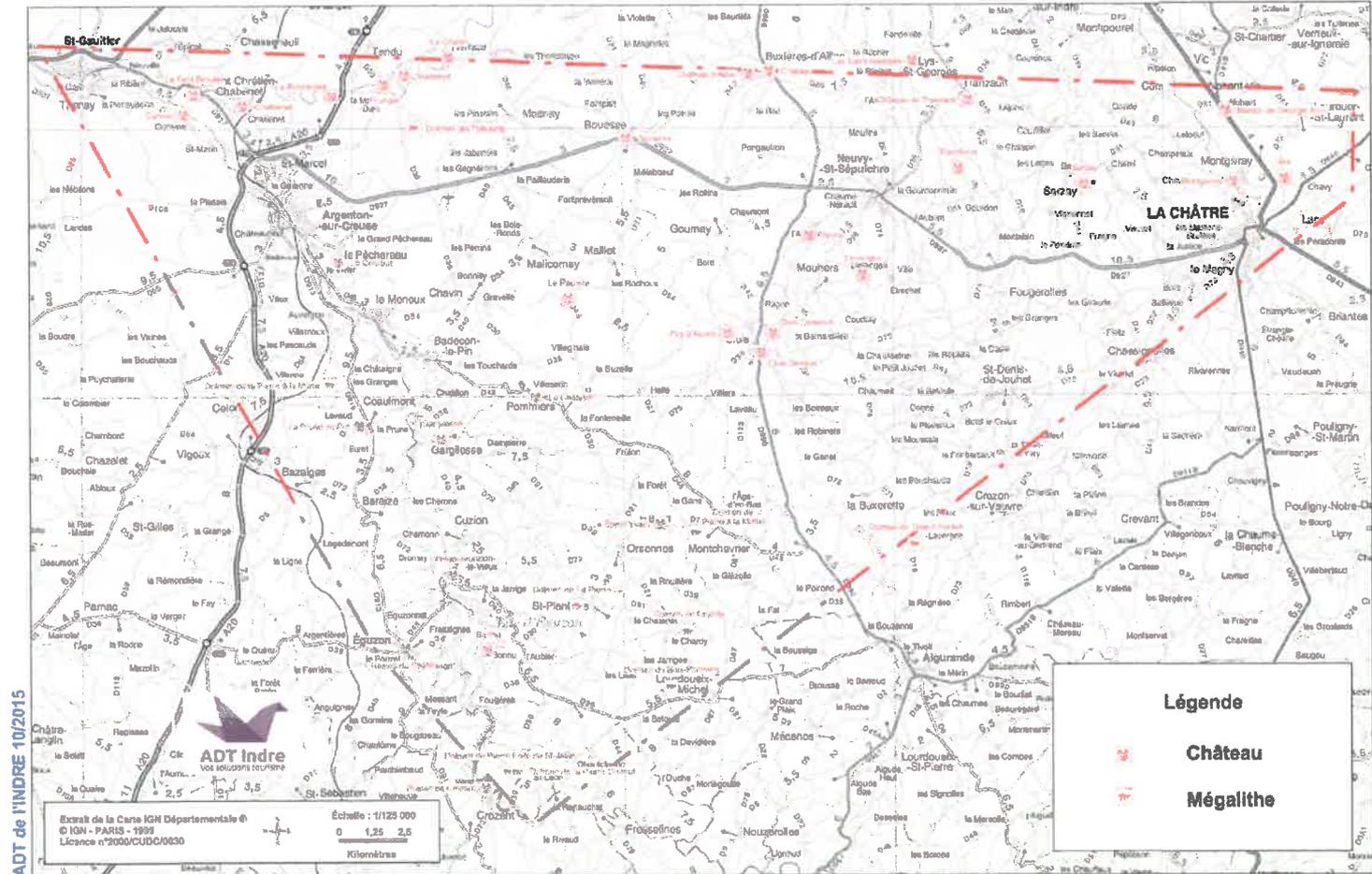
Sites ouverts au public



Etude "Vivre en Boischaud Sud"

Porter à connaissance Patrimoine

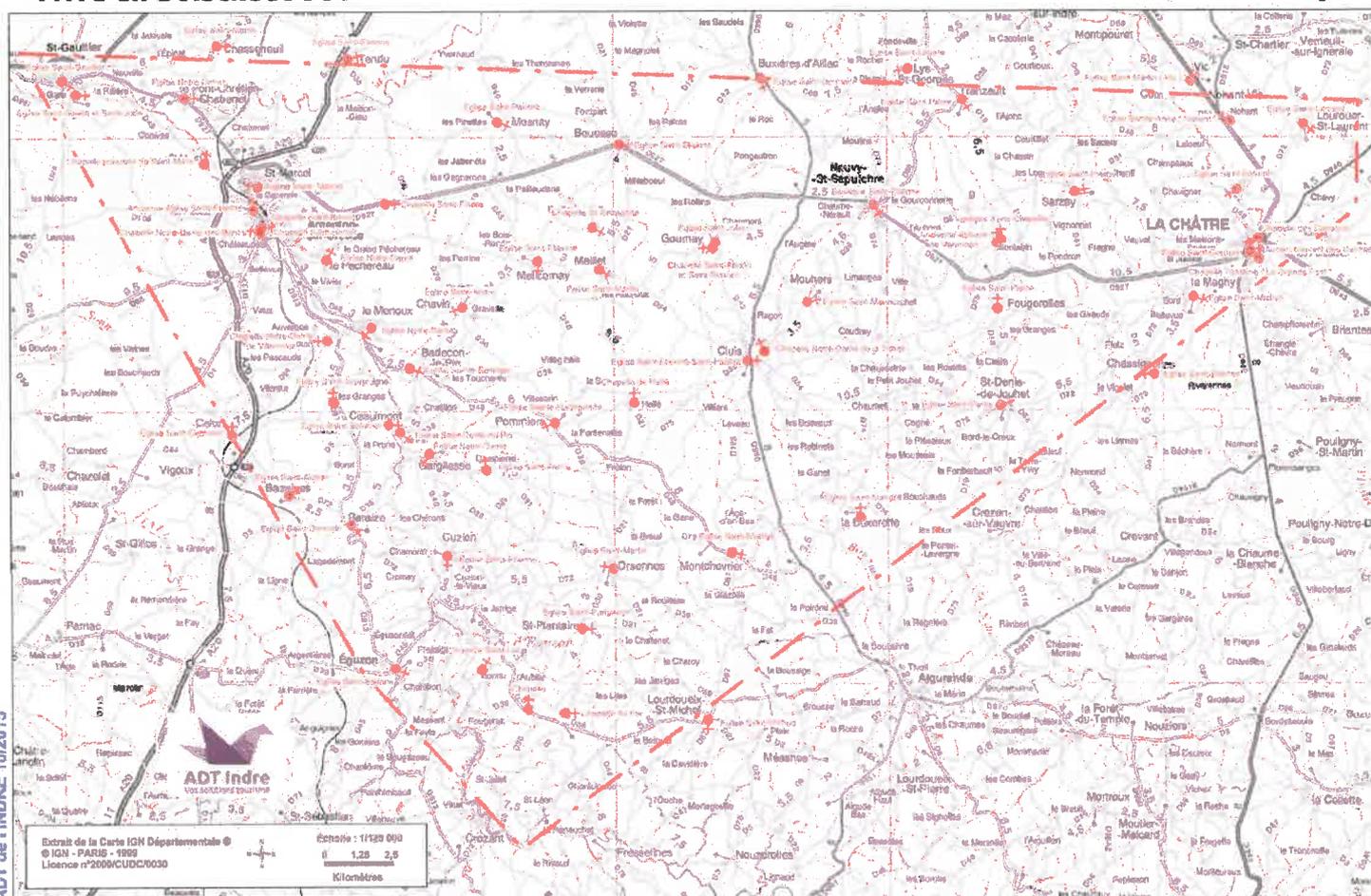
Sites remarquables



Etude "Vivre en Boischaud Sud"

Porter à connaissance Patrimoine

Edifices religieux

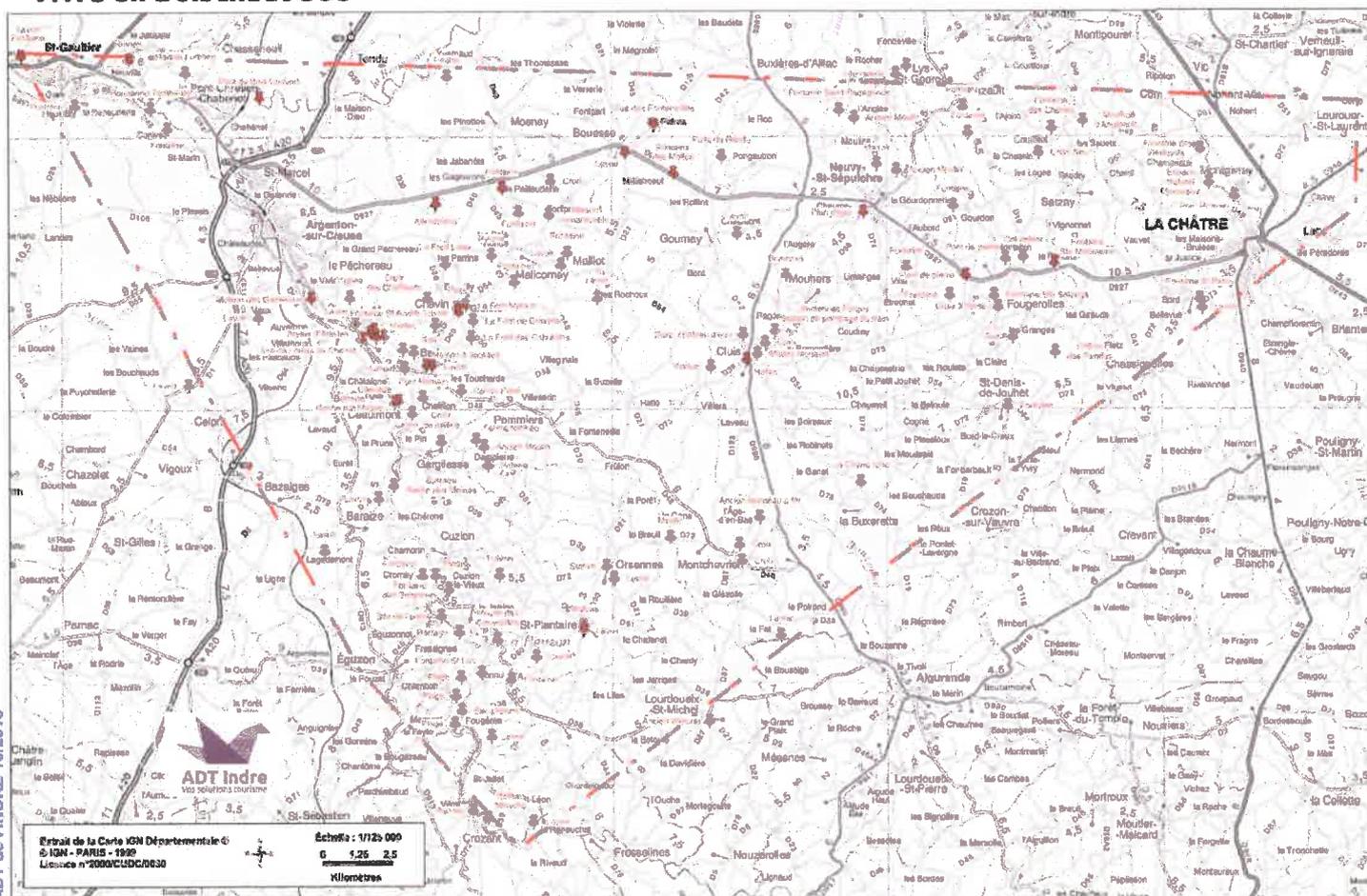


ADT de l'INDRE 10/2015

Etude "Vivre en Boischaud Sud"

Porter à connaissance Patrimoine

Patrimoine vernaculaire
Petit patrimoine

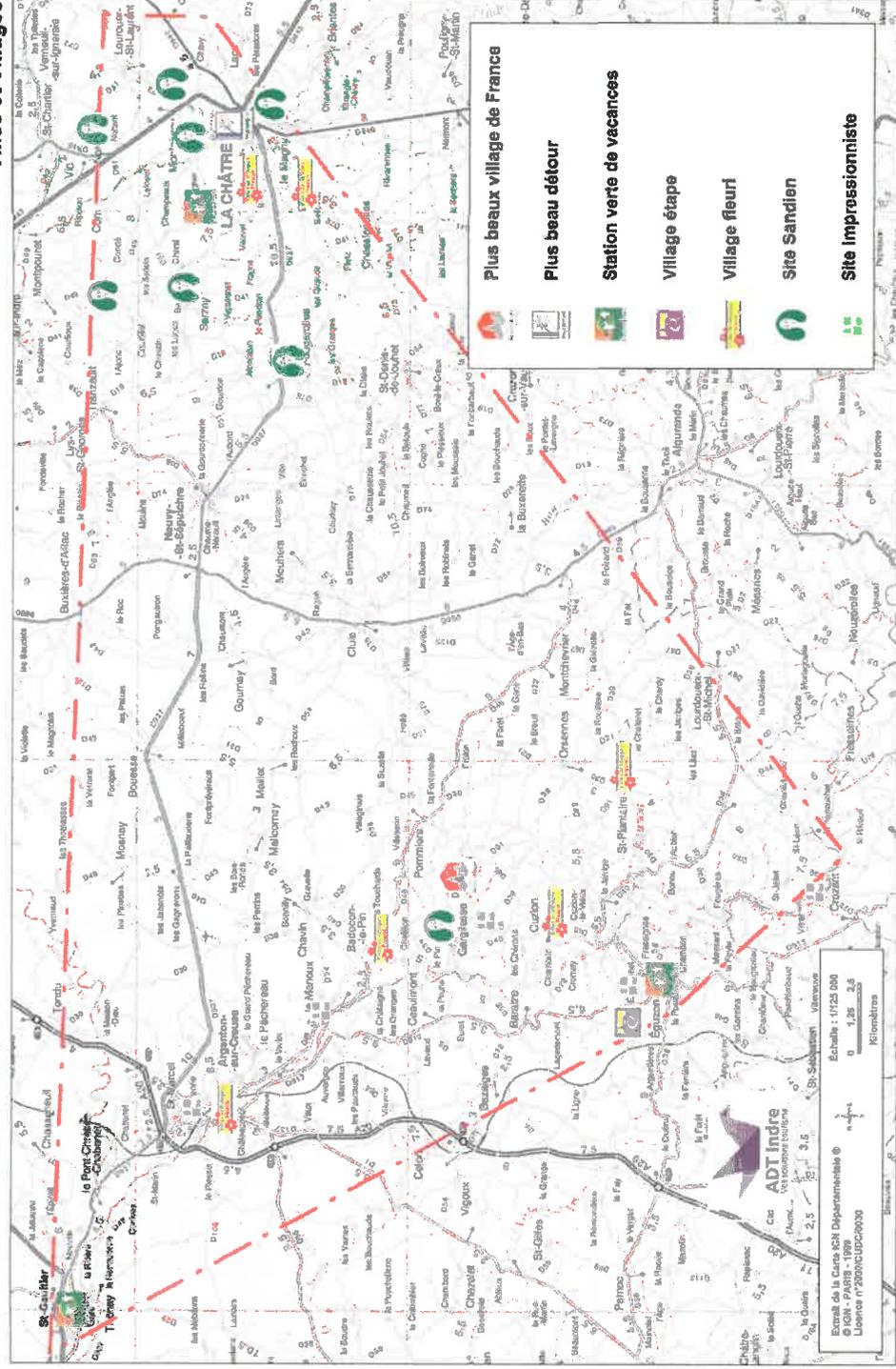


ADT de l'INDRE 10/2015

Etude "Vivre en Boischaud Sud"

Porter à connaissance Patrimoine

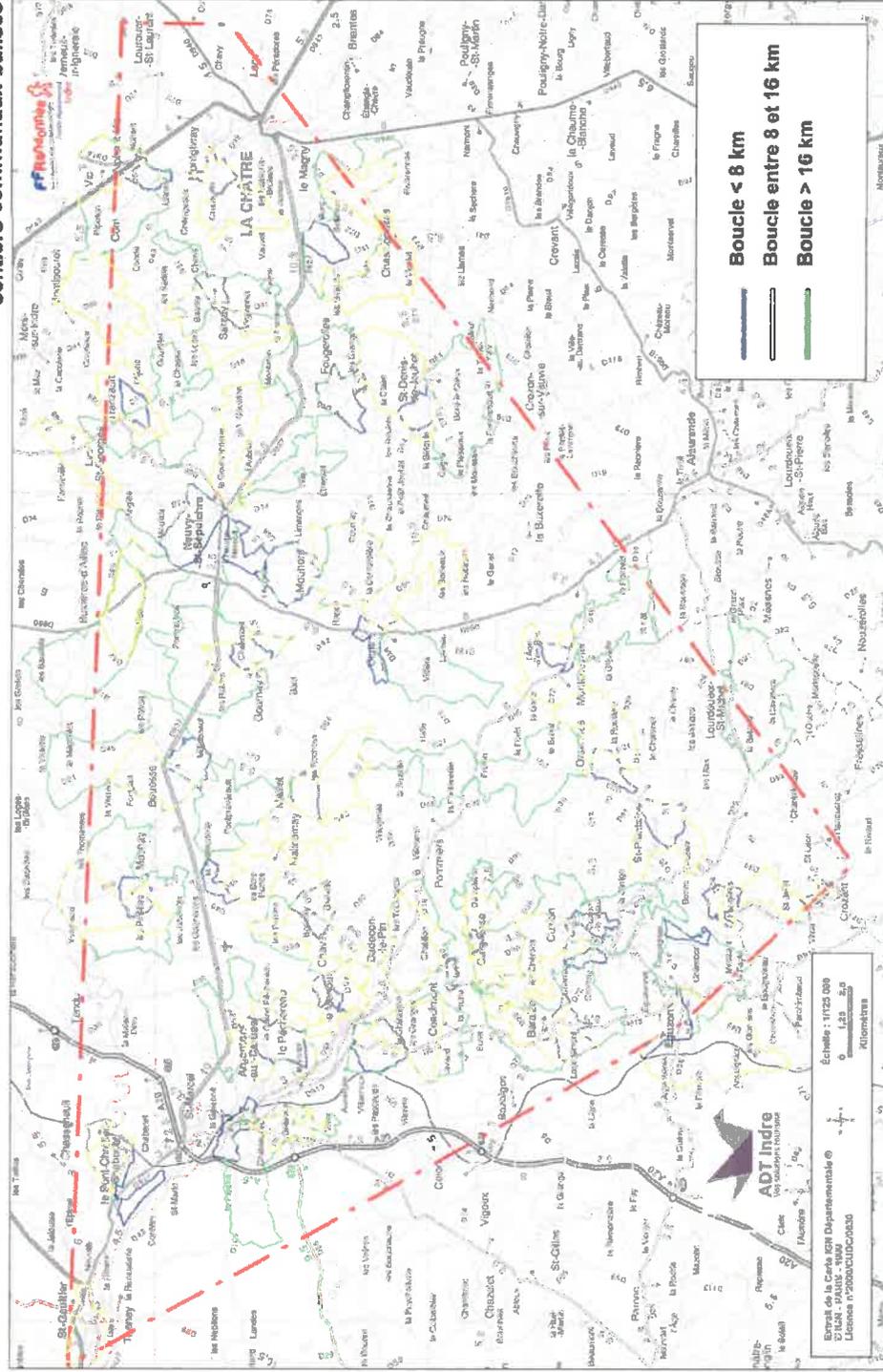
Label Villes et villages

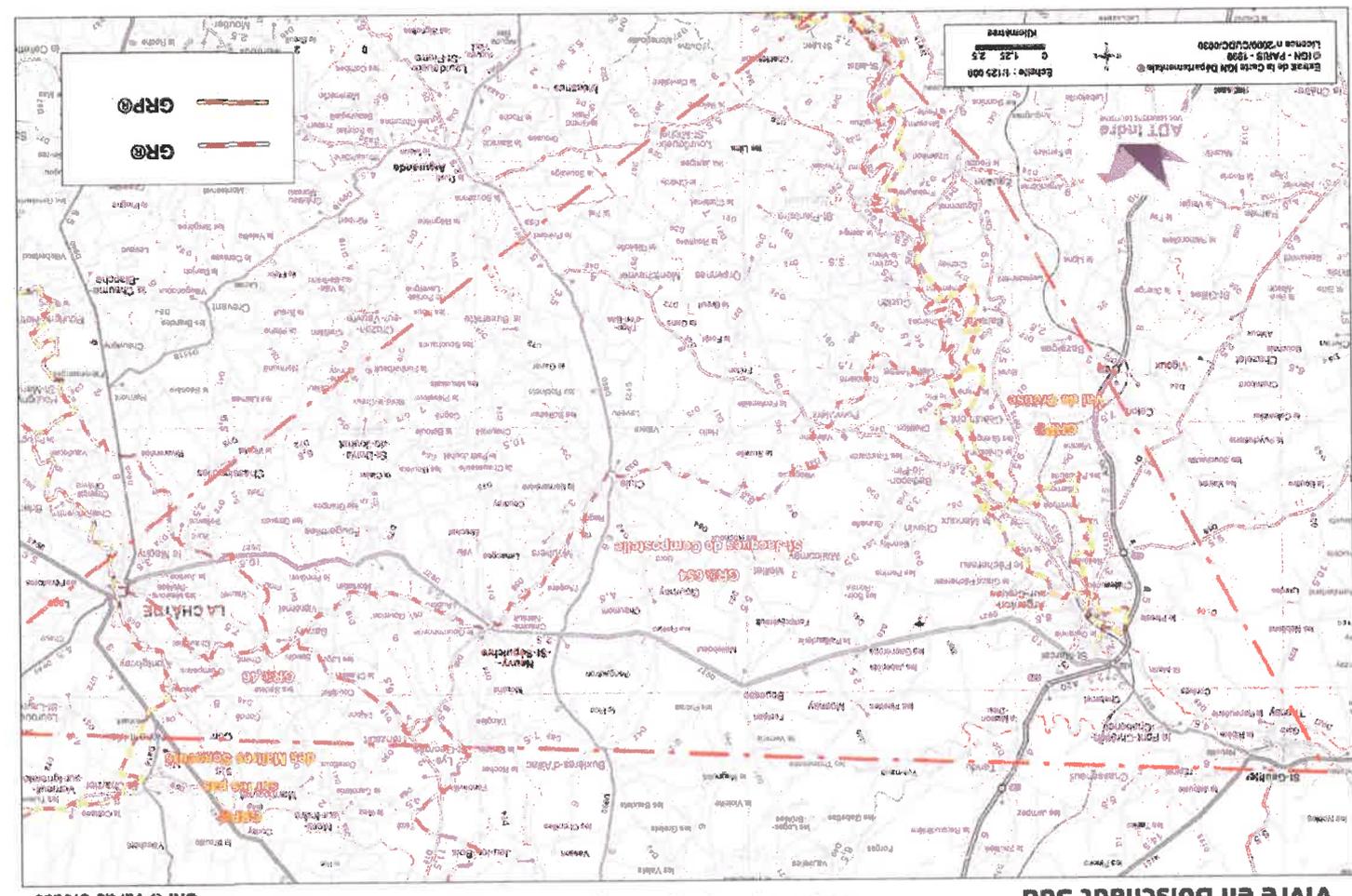
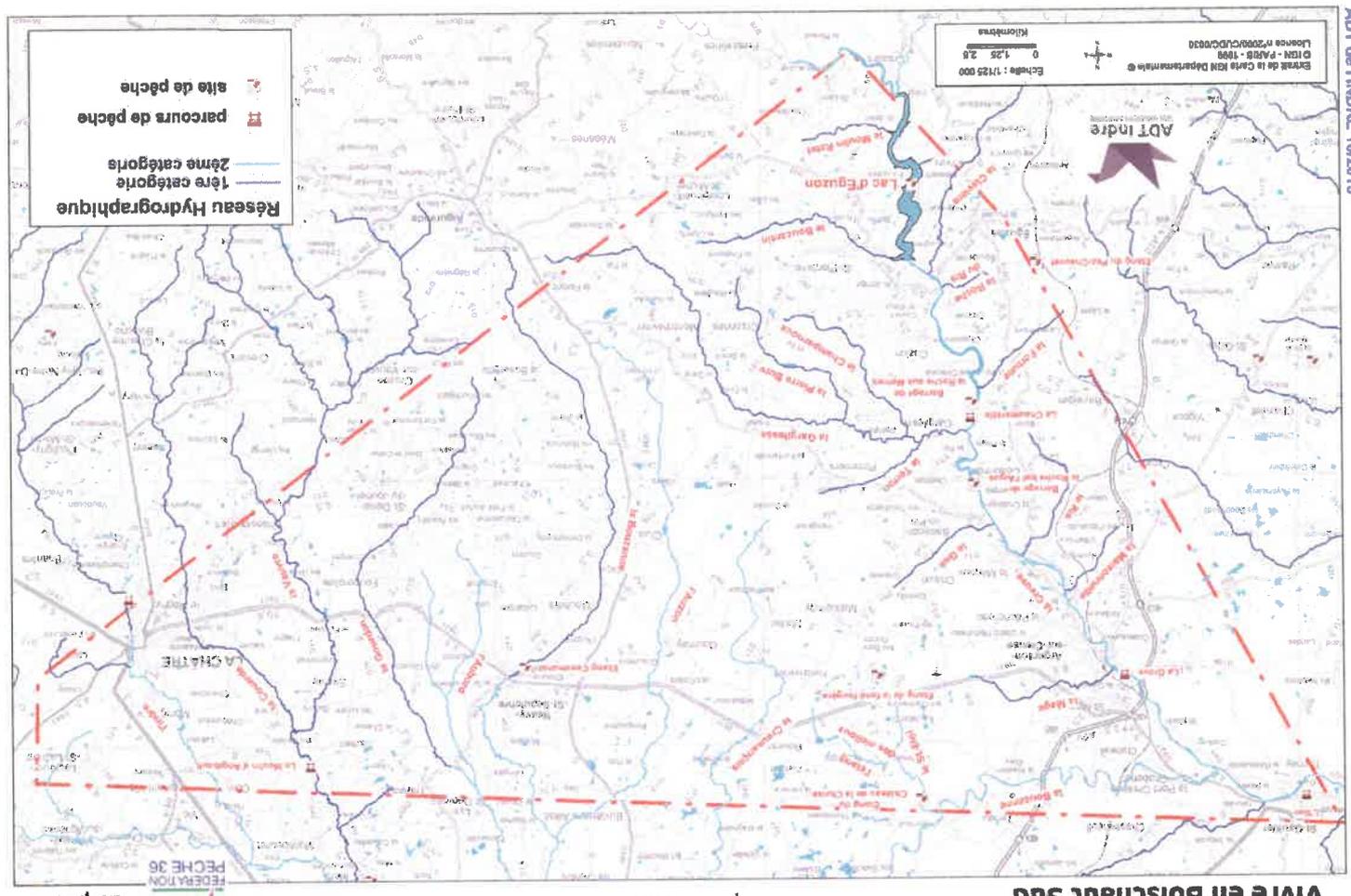


Etude "Vivre en Boischaud Sud"

Porter à connaissance Patrimoine

Sentiers communaux balisés





Etude "Vivre en Boischaut Sud"

Porter à connaissance
Sentiers de Grande Randonnée

GRD 654
GRD 46
GRP@ Val de Creuse

9. Revue de presse



Le Figaro, 5 septembre 215

Vent debout contre les éoliennes (suite)

Pour faire suite aux deux lettres de lecteurs qui, fin août, dénonçaient avec vigueur l'implantation de parcs éoliens dans notre région, Franco Energie Eolienne, porte-parole des éoliens français « *profondément indigné* », a livré, dans notre dernier numéro et dans cette page, une longue plaidoirie pour dénoncer « le lobby anti-éolien » et tenter de convaincre les opposants aux éoliennes industrielles. Manifestement Franco-Energie-Eolienne n'a pas été entendue du côté d'Isds-Saint-Roch, Touchay et Chambon, comme en témoignent les deux lettres que nous publions aujourd'hui :

« La fronde s'amplifie »

« Ma première réaction, en lisant l'article de la France Energie Eolienne, paru dans votre hebdomadaire du 1^{er} octobre 2015, a été de penser que ce "droit de réponse" n'a pas été rédigé pour rassurer les lecteurs inquiets de

l'implantation massive des sites éoliens mais plutôt pour rassurer ceux qui veulent imposer, par idéologie ou par pur opportunisme, l'éolien dans le Berry. Mesdames, Messieurs les promoteurs, ne paniquez pas ! Vous pensiez peut-être que le Berry n'est peuplé que de rares maisons et d'habitants qui ne connaissent ni Internet, ni les réseaux sociaux, ni les revues scientifiques ; incapables de juger, de vérifier vos arguments de vente. Mais voilà, la fronde anti-éolien industriel s'amplifie et cela vous inquiète. Vous auriez dû venir aux réunions d'information organisées cette année dans le Sud du Cher par les associations que vous surnommez "marchandes de peur" proposant des solutions alternatives, "concrètes et constructives", en matière de transition énergétique. Cela vous aurait été très instructif ... »

Christino Moldano (riveraine d'un projet de parc éolien) / Chambon / 10 / 09

L'Echo du Berry, 8 octobre 2015



Indre - La Châtre - Territoire

Trame de biodiversité : un projet exemplaire

27/10/2015 05:36



Recommander

Tweeter

G+



Tous les acteurs du territoire se sont réunis pour imaginer un projet original et ambitieux.

Très innovant, le programme d'opérations liées à la biodiversité sur le territoire du Pays de La Châtre a été remarqué à l'échelle régionale.

Après la mise en place d'une étude qui a permis le relevé exact de la trame verte et bleue (TVB) sur le territoire, un programme d'actions favorisant la conservation des réseaux écologiques existants – ou leur restauration – doit débiter l'an prochain. Associant tous les acteurs du territoire, c'est-à-dire élus et administrations autant qu'agriculteurs, chasseurs ou pêcheurs, ce projet a été remarqué par les élus et les services de la Région.

Conserver et valoriser les haies

« Ce qui est original dans notre approche, c'est de faire le lien entre paysage et développement économique : on ne veut pas se cantonner au problème environnemental et mettre sous cloche le bocage, explique Céline Bihel, de l'Association pour le développement agricole et rural (Adar). Par exemple, parmi les actions proposées, plutôt que de commencer par replanter là où il n'y a plus rien, on va travailler avec des communes pour installer des chaufferies à bois déchiqueté pour conserver et valoriser les haies existantes. »

Preuve que la dynamique est lancée et largement partagée, ce sont les membres du comité techniques eux-mêmes qui ont défendu ce projet. Le secret d'un tel résultat ? Une opération toujours réalisée en co-construction. « En tant que bureau d'études, on n'est pas arrivé avec des propositions toutes prêtes. Depuis deux ans, les rencontres ont été multipliées pour échanger avec les acteurs de terrain : propriétaires fonciers, agriculteurs, élus mais également animateurs du tourisme. Et on a pu modifier les projets d'action en fonction de ces résultats. »

La phase opérationnelle du programme devrait débiter début 2016.

Cor. NR : Héléne Arnault

s à nous **envie de réagir ?** -echoduberry@orange.fr

journal
erry.fr
onstruction



La citation de la semaine :

« L'oubli est le vrai linceul
des morts
George Sand »

Vent debout contre les éoliennes (suite) Le bocage berrichon est en danger

Membres de onze associations œuvrant pour la mise en valeur et la protection du patrimoine bâti et paysager, notre devoir est d'alerter les habitants sur la multiplication des projets de parcs éoliens dans le Boischaud méridional. Il existe à l'heure actuelle plusieurs projets : près de La Châtre, à Saint-Charlier-Saint-Août et à Montlevicq (*), sur des territoires voisins à Montchevrier, à Lourdoueix-Saint-Michel, à Orsennes et dans le Cher, à Ids-Saint-Roch et Touchay. C'est donc tout le Boischaud méridional qui est concerné et qui risque de voir se dresser des éoliennes tendant à être de plus en plus hautes pour capter le peu de vent qui souffle dans notre région.

Les Vallées de l'Indre et de la Creuse sont une de nos richesses. Célébrées notamment par George Sand dans ses romans, elles ont aussi inspiré de nombreux peintres et ont accédé à une notoriété internationale. Peu modifié au cours des siècles, le bocage mêlant haies, champs cultivés et prairies attire de plus en plus de touristes sur les sentiers de grandes randonnées et les chemins de Saint-Jacques de Compostelle (patrimoine mondial de l'UNESCO). Les éoliennes risquent de les en détourner. Il est en effet illusoire, comme les promoteurs des projets le laissent supposer, que l'on puisse intégrer ces immenses machines dans les paysages existants sans les bouleverser.

Il en est de même concernant notre patrimoine bâti, particulièrement riche sur notre territoire. À côté de monuments protégés au titre des monuments historiques (domaine de George Sand, basilique de Neuvy-Saint-Sépulchre, églises de Vic et de Gargillesse...), il existe d'autres sites remarquables (églises romanes, châteaux et manoirs, villages et hameaux) qu'on s'ef-

force de valoriser. Beaucoup d'entre eux se trouveront en visibilité avec les éoliennes. Les promoteurs mettent souvent en avant les écrans végétaux qui pourraient masquer les éoliennes, mais en hiver, c'est bien connu, les arbres perdent leurs feuilles. Un seul exemple, de la terrasse du château d'Ars (lieu d'expositions et de manifestations très fréquenté), l'horizon risque d'être borné à droite et à gauche par deux parcs éoliens. Est-ce cela que nous souhaitons ?

Ces implantations se font au mépris des efforts des collectivités territoriales et des associations pour mettre en valeur et faire vivre notre patrimoine par des manifestations (festivals, expositions, circuits à thèmes, sentiers de randonnées...) afin d'attirer un nombre croissant de touristes, axe économique majeur de développement de notre territoire. Elles se font aussi au mépris des efforts des professionnels du tourisme (hôteliers, propriétaires de gîtes ruraux et de chambres d'hôtes) qui, en améliorant leurs offres, ont largement contribué à la revitalisation des campagnes. Il est d'ailleurs paradoxal de voir des communes adhérer aux projets éoliens alors que leur survie à plus long terme dépend en grande partie du tourisme, qu'il soit vert ou culturel.

Est-il vraiment utile de bouleverser la qualité de vie, le patrimoine, le développement touristique de tout un territoire pour une ressource

- qui ne produit que de manière irrégulière, car soumise aux vents,
- dont le rendement sera toujours marginal compte tenu des besoins croissants en énergie,
- qui connaît de plus en plus de détracteurs parmi les scientifiques qui alertent sur les conséquences sur la santé des riverains (troubles du sommeil, acou-

phènes...) et sur les impacts négatifs sur la faune (perturbations pour les oiseaux nicheurs et migrateurs, les chiroptères...), - dont le financement fait actuellement l'objet d'examen de la part d'économistes ou encore de la Cour des comptes et qui concerne les aides de l'Etat aux industriels de la filière, les incitations financières distribuées, le coût supporté par tous les consommateurs d'électricité pour contribuer au développement de l'éolien.

(*) Pour Montlevicq, l'enquête publique est en cours jusqu'au 6 novembre. Le dossier peut être consulté dans les mairies de Montlevicq et des communes environnantes, notamment La Châtre. Le public peut formuler des observations sur le registre déposé à la mairie de Montlevicq (aux heures d'ouverture de la mairie) ou adresser un courrier au Président de la commission d'enquête, Mairie de Montlevicq, avant le 6 novembre.

Marie-Thérèse Ampeau, présidente de l'association de Sauvage de la site de Cuis ; Danièle Babion, association des Amis de George Sand ; Alain Blist, président de l'Académie du Berry ; Geneviève Bor, présidente des Amis du Vieux La Châtre ; Monique Delcieux, vice-présidente des Amis du Vieux La Châtre ; Gérard Guillaume, président des Amis de la basilique de Neuvy-Saint-Sépulchre ; Maryvonne Heckenroth, présidente de l'association du Théâtre Maurice-Sand ; Claire Le Guillou, association des Amis de George Sand ; Marie-Christine Marais-Chenot, vice-présidente de l'Amicale des anciens élèves du collège et du lycée George-Sand ; Pierre Rembrand, délégué pour l'Indre de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPEF) ; Jean-Pierre Surraut, président de l'Académie du Centre ; Vanessa Weining, présidente de l'association de Sauvage de l'église de Nohant ; Maïté Yorke, présidente de l'association Rythmes et expressions / 36 / @

Rappelez-vous du remembrement de 1980

Suite au courrier de Mme Mireille Nominé-Bégnin paru dans vos colonnes le 15 octobre et intitulé « Notre village va perdre son âme », je souhaite apporter les précisions suivantes :

« L'oppidum de Bolsroux (situé sur l'Ineuil) ne sera pas impacté par les éoliennes qui seront à plus de 1 km du site. Cet oppidum serait plutôt daté entre 450 et 50 avant J.C. Les quatre tumulus d'Ineuil sont de 400 à 400 avant J.C. (Hallstatt C et D et Tène I). Bolsroux n'est peut-être pas un camp romain, car entouré, mais ils ont dû le fréquenter : une pièce en or d'Auguste (un aureus) et d'autres vestiges y ont en effet été trouvés.

Si Mme Nominé avait consulté les documents, elle aurait lu que l'emprise d'une éolienne est de 1.500 m² soit au total 9,75 ha sur les 2700 ha du territoire de la commune d'Ids-Saint-Roch ! Les chemins sont existants et vont être aménagés. Les 500 m de haies arrachées seront replantés sur trois fois cette longueur. D'ailleurs, il faut rappeler que le remembrement en 1980 a détruit plus de 200 km de bouchères et tout est aujourd'hui oublié. La végétation ayant bien repoussé. Pourtant, à l'époque, un référendum avait donné 65% d'opposants au remembrement. Fort heureusement, un noyau d'agriculteurs a pris le dossier en mains et a réalisé le projet. Il ne faut pas oublier que ce sont eux qui font le paysage et entretiennent le milieu ! »

Jean-Louis Pasquereau / Bourges et Ids-Saint-Roch / 38 / 9

« Sauvons les paysages de George Sand »

Je suis la première à être convaincue que l'éolien et les énergies renouvelables sont indispensables à notre avenir, mais pas n'importe comment, ni n'importe où, au mépris des citoyens et des contribuables (...). J'habite depuis peu le petit village paisible de Montlevicq (36), 100 habitants, dans le sud du Berry, Pays de George Sand (...). Lorsque l'on découvre ce site incroyable, on est d'abord frappé par la beauté du patrimoine qui nous accueille : l'architecture, la lumière, les couleurs, le paysage, tout est sublime et intact. Magique même. Mais, un jour, au nom de la transition énergétique, un projet défilant nous est tombé dessus, celui de la création d'un parc éolien. Il sera constitué

de 5 éoliennes géantes (150 m, un rotor de 113 m de diamètre et 55 tonnes qui balaise 6 à 13 fois par minute un hectare de surface, monté sur une nacelle de 73 tonnes perchée à 95 m de hauteur). Il sera implanté à moins de 1000 m des premières habitations du village et, au beau milieu des paysages précités, visible à plus de 25 km. En dehors de son aspect destruction du paysage et du patrimoine, ce projet est une aberration économique : nous sommes dans une région peu ventée. Ces machines, qui coûtent presque 4 M€ pièce, vont tourner moins de 20 % du temps et polluer le paysage 100 % du temps (sans compter les lampes à éclair la nuit). C'est le contribuable qui, grâce à la

taxe qu'il paye sur la mise en place des énergies renouvelables sur sa facture EDF, finance ce genre de projet défilant. Le tout pour engraisser des opérateurs privés essentiellement allemands, danois ou hollandais qui ont la garantie d'un rachat d'électricité au triple du prix « normal » pendant quinze ans. La société qui exploite aura dans vingt ans - si elle existe encore - l'obligation de démonter les éoliennes. Elle ne le fera pas car les coûts sont colossaux, laissant derrière elle, et chez nous, une friche industrielle. Nous avons, avec mon mari, décidé de lancer le collectif « Sauvons les paysages de George Sand » pour empêcher cette réalisation. Devant l'urgence de la

situation (l'enquête publique se clôture le 6 novembre), nous avons en parallèle décidé de lancer une pétition sur Internet. Avec le souci d'atteindre d'ici-là le plus de signatures possible pour empêcher ce projet inique. A l'heure où j'écris, la barre des 400 signatures est franchie alors que la pétition est en ligne depuis quelques jours. Pour en savoir plus et pour signer à votre tour cette pétition, rendez-vous sur www.change.org et tapez "Montlevicq" dans "Rechercher".

Catherine Antissier-Geiger /
Montlevicq / 36 / 9

Environnement

Des centaines de milliers de grues dans le ciel du Berry

Le Berry se trouve dans le couloir de migration des grues cendrées qui ont pris la direction du Sud pour y passer l'hiver. Le public peut participer à leur recensement.

En levant les yeux au ciel ces derniers jours, alertés pas des cris caractéristiques, vous avez peut-être vu des grues cendrées volant en escadrille vers le sud, dans une formation en V caractéristique. Chaque année, elles sont ainsi plusieurs centaines de milliers à traverser le ciel du Berry, celui-ci se situant au cœur de leur couloir de migration. Elles le traversent en fait à deux reprises : au printemps, pour aller se reproduire dans le nord de l'Europe, puis à l'automne, pour aller hiverner dans le Sud, en Espagne, voire jusqu'en Afrique.

Si chacun peut admirer ce spectacle de la nature, il peut aussi en être un observateur actif en notant ses observations afin de suivre l'évolution de la population de grues. Dans l'Indre, l'association Indre nature lance un appel aux personnes souhaitant participer à l'opération. Idem dans le Cher où elle est coordonnée par Nature 18 et la LPO (Ligue de protection des oiseaux). Toutes les informations recueillies sont ensuite centrali-



▣ Les observations doivent comporter le nombre d'oiseaux ainsi que le lieu, la date et l'heure auxquels ils ont été vus. Ces informations éviteront de compter le même groupe plusieurs fois.

sées par la LPO de Champagne-Ardenne.

« Les grues font l'objet d'une protection totale en France depuis 1976, indique Charlotte Picard, chargée de mission à Nature 18. Leur population a beaucoup augmenté depuis. En 1977, il en avait été compté 40 000 sur l'année (les deux migrations) en France. En 2014, on en a compté 361 000. La plupart sont d'ailleurs passées par le Cher, où il en a été observé 68 146 lors de la migration de printemps et 237 734 lors de celle d'automne.

Les relevés doivent comporter le nombre de grues observées, leur

direction, l'heure et le lieu précis de l'observation. Cela permet de confronter les données et d'éviter de recenser deux fois un même groupe qui aurait été aperçu à quelques heures d'intervalle à Sancerre et à Saint-Amand par exemple.

Certaines grues ne font pas que traverser le Berry en altitude. Beaucoup y font une halte sur le trajet : le 15 novembre 2014, 35 000 grues ont ainsi été observées dans le secteur de l'étang de la Mer Rouge, dans la Brenne. Certaines y ont même passé l'hiver : « Le 15 janvier dernier, on en dénombrait encore 3 300 dans la

Brenne », indique Indre nature. Dans le Cher, Nature 18 chiffre à 2 000 le nombre de grues qui hivernent dans le département, en Champagne berrichonne essentiellement. Un phénomène qui se développe – dû au réchauffement climatique ? – dont les observations permettront justement de suivre l'évolution. ■

Nicolas Barraud

• Les observations peuvent être transmises sur les sites suivants : sirff.fne-centrevaldeloire.org et faune-cher.org. Voir aussi www.indrenature.net et www.nature18.org

La Châtre

ÉOLIEN Le collectif Sauvons les paysages de George Sand a organisé une réunion d'information sur le projet éolien de Montlevic. Il a reçu le soutien du maire de La Châtre, Nicolas Forissier.

Un collectif vent debout contre les éoliennes

Une grosse centaine de personnes était réunie dans la salle des fêtes de La Châtre, le 30 octobre, à l'invitation du collectif Sauvons les paysages de George Sand. Ce collectif est né à l'occasion de l'enquête publique – qui s'achève vendredi 6 novembre – sur l'implantation de cinq éoliennes à Montlevic. Il a lancé une pétition Internet pour s'opposer à ce projet. Ses arguments ont été exposés lors de la réunion par Marc Geiger, qui réside à Montlevic. Ce dernier a d'abord reproché aux promoteurs du projet de ne pas avoir suffisamment communiqué, dénonçant un « manque de respect citoyen. » Il a ensuite évoqué le rendement modeste qu'aurait la ferme éolienne étant donné la relative faiblesse du vent dans le Boi-



☑ Une centaine de personnes ont participé à la réunion à la salle des fêtes de La Châtre.

schaud et recensé les nuisances auxquelles les riverains seraient exposés : le bruit, les « infrasons » et le clignotement lumineux. Enfin, il a considéré que les cinq installations culminant à 150 mètres de haut et visibles à plus de vingt kilomètres défigureraient le paysage de la Vallée noire, dévalueraient les maisons alentour et nuiraient au tourisme, « une activité créatrice d'emplois essentielle à l'économie locale. » Faisant référence aux multiples projets éoliens en cours dans la région, notamment à Saint-Chartier et Saint-Août, Marc Geiger estime qu'« on est en train de parsemer le paysage d'éoliennes. On va bientôt se promener dans un parc industriel alors que l'objectif affiché par le Schéma régional éolien est justement d'éviter le mitage du paysage. »

Cette floraison de projets éoliens dans le Saint-Amandois et à l'ouest de la Vallée noire inquiète également le maire de La Châtre et président de la Communauté de communes de La Châtre et

Sainte-Sévère, Nicolas Forissier, qui est intervenu après le membre du collectif : « Avec des contraintes encore assouplies par la loi Brottes, l'éolien se développe sans vision globale, a-t-il déploré. Certes, il faut développer les énergies alternatives dont les éoliennes. La région de La Châtre n'en est pas dispensée par principe. Je pense même qu'un parc éolien pourrait y constituer un signe de modernité. Le projet de Saint-Chartier et Saint-Août, qui ne compte pas moins de dix éoliennes et qui a déjà été validé par une enquête publique, pourrait être ce parc-là. Au-delà, la région perdrait de son authenticité, un atout sur lequel repose tout un pan de notre économie. »

La réunion s'est terminée par un dialogue entre les participants. Le maire de Montlevic, William Peters, a estimé que les habitants avaient été correctement informés du projet éolien d'autant que celui-ci figurait sur la profession de foi de sa liste lors des dernières

élections municipales. Répondant à une question de l'auditoire, l' élu a aussi déclaré que la ferme rapporterait 20 000 € par éolienne et par an aux collectivités locales, « principalement la Communauté de communes. ». Le débat reste ouvert. ■

Frédéric Merle

La Châtre

Le Pays de La Châtre-en-Berry en mode environnemental

Véloroutes, Trame verte et bleue, opération Zéro pesticide, mesures agro-environnementales et climatiques... seront au programme du Pays de La Châtre en 2016.

Le Pays de La Châtre-en-Berry – qui réunit les communes des anciens cantons de La Châtre, Sainte-Sévère, Neuvy-Saint-Sépulchre et Aigurande, plus celle de Buxières-d'Aillac – s'est réuni en assemblée générale sous la présidence de Nicolas Forissier.

• **Schéma de cohérence territoriale (Scot) :** la candidature du Pays à l'appel à projets "Scot ruraux" de l'Etat n'a pas été retenue. Elle sera renouvelée pour l'appel à projets 2016.

• **Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) :** sur l'exercice allant d'octobre 2014 à septembre 2015, 53 demandes de subvention ont été acceptées par l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat pour un total de 272 216 euros de subventions. Les travaux réalisés doivent permettre au minimum un gain de 25 % de la consommation énergétique du logement concerné. Katia Peres, qui gère le dispositif au sein du Pays, a indiqué qu'« un euro de subvention a généré 2,70 euros de travaux sur le territoire ».

• **Candidature Leader :** la candidature du Pays de La Châtre au dispositif d'aide Leader a été rete-



■ Un Observatoire du bocage va être créé dans le cadre des actions paysagères de la Trame verte et bleue.

nue par la région Centre-Val de Loire. Une enveloppe de 900 000 euros sur quatre ans permettra ainsi de financer des projets autour d'une priorité intitulée "Développons nos filières économiques en nous appuyant sur le potentiel humain, naturel et culturel du territoire". Les projets pourront être aidés à hauteur de 80 %. Pour mettre en œuvre ce dispositif, le Pays va recruter un chargé de mission, à temps plein.

• **Véloroutes :** une étude pré-opérationnelle va être lancée pour identifier des itinéraires possibles sur le sud de la région, en partenariat avec les Pays Val de Creuse-Val d'Anglin et Berry Saint-Amandois, dans le Cher.

• **Trame verte et bleue :** les actions paysagères prioritaires seront engagées à partir de janvier 2016. Elles consisteront à sensibiliser le public sur les espèces embléma-

tiques du Boischaud-Sud, à créer un Observatoire du bocage, à engager l'opération Zéro pesticide, à promouvoir l'installation de chaudières collectives au bois et à promouvoir les MAEC (mesures agro-environnementales climatiques) sur le territoire.

• **Mesures agro-environnementales climatiques :** le Pays de La Châtre va déposer sa candidature à l'appel à projets régional "MAEC 2016". « 970 000 euros sont déjà actés mais on peut monter à 1,2 million d'euros », a indiqué le directeur du Pays Yann Leroux. « Nous sommes le seul Pays en région Centre, hors zone Natura 2000, à avoir obtenu ces mesures », a souligné Nicolas Forissier. Il s'agit d'aides pour les agriculteurs s'engageant à respecter certaines pratiques environnementales.

• **Zéro pesticide :** l'opération va être menée à titre expérimental sur cinq communes volontaires : Aigurande, Crozon-sur-Vauvre, La Châtre, Neuvy-Saint-Sépulchre et Sainte-Sévère. L'étude a été confiée à Indre nature et au CPIE Brenne Berry. ■

Nicolas Barraud

La citation de la semaine :

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants »
Saint-Exupéry

Vent debout contre les éoliennes (suite)

« L'intérêt collectif soumis aux intérêts privés ? »

L'Éolien s'installe à grands pas en Berry. Aussi que doit-on penser de cette EnR (énergie renouvelable) et du mode de répartition, ainsi que des modes opératoires des entreprises multinationales chargées des travaux et de l'exploitation ? Étant, a priori, favorables à une diminution des pollutions de toute nature, nous nous sommes documentés sur ce mode de production de l'électricité, et voici pour l'essentiel ce que nous avons appris :

1) La consommation d'électricité va augmenter de manière importante dans les prochaines années, entreprises, informatique, électroménager, domotique, voitures et vélos électriques... Les gouvernements européens développent une stratégie qui encourage cette consommation, il n'est donc pas envisageable de réduire le nucléaire, les EnR ne pouvant produire au mieux qu'une

petite part de cette augmentation de consommation. (L'Agence Internationale de l'Énergie prévoit pour 2035 au plus 14 % d'EnR dont 2 % de solaire et d'éolien).

2) La production d'électricité par les EnR n'est ni régulière ni fiable, pas de vent, trop de vent... Pour pallier cette irrégularité, elle doit être complétée par des centrales à « démarrage rapide » fonctionnant au gaz, charbon, lignite (qui a parlé de réduction de l'émission de CO² ?)

3) Le prix du kWh éolien étant le double du prix du kWh nucléaire, le prix de l'électricité va donc augmenter. En outre, EDF s'est engagé à payer une production forfaitaire annuelle d'électricité (pendant 10 ans avec renouvellement possible de 5 ans) aux entreprises gérant les éoliennes qu'il y ait du vent ou non, et ce malgré un endettement de 37,5 milliards. Ce coût est réper-

cuté par EDF sur les factures des consommateurs par le biais de la CSPE.

L'enquête publique sur l'implantation d'un parc de six éoliennes à Ids-Saint-Roch et Touchay a suscité de nombreuses réactions. Le rapport du commissaire enquêteur vient d'être publié, en voici une courte synthèse : avis favorable à la construction d'un parc de six éoliennes sur les communes d'Ids Saint-Roch et Touchay. Et ceci malgré 989 inscriptions sur registres, courriers, courriels... dont 730 avis défavorables et 259 avis favorables émis. Sur les douze communes situées dans la zone d'impact d'un rayon de 6 km dont les conseils municipaux ont été appelés à délibérer, sept ont émis un avis défavorable et cinq un avis favorable. Malgré aussi les observations de Natura 18 dont il sera tenu compte en adoptant la solution « la moins dommageable » ; la dévalorisation

des maisons, des propriétés, effectivement mesurée dans d'autres régions et estimée entre 25 et 40 %, qualifiée de « subjective » ; le patrimoine bâti (le château et l'église de Lignières, les châteaux du Plaix, de l'Isle, du Plessis, le Prieuré d'Orsan, les églises de Touchay, de Condé ne sont pas considérés comme des sites touristiques effectifs) ; l'effort payant du Berry pour développer le tourisme qui est négligé, balayé, en tant « qu'offre touristique peu développée ». Enfin, malgré les doutes qui pèsent sur l'impact des éoliennes sur la santé et le développement du bétail (deux procès en cours d'instruction, et des recherches vétérinaires dans deux régions équipées d'éoliennes). Chacun est libre de ses décisions et de penser ce qu'il veut, encore faudra-t-il en assumer les conséquences et pour longtemps.

Mme J. Salé / Lignières / 18 / @

Les éoliennes : des projets néfastes au Berry

Marie-France de Peyronnet, la présidente du Cercle Amical du Berry, nous a adressé la copie de la lettre qu'elle a transmise au commissaire-enquêteur nommé dans l'enquête publique portant sur le projet de construction d'éoliennes industrielles sur les communes d'Ids-St-Roch et de Touchay dans le Cher.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, Je vous exprime mon avis défavorable pour ce projet (...) qui met en péril un territoire remarquable par sa biodiversité, la richesse de ses paysages et de son patrimoine et compromet le potentiel touristique et économique.

Il ne respecte ni le bien-être et la santé des habitants qui vivent dans ce futur périmètre, ni le code de l'environnement. Il entraîne clivages et fracture sociale. Il est imposé à une population locale très défavorable qui va subir les nuisances pendant de longues années et qui ne pourra que déplorer la dévalorisation de son patrimoine sans en obtenir réparation.

Pour toutes ces raisons, je vous confirme mon opposition à ce projet.

Nous avons pu constater, au cours de nos déplacements cet été, l'apparition d'éoliennes en de nombreux endroits à travers notre province. Les projets, hélas, en sont encore plus nombreux et s'annoncent comme une menace pour nos terroirs dont elles vont détruire de nombreux attraits. Ils se présentent avec une offre financière non négligeable tant pour les communautés de communes et les communes, que pour les propriétaires des terrains sur lesquels les machines seront placées. Et pour cette raison, ils réussissent à s'implanter, malgré les 150 m de hauteur de ces "éoliennes industrielles", auxquels s'ajoutent les 30 m ou plus des pales. Plus d'une demi-tour Eiffel ! Et les promoteurs ont l'audace de répondre qu'ils planteront des arbres pour en masquer la vue ! Ils ne respectent bien sûr pas les zones de protection des monuments historiques -

rappelez-vous les combats épiques pour les

éloigner du... Mont-Saint-Michel ! Et, pire, personne ne prend en compte la menace sur la santé des habitants en proximité. Comment est-il possible que la ministre de l'Écologie choisisse sciemment, ainsi qu'elle l'a fait il y a quelques mois, de garder la distance admise en France de 500 m entre l'implantation des machines et les habitations, alors que, pour des raisons médicales, la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont fixé une distance minimale de 1,5 km et les États-Unis de 2 km ? Et que le Sénat avait voté 1 km ! Sa raison ? "Très peu de plaintes remontent au ministère !" À nous d'en faire remonter ! Heureusement, les exemples de rejet abouti de ces projets existent et nous encourageant : autour de Sancerre, autour de Châteaumeillant, de Braize à l'orée de la forêt de Tronçais. Alors, chers amis (...), deux démarches s'ouvrent à vous. La première : aider les communes menacées. Exemple : dans le Boischaud, entre Orsan et Lignières, le village de Touchay que menace, à échéance très

brève, le projet de son voisin Ids-St-Roch dont toutes les éoliennes tourneraient face à Touchay et dont une serait implantée sur Touchay, malgré son refus ! (...)

Après avoir invité les opposants à s'exprimer auprès de la mairie de Touchay dans le cadre de l'enquête publique qui s'est achevée le 30 septembre dernier, Marie-France de Peyronnet leur demande « d'exprimer directement à la ministre de l'Écologie ce qu'elle dit elle-même n'entendre pas assez (" Non à des projets éoliens néfastes pour les citoyens et leur territoire") par voie de mail concernant les nuisances constatées - les habitants de Mareuil peuvent donner leur expérience ! - à segolene.royal@developpement-durable.gouv.fr avec copie à Mme la Ministre de la santé Marisol Touraine : cab-ass-sp@sante.gouv.fr Vous œuvrerez pour notre province et ses voisins sur toute la France ».

MF de Peyronnet / Ainay-le-Vieil / 18 / @

Les modifications apportées par le porteur de projet, suite à des erreurs de mesure et de mats et de longueurs de pales, exposés dans le dossier et relevées par un contributeur en ligne, ceci en cours de l'enquête publique complémentaire, provoquent une grande inquiétude sur la teneur du dossier et de la suite de cette enquête.

Il me semble très important de signaler cela aux autres contributeurs car personnellement j'avais téléchargé tous les documents de cette enquête dès son début et je n'ai pas consulté, depuis, la présentation des documents, sauf à ce jour.

Tableau 83 : Synthèse des impacts bruts et résiduels sur la mortalité des chiroptères par éoliennes

Éolienne	Type de haie ou lisière concernée	Attractivité du corridor	Hauteur de la canopée	Distance mât / haie ou lisière la plus proche	Distance bout de pale/canopée	Impact potentiel de collision	Mesure appliquée	Impact résiduel
E1	Bosquet de feuillus	Très forte	20 m	45 m	44 m	Très fort	Arrêts programmés	Faible
	Haie multistrates	Très forte	15 m	54 m	53 m	Fort		
E2	Bosquet de feuillus	Très forte	15 m	50 m	51 m	Fort		Faible
	Haie arbustive haute	Modérée	12 m	85 m	75 m	Fort		
E3	Haie multistrates	Très forte	20 m	26 m	37 m	Très fort		Faible
E4	Haie multistrates	Très forte	25 m	35 m	35 m	Très fort		Faible
E5	Haie multistrates	Très forte	25 m	32 m	34 m	Très fort	Faible	

Rectificatif apporté le 17 mai :

Éolienne	Type de haie ou lisière concernée	Distance bout de pale/ca-nopée	Impact potentiel de collision	Mesure appliquée	Impact résiduel
E1	Bosquet de feuillus	44 m / 37 m	Très fort	Arrêts programmés	Faible
	Haie multistrates	53 m / 46 m	Fort / Très fort		
E2	Bosquet de feuillus	51 m / 44 m	Fort / Très fort		Faible
	Haie arbustive haute	75 m / 68 m	Fort		
E3	Haie multistrates	37 m / 29 m	Très fort		Faible

E4	Haie multistrates	35 m / 28 m	Très fort	Faible
E5	Haie multistrates	34 m / 27 m	Très fort	Faible

Tableau 83 : Synthèse des impacts bruts et résiduels sur la mortalité des chiroptères par éoliennes

Sur les chiroptères également en partie 5.2.4.4.3 en page 248 le paragraphe suivant portant sur les impacts sur les espèces de haut vol a fait l'objet d'une modification.

Impacts sur les espèces de haut vol

Au regard du gabarit d'éolienne choisi pour évaluer les impacts, le rotor va balayer une zone située entre 52 et 145 m de hauteur. Sur les 22 espèces identifiées, huit sont susceptibles d'effectuer des vols en hauteur lors de phases de chasse ou de transit : la Grande Noctule, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, la Sérotine commune, la Pipistrelle commune, La Pipistrelle de Kuhl, la Pipistrelle de Nathusius et la Pipistrelle pygmée.

Paragraphe initial extrait de l'étude d'impact

Et pourtant, comme constaté sur le second tableau, les impacts liés aux collisions des chiroptères sur les pales en sont augmentés : **tout type de lisière concernée par l'implantation de ce parc éolien sur la zone prévue aura des impacts très forts, à l'exception de E2 qui est jugé fort.**

Le commentaire suivant relatif à ces modifications se rapproche d'une certaine manifestation de duplicité...

La mise à jour réalisée est la suivante : « **Au regard du gabarit d'éolienne choisi pour évaluer les impacts, le rotor va balayer une zone située entre 46 et 145 m de hauteur.** ...la mise en place d'un arrêt programmé des éoliennes dès la mise en fonctionnement du parc éolien permettra de réduire grandement les risques de collisions pour l'ensemble des espèces de chiroptères. La mise en place également d'un suivi de la mortalité au sol et d'un suivi de l'activité des chiroptères en nacelle d'éolienne également dès la première année d'exploitation du parc éolien permettront de vérifier la bonne efficacité des mesures et de pouvoir adapter si nécessaire le plan d'arrêt programmé en cours. **Ainsi, l'ensemble de ces mesures permettent de juger l'impact faible et non significatif sur les chiroptères en phase exploitation du parc éolien des Bouiges.**

L'étude indique :

-l'enjeu pour les **mammifères terrestres** est considéré comme faible, cependant l'enjeu sera fort dans les habitats favorables au **Campagnol amphibie**. Cette espèce souffre d'une raréfaction de son habitat. Ce rongeur amphibie affectionne les zones humides ensoleillées et une végétation dense. À noter que cette espèce est classée « **quasi menacée** » sur la liste rouge nationale. Au niveau européen et mondial cette espèce est « **vulnérable** ».

L'enjeu est considéré, avec raison, comme fort .

-les **reptiles** :L'espèce référencée est **un lézard protégé au niveau national**. Cependant cette espèce est globalement commune, celle-ci a été contactée à cinq reprises.

Malgré tout, l'enjeu pour les reptiles est considéré comme faible.

-les **amphibiens** : **toutes les espèces inventoriées dans l'aire d'étude immédiate sont patrimoniales et/ou protégées.**

Dans la prairie humide qui jouxte le ruisseau, ce sont des têtards de **Grenouille rousse** qui ont été observés un peu plus tôt dans la saison (mars).

Globalement, l'AEI présente un nombre relatif de points d'eau, certains sont temporaires et d'autres permanents, ces secteurs sont favorables à la reproduction des amphibiens.

Pour les amphibiens, les enjeux sont très localisés et **globalement faibles sur le site**. Certains secteurs favorables à la reproduction, seront tout de même considérés **en enjeu modéré** (mares et étangs). Sur le reste du site, l'enjeu pour les amphibiens **en termes d'habitats d'espèces est faible**.

La grenouille rousse fait pourtant partie de la Liste Rouge Régionale avec le statut NT « quasi menacée » et est déterminante pour ZNIEFF , l'enjeu paraît comme fort.

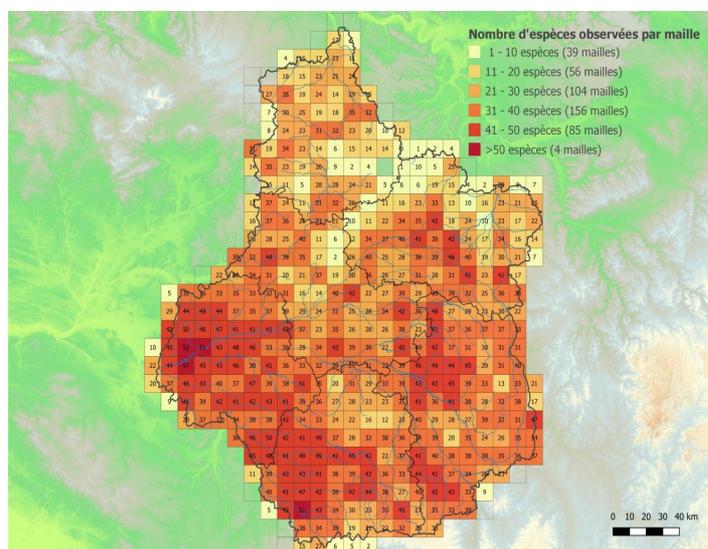
Entomofaune :

L'étude mentionne :Au total, 19 espèces d'odonates ont été inventoriées au sein de l'AEI (tableau suivant). Ce qui représente une diversité spécifique notable.

Ce qui semble faible, le nombre d'espèces observées par maille (code 21) étant de 21 à 30 espèces.

[https://www.biodiversite-](https://www.biodiversite-centrevalde Loire.fr/sites/default/files/content/actualites/LRodonatesRCVL2022-VF2ok.pdf)

[centrevalde Loire.fr/sites/default/files/content/actualites/LRodonatesRCVL2022-VF2ok.pdf](https://www.biodiversite-centrevalde Loire.fr/sites/default/files/content/actualites/LRodonatesRCVL2022-VF2ok.pdf)



L'agrion de Mercure, espèce « quasi menacée » sur la liste rouge régionale, est classé seulement en enjeu modéré ; seule la Cordulie à corps fin, espèce vulnérable et déterminante ZNIEFF est classée en enjeu fort.

On est surpris par les remarques suivantes :

L'Orthétrum bleissant a été observé à deux reprises sur un tronçon de ruisseau et dans une prairie à proximité de celui-ci. Cette espèce est déterminante uniquement en zone de suintement et source. Dans notre cas, l'espèce est présente dans un ruisseau ce qui ne correspond pas aux conditions indiquées.

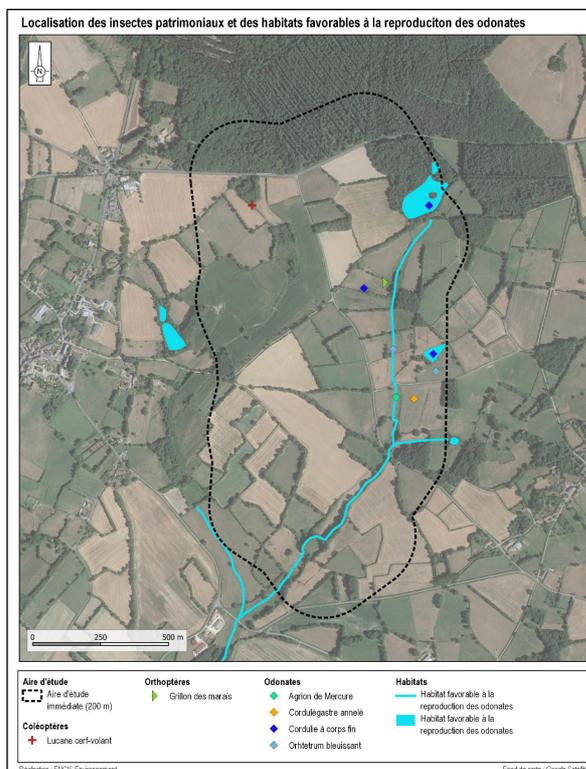
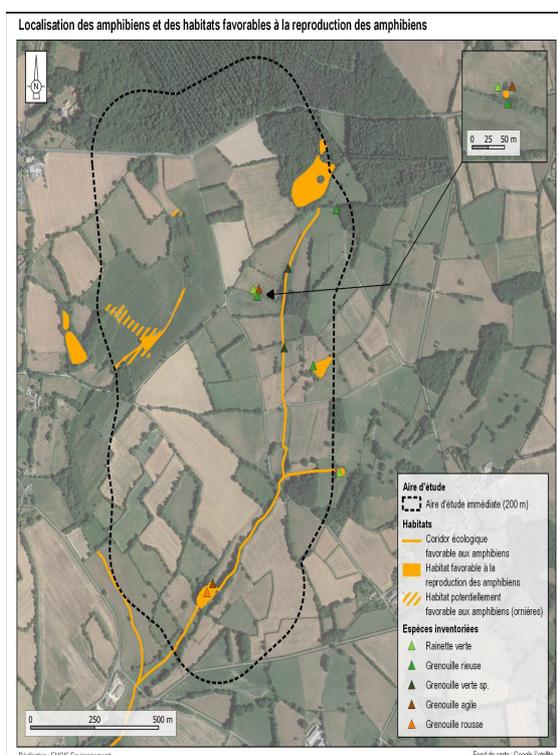
Cette espèce est forcément présente sur la zone qui comporte un développement de petits ruisseaux et de zones humides, comme montré ci-dessus.

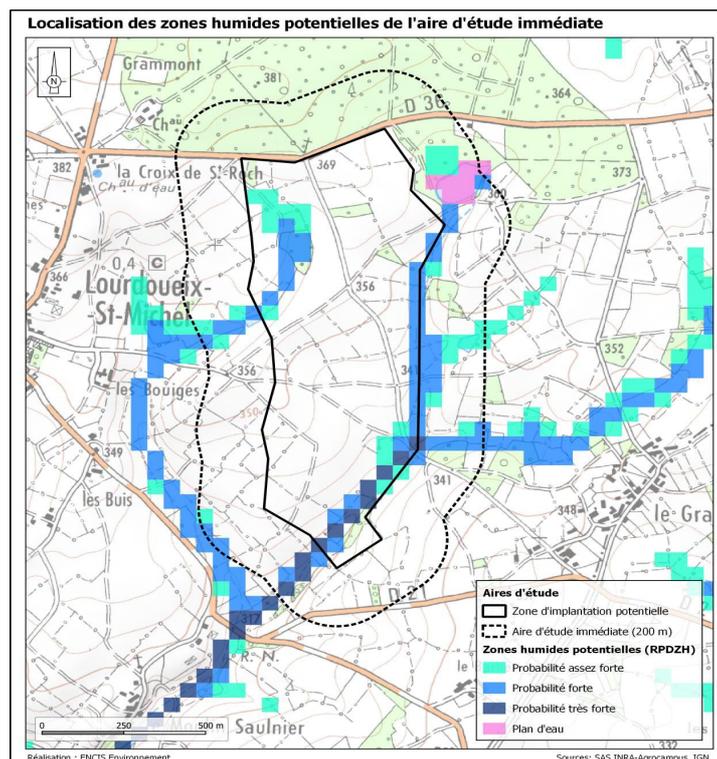
Le Cordulégastre annelé a été observé en chasse dans un champ. Cependant celui-ci est déterminant ZNIEFF uniquement s'il y a reproduction avérée (pontes, larves, exuvies).

Cette espèce est très présente dans le secteur, on en observe souvent le long des haies en se promenant. Si les observations avaient été pratiquées en période de reproduction, des pontes, larves et exuvies auraient été apparents.

Le tableau 7 dates et conditions météorologiques (P 37) des inventaires comprend trois passages diurnes(26 avril, 12 mai et 25 juin) et un passage crépusculaire pour la faune terrestre.

Pour les amphibiens, comme pour les odonates et les insectes, la localisation des habitats favorables à la reproduction, est identique à la carte localisant les zones humides caractérisant les continuités écologiques et détaillées dans la trame verte et bleue.





Ce quatrième courrier a contribué à donner mon avis sur l'incohérence de ce projet car selon la méthode ERC (éviter, réduire, compenser), l'évitement des impacts qui doit être recherché en premier lieu n'aurait jamais du retenir cette zone pour l'implantation d'un parc éolien.

Vue 4 : Prise de vue depuis la ferme des Buis

Coordonnées en Lambert 93		Distance à l'éolienne la plus proche
X : 602717	Y : 6992212	E5 : 0,7 km

Date	Heure	Hauteur de la prise de vue
17/01/2014	13 : 07	1,70 m

Le point de vue n°4 localise l'observateur sur la D21 au niveau de la ferme des Buis et au sud-est de Lourdoueix-St-Michel. La ferme offre une vue relativement dégagée sur la campagne et son bocage. Le projet éolien occupe la majeure partie de l'horizon, ce qui le rend omniprésent. Son alignement régulier est harmonieux. Les éoliennes sont accompagnées par des structures végétales qui les masquent partiellement, créant des éléments de transition. Aucun effet cumulé n'est relevé entre le projet des Bouiges et les autres parcs et projets éoliens du territoire d'étude.

L'impact est modéré et l'effet cumulé est nul.

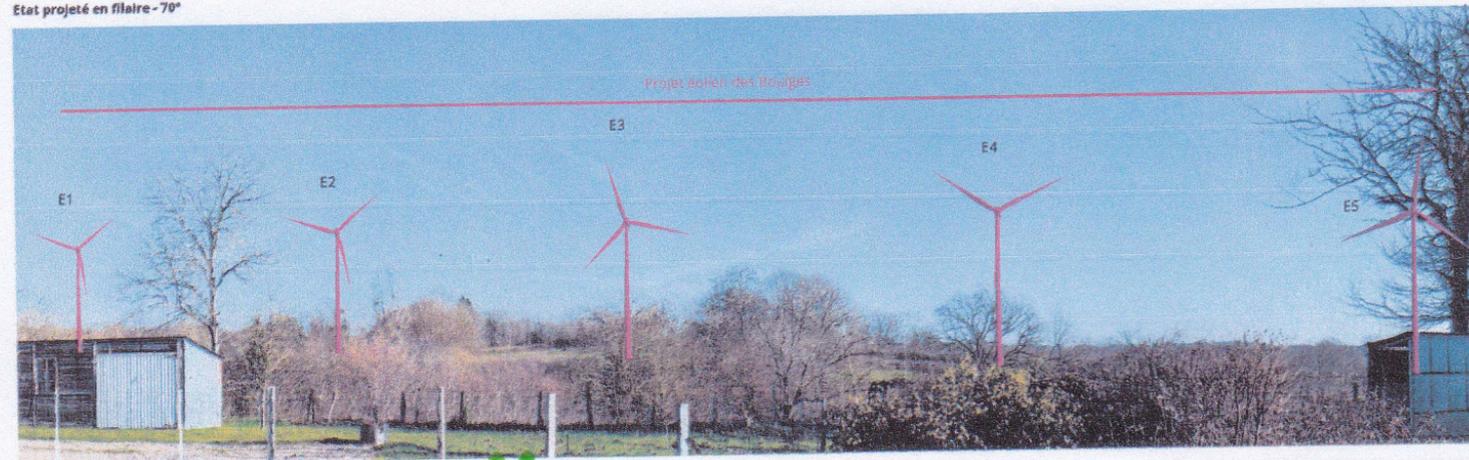
Localisation de la prise de vue - Fond IGN 1/25 000



Panorama de l'état initial



Etat projeté en filaire - 70°



Parc éolien des Bouiges : enquête publique complémentaire

Fiche argumentaire rédigée par Mr Michel Dhermons 2 rte des vieux puits Hallé 36190 Orsennes

Thème “Promesses énergétiques”

En page 4 du « *Résumé non technique de l'étude d'impact environnemental* », il est écrit que pour la puissance installée de 9 MW, cela permettrait d'obtenir une énergie maximale annuelle de **18 Gwh / an**

- *Pour atteindre cette valeur, le promoteur a estimé le **facteur de charge à 0,228 (22,8%)**. Cette valeur est cohérente avec la valeur moyenne annoncée par RTE pour l'éolien terrestre en métropole. Mais :*
 - **les promesses de bridage** (*limiter les nuisances sonores, protéger les chauves-souris ...*) sont difficilement quantifiables en terme énergétique, mais cela se traduira inévitablement par une **diminution du coefficient de charge et donc de l'énergie produite.**

- **Promesse de couverture d'environ 8600 foyers** (page 4 du « *Résumé non technique de l'étude d'impact environnemental* »)

Sachant qu'en France le foyer moyen comporte 2,2 personnes, **c'est donc plus de 18900 personnes qui seraient ainsi couvertes !!**

Cette information est truquée dans l'intention de tromper le lecteur et en voici la preuve.

A partir du Tableau de la consommation d'électricité annuelle 2019 en France métropolitaine (données RTE) suivant,

Total France Metro.	Grande industrie		Entrep + professionnel			Résidentiel		Nbre hab. France métrop.	Conso / habitants global résident.	
	Gwh	%	Gwh	%	Gwh	%	Gwh		Mwh/hab	Mwh/hab
473 000	17,0%	80 410	47,0%	222 310	36,0%	170 280	64 800 000	7,299	2,628	

l'application d'une simple règle de 3 donne des résultats très différents :

Les 18 Gwh / an auraient une couverture :

- limitée au secteur résidentiel, d'environ 6850 personnes,
- intégrant la consommation totale française, d'environ 2465 personnes.

Pour gonfler ses estimations le promoteur a « confondu » les notions de foyer et de personne et omis de signaler la non prise en compte du poste «chauffage domestique»

Parc éolien des Bouiges : enquête publique complémentaire

Fiche argumentaire rédigée par Mr Michel Dhermons 2 rte des vieux puits Hallé 36190 Orsennes

➤ Moyens de contrôle mis en place

Dans l'hypothèse désastreuse ou ce parc entrerait en exploitation, y-aurait-il un dispositif permettant de contrôler que le fournisseur tient ses engagements ?

- Relevés journaliers de la vitesse et la direction du vent et ainsi que de l'énergie injectée sur le réseau national effectués par une agence nationale indépendante du lobby éolien (surtout pas RTE trop impliqué avec ce lobby)
- Ces informations devraient bien évidemment être accessibles au public.

➤ Réduction des émissions de gaz carbonique

- VALECO annonce une réduction annuelle de 5400 t/an d'émission de CO₂. *Par quel coup de baguette magique pourrait-on parvenir à un tel résultat dans le contexte français ?*
- Les scientifiques ne sont pas d'accord sur les méthodes à appliquer pour estimer la « production » des équivalents Carbone générée par les différents modes de production de l'électricité.
- Ce chiffre de 5400 tonnes annuelles semble venir d'estimations allemandes sachant qu'Outre Rhin, en l'absence de vent ce sont les centrales thermiques (lignite, charbon, gaz, fioul) qui se substituent à l'éolien. *(Merci les voisins de nous polluer lorsque les vents viennent de l'est ou du nord)*
- En France, la source primordiale étant le nucléaire, en absence de vent, c'est une électricité essentiellement décarbonée qui prend le relais. **Le bilan carbone de l'électricité produite en France est environ 5 fois moins que celui de nos voisins Allemands.**
- Partant de ces hypothèses et sur la base de 18 Gwh/an, c'est donc au mieux une **réduction d'environ 1050 t/an des émissions de CO₂** que l'on pourrait espérer.

Thème “Nuisances acoustiques”

- **Petit rappel de physique** : La sensation auditive n'est pas linéaire mais varie de façon logarithmique : **une augmentation de 3 dB de l'intensité sonore se traduit par un doublment de l'énergie sonore.**
- Le retour d'expérience sur les sites en exploitation montre que **le ressenti des riverains n'est pas cohérent avec les simulations acoustiques.**
- Selon les normes, les vitesses de vent prises en compte pour les simulations sont faibles (6 m/s soit 21,6 km/h) alors que les éoliennes sont censées fonctionner jusqu'à 25 m/s soit 90 km/h. **quelle serait l'augmentation de cette nuisance pour des vitesses de 14 m/s (50,4 km/h) et de 25 m/s (90 km/h) ?**
- **Les infrasons** par définition inaudibles par l'oreille humaine (fréquence inférieure à 20 Hz) **ne sont pas traités.** Même si le «comment» n'est pas connu, les preuves scientifiques existent qui prouvent la sensibilité de l'homme (y compris les sourds et les foetus) à ces sons.
- **Le flapping** = (terme anglais désignant le passage de chaque pale devant le mât)

Extrait du cours sur la théorie des éoliennes

Il y a nuisance lorsque le bruit est associé à des battements ou des « flaps » (flapping), sinon (en présence du niveau de bruit seul) peu de réclamation. La nuisance due aux « flaps » augmente de façon nette lorsque le niveau extérieur atteint 35 dB(A). La nuisance est maximale lorsque la fréquence des bruits de pales (flaps) sont proches de 4 Hz, avec un contenu spectral centré sur 1 kHz. Lorsque les éoliennes sont en phase, par nuit calme, des battements peuvent être audibles, parfois dus aux interférences entre éoliennes différentes. Le caractère impulsionnel est alors avéré.

*Cette nuisance peut être assimilée au **supplice de la goutte d'eau** qui après quelques heures rend fou le supplicié. Dans le cas présent du flapping, même de faible intensité, les conséquences concernent l'impossibilité de s'endormir et plus généralement l'insomnie.*

Cette nuisance sonore est dénoncée systématiquement par les résidents proches des parcs éoliens, mais elle n'est pas abordée dans les documents de VALECO.

Projet éolien des Bouiges : enquête publique complémentaire

Fiche argumentaire rédigée par Mr Michel Dhermons 2 rte des vieux puits Hallé 36190 Orsennes

Thème « Dépréciation immobilière »

- Nous n'en sommes plus à l'époque des mensonges où le lobby éolien osait prétendre que les éoliennes favorisaient le marché de l'immobilier. Aucun des documents consultés ne mentionne ce problème.
- Il ne s'agit donc plus d'une crainte mais d'une certitude, là où existe un parc éolien le marché immobilier s'écroule, **les pertes vont de 20% à plus de 40% quand la vente ne devient tout simplement plus possible.**
- Voir ci-dessous l'avis d'un expert immobilier de Châteauroux

<u>ATTESTATION</u>	
<p>2 Place Sainte Hélène 36 000 CHATEAUROUX</p> <p>Tél : 02.54.07.00.25 Fax : 02.54.07.50.91</p> <p>e-mail : info@francepatrimoine.fr</p> <p>Web : www.francepatrimoine.fr</p> <p>GESTION LOCATIVE et SYNDIC e-mail : gestion@francepatrimoine.fr</p> <p><u>Direction :</u></p> <p><i>Olivier et Caroline d'ABADIE</i> 2 Place Sainte Hélène 36000 CHATEAUROUX</p> <p><i>Agence de Bourges</i></p> <p>BOURGES IMMOBILIER</p>	<p>Le soussigné, Olivier d'ABADIE, Directeur de l'Agence GROUPE FRANCEPATRIMOINE Immobilier – 4 Place Sainte Hélène, 36 000 CHATEAUROUX ;</p> <p>Spécialisé dans la vente de propriétés et de biens ruraux dans le Berry, le Poitou et le Limousin ;</p> <p>Ayant eu à faire des estimations de propriétés aux abords de parcs éoliens, la proximité de ces parcs entraîne une baisse de la valeur des propriétés jusqu'à 40% de leur valeur réelle.</p> <p>A l'heure où les instances départementales et régionales communiquent sur la beauté des campagnes du Berry (voir publicité berryprovince.com-macampagneadustyle), il est impensable d'implanter des parcs éoliens qui défigurent ces campagnes que l'on veut promouvoir.</p> <p>Fait à CHATEAUROUX Le 29 Avril 2016</p>

Projet éolien des Bouiges : enquête publique complémentaire

Fiche argumentaire rédigée par Mr Michel Dhermons 2 rte des vieux puits Hallé 36190 Orsennes

Thème « Perte d'activité et donc de revenus »

- Les activités de type restauration et hébergement subiraient une perte de chiffre d'affaires.
- Les gîtes situés à proximité perdraient leur label. A titre d'exemple voir ci-dessous la position des gîtes de France

PJ n°5

Gîtes de France
INDRE EN BERRY

ATTESTATION

Je soussigné, Ludovic DURIS, Responsable du Relais des Gîtes de France de l'Indre en Berry, certifie que dans le cadre de l'agrément « Gîtes de France® », les critères relatifs à l'environnement et à la présence de nuisances auditives, olfactives et visuelles sont pris en compte.

Gîtes de France® ne labellise donc pas de structures situées dans les zones d'implantation de parcs éoliens, ou à proximité de celles-ci, ou de toute autre source de nuisance.

De plus, les touristes viennent dans le Parc Naturel Régional de la Brenne pour son paysage préservé, la diversité de sa faune et de sa flore.

Il n'est donc pas concevable que ceux-ci se retrouvent face un champ d'éoliennes dans cet environnement naturel remarquable.

Fait à Châteauroux, le 14 janvier 2016

Ludovic DURIS
Responsable



Projet éolien des Bouiges : enquête publique complémentaire

Fiche argumentaire rédigée par Mr Michel Dhermons 2 rte des vieux puits Hallé 36190 Orsennes

Thème « Risques sanitaires »

Tableau « Synthèse des risques sur le milieu humain » de la page 39 du Résumé non technique de l'étude d'impact environnemental

Substances à risques	Effets intrinsèques sur la santé	Voies de contamination	Caractéristiques principales de l'exploitation	Caractéristiques du milieu et des populations exposées	Risque sanitaire
Phase d'exploitation	Blessures, Brulures...	Contact	Voir Etude de danger ¹	Absence de voisinage immédiat	TRES FAIBLE
Bruit	Gêne et troubles auditifs	Air	Respect des exigences réglementaires	Absence de voisinage immédiat	NUL
Champs électromagnétiques	Éventuellement cancers (non démontrés)	Air	5 éoliennes rendant négligeables les quantités de CEM émis	Absence de voisinage immédiat	NUL
Gaz d'échappement (SO ₂ , NO _x , CO, HC, particules)	Troubles respiratoires ou cardio-vasculaires	Air	Production faible et limitée dans le temps (travaux) Rapide dispersion dans l'air (pas d'accumulation)	Absence de voisinage immédiat	NUL
Eaux de ruissellement	Troubles digestifs	Eau	Ruissellement d'eaux de pluie sur les accès	- Présence de captages AEP aux alentours, mais assez éloignés - Mesures de prévention contenant toute pollution éventuelle	TRES FAIBLE
Basses fréquences	Maladies vibro-acoustiques	Air	Faible pression acoustiques	Absence de voisinage immédiat	NUL
Balisage des éoliennes	Gêne	Air	Respect de la réglementation		NUL
Effets stroboscopiques	Gêne	Air	Aucun bâtiment à moins de 500m des éoliennes	Peu de voisinage qui reste assez éloigné, donc peu concerné	NUL

Projet éolien des Bouiges : enquête publique complémentaire

Fiche argumentaire rédigée par Mr Michel Dhermons 2 rte des vieux puits Hallé 36190 Orsennes

Ce tableau entraîne plusieurs remarques :

Extraits du tableau	Commentaires
Absence de voisinage immédiat	La distance légale de 500 m est une particularité française, dans la plupart des pays cette distance est très supérieure. La tendance actuelle est de définir cette distance égale à 10 fois la hauteur hors tout de l'éolienne soit 1500 m pour une éolienne de 150 m.
Bruit : 1-respect des exigences réglementaires 2- risque nul	1- Une nouvelle loi, promulguée spécialement pour le monde de l'éolien, accorde à ce lobby 3 db supplémentaires. 2- Scandaleux quand on connaît les conséquences du « flapping »
Champs électromagnét. 1-Cancers (non démontrés) 2- risque nul	Quid du principe de précaution ?
Basses fréquences risque nul	Scandaleux, voir également paragraphe « Nuisances acoustiques »
Balisage des éoliennes risque nul	Le scintillement nocturne, perceptible à des kilomètres, est effectivement un vrai spectacle pour les riverains proches !!!
Effets stroboscopiques risque nul	Cet effet est généré par le passage des pales devant les rayons solaires. En terme de santé cela peut se traduire par un déséquilibre de l'oreille interne ou des crises d'épilepsie.

En conclusion, protéger la faune aviaire, les chiroptères les batraciens et autres animaux c'est bien, **mais se préoccuper de l'humain serait mieux.**

L'éolien et
l'impact sur les paysages, la
sécurité, la santé 23/05/2023
3 – La sûreté éolienne

Ph GUETAT - ADEV

*LA SURETE
EOLIENNE*

Les causes d'accident : *le moulin*

- Va trop vite :
 - emballement - dispersion, tornade, panne électrique
 - inflammation de pôle
- Freine trop fort
 - chauffe et incendie
- Perd de l'huile
 - incendie, pollution
- Prend la foudre
 - incendie, chute de pale
- Perd une pôle
 - se déstabilise – chute nacelle ou totale
- Projette une pale
 - qq centaines de mètres
- Projette des glaçons
 - jusqu'à 500 m
-
- **Des phénomènes rarissimes ?**
- **31 accidents en France entre 2005 (1000 éoliennes) et 2014 (5500 éoliennes) d'où risque en 1 pour mille par éolienne et par an soit :**
- **pour 10 éoliennes pendant 20 ans : risque de 20%**

6 mai 2017 - Eure

C'est sûr !



2013, en Hollande– accident niveau 3

- Un accident **mortel** est survenu mardi 29 octobre, en Hollande au sommet d'une éolienne Vestas (fabricant danois).
- Les victimes travaillaient dans la partie supérieure de l'éolienne, ce mardi 29 octobre 2013.
- – « Pour des raisons inconnues, le feu a pris au sommet de l'éolienne »
- **Absence de défense en profondeur.**
- **Retour d'expérience en France** : les huiles et les graisses contenues dans les éoliennes du parc de Vouillon « ne sont pas retenues comme sources potentielles de danger ».



(1 550 litres d'huile dans une éolienne du parc de Vouillon (près de Châteauroux))

01 janvier 2018, Vendée -Bouin



La même perturbation

Stadthagen Allemagne 3 janvier 2018



C'est très rare et ça se compense sur l'Europe entière

1 juin 2018, Drôme - Marsanne Incendie criminel

Un feu se déclare au pied d'une éolienne,
propagation jusqu'à nacelle.
Départ de feu sur 2nde éolienne du site.
La gendarmerie conclut que sinistre d'origine
criminelle – fracture des portes d'accès.
Coût 2 millions d'euros.



2 juin 2018 – Hérault, Dio & Valquières



France - Aisne 3 août 18

**Le maire de
Priez n'est pas
tenu au courant**



28 septembre 2018, Tarn - Sauveterre



Incendie

Disfonctionnement
électrique

D'importants moyens
ont rapidement été
mobilisés pour
intervenir sur cette
zone boisée et
difficile d'accès

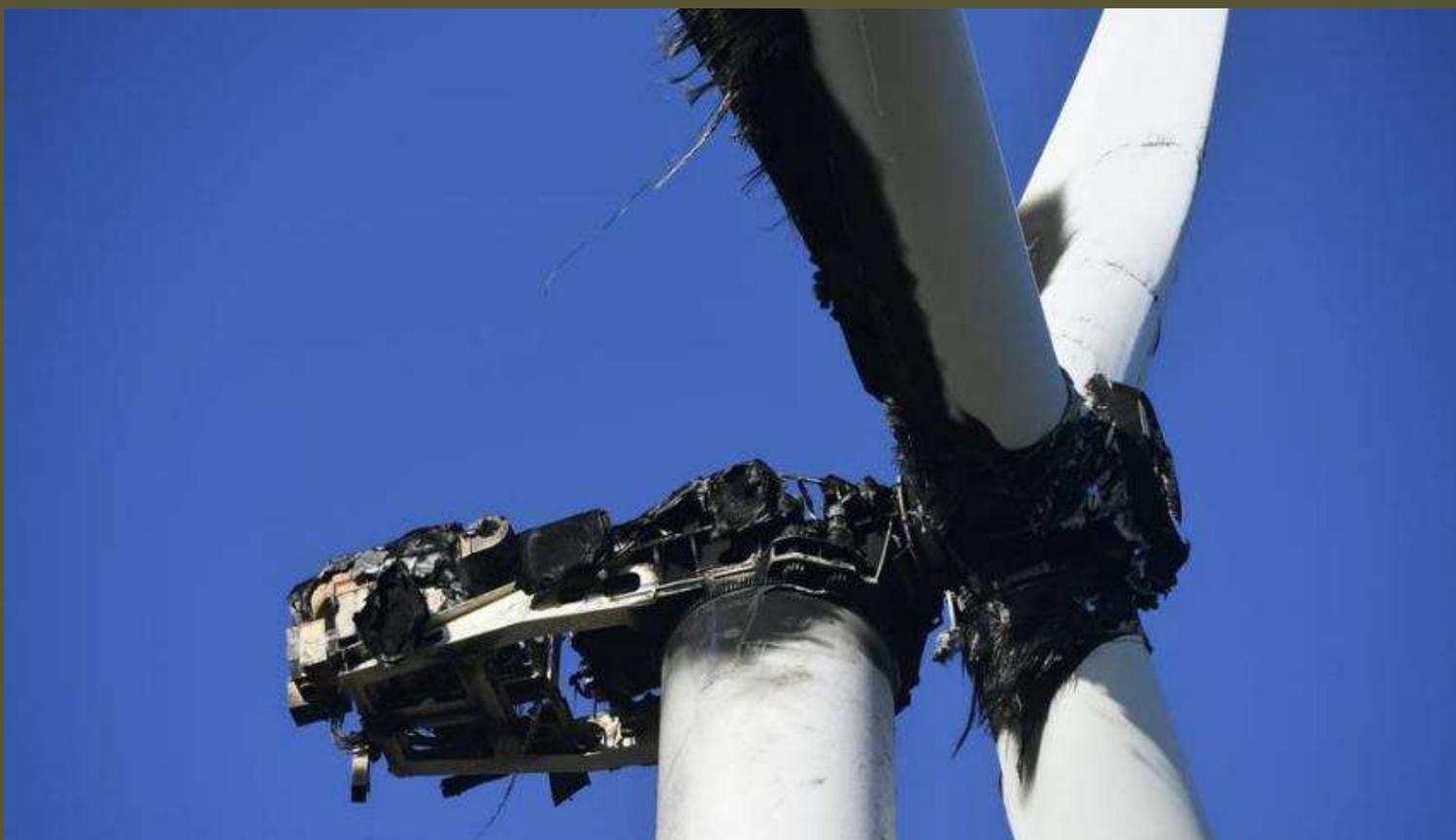
**3 à 5 ha détruits par
les flammes**

La dépêche du midi

Novembre 2018, Loiret - Guigneville



2 janvier 2019, (Nantes) - La Limouzinière,
« *C'est un incident rare* » selon Ouest France



17 janvier 2019 Moselle Bambiderstroff

la chute d'un bout de pale



23/01/2019 - Oise

Et encore !

Inédit et spectaculaire !

Interrogés, les élus des communes concernées par le périmètre avaient, ce mercredi, de grandes difficultés à indiquer le nom de l'entreprise propriétaire.

La machine est entrée en survitesse jusqu'à la dislocation d'une pale. Le balourd en résultant aurait conduit au pliage du mât.



30 janvier 2019 - Aude

Aude: La pale d'une éolienne chute, un parc de 28 machines à l'arrêt

Déjà « des incidents similaires » dans ce parc éolien en 2013 et 2015

D'après Engie Green, aucune personne n'a été blessée
lors de cet « incident exceptionnel » »

25 juin 2019 - Bretagne Vannes Ambon

une éolienne de 80 m en feu

L'incendie a pris au niveau de la turbine



Le Plessier-Rozainvillers (somme fin Novembre 2019)

Fin novembre, le nez de l'éolienne s'est désolidarisé de l'engin. Il est tombé, sans causer de dommage.



Le nez de l'éolienne du Plessier-Rozainvillers, qui a chuté, sera bientôt remplacé - (Photo Alexandra Elie)

8 Novembre 2019

Azérables Saint-Sébastien -Creuse

La montagne : « À l'inauguration des 10 éoliennes, 4 n'ont pas pu être mises en service. 2 ne fonctionnent toujours pas le 19/12/19. »

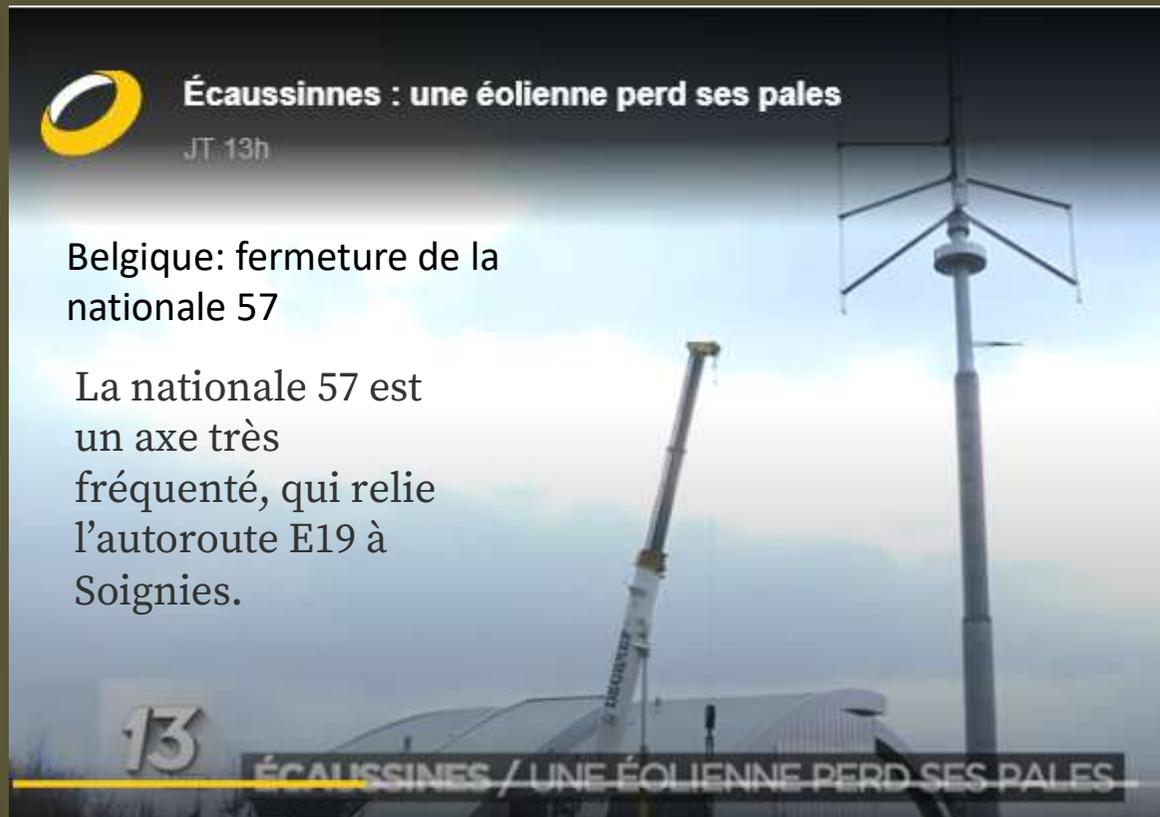
Infiltrations d'eau au niveau des réseaux de câbles souterrains.
Fossé de drainage en urgence pour limiter le problème d'infiltration à l'intérieur des éoliennes

« Ces éoliennes produisent plus de dividendes que d'électricité ! »

« les deux communes ont touché 230 000 € . Les routes qui ont été refaites sont presque pires qu'auparavant. »

« Les éoliennes font souffler un vent de discorde. »

8 Décembre 2019 : une éolienne perd ses boulons



Deux accidents de pales d'éoliennes dans le Nord Charente : 09/12/2019 – 25/03/2020



C'est un accident **rare**.

La Charente libre

« C'est **extraordinaire**. Sur les 6 000 éoliennes montées en France, des pales qui se cassent, on les compte sur les doigts d'une main. »

12 éoliennes arrêtées
par la préfecture.

29 février 2020 Boisbergues (somme)

Le parc est opéré par la société InnoVent, basée dans le Nord, et compte deux turbines mises en service en 2015.

C'est un incident rarissime. **Un incendie s'est déclaré dans le tronc d'une éolienne de Boisbergue,**

Le feu est **resté concentré entre le pied et la tête du mât**. Les pales n'ont pas été touchées par les flammes. L'éolienne est hors service.

Le feu serait **d'origine électrique**.

Selon les premières observations, il s'agirait d'un problème hydraulique qui aurait fait couler de l'huile sur des câbles très chauds.



Flavin 24 mars 2020 - Aveyron



En service depuis 2010, l'éolienne, comme les quatre autres installées dans ce parc, génère une puissance de 2 mégawatts et est exploitée par la société Boralex,

20 avril 2020 Le Vauclin Martinique



Les sapeurs-pompiers sont intervenus cet après-midi (lundi 20 avril 2020) au Vauclin pour circonscrire un feu de broussailles provoqué par l'explosion d'un générateur d'une éolienne. Une intervention délicate compte-tenu de la composante électrique du générateur

Drôle de broussailles !

Bignan 16 Nov 2020 Morbihan



**endommagée
à cause des
vents violents**

Les forts vents du week-end ont endommagé une éolienne à Bignan.

Plémet (22) - 27 juin 2020

L'incident est aussi spectaculaire que rare



Marc Le Fur, le député LR des Côtes d'Armor, opposé à l'implantation d'éoliennes, s'est rendu sur place pour constater les dégâts en compagnie de Romain Boutron, le maire de Plémet.

Sarcey – Rhône 24 Sp 2020



Indre : Saint-Georges-sur-Arnon, 12 janvier 2021

une éolienne perd sa
pale de 11 tonnes

le convertisseur qui
détermine l'orientation
des pales et leur vitesse
en fonction de la prise au
vent n'a pas fonctionné
normalement.



12 Fv 2021 Priez (Aube)



Les deux éoliennes qui ont perdu une pale sont voisines. - CAP

**Incidents de pales
en série au parc
éolien de l'Osière**

27 Oct 2017 accident mortel - jugement mai 21

Moulins-Saint-Hubert entre Meuse et Ardennes

Ce jeudi-là, trois agents d'Enercon, une société spécialisée dans l'installation et la maintenance d'éoliennes, effectuaient une opération de routine sur l'éolienne numéro 3.

L'un d'eux s'était hissé au sommet.

Peu après, les deux hommes postés au bas de la structure ont découvert le corps inanimé de leur collègue.

Vendée : plainte contre X pour l'éolienne tombée lors de la tempête Carmen



pour "atteinte à l'environnement", et pour "atteinte à la sécurité des personnes par mise en danger de la vie d'autrui".

un employé en maintenance a **activé l'éolienne, à distance depuis l'Allemagne**. Il l'a remise face au vent pour tenter de débloquer les moteurs des pales. Seize secondes après sa mise en fonctionnement, l'éolienne chute violemment, se scindant.

4 oct 2021, en Allemagne, à Haltern am see,
hauteur 240m, modèle récent de 4,5 MW
un effondrement d'origine inconnue



éolienne **Nordex N-149**,
installée dans une forêt
de Rhénanie en Nord-Westphalie.

6 effondrements
d'éoliennes, en
Allemagne, en 16 ans,
pour un total aujourd'hui
de 30 000 turbines.

21 octobre 2021 en Vendée : une pale d'éolienne brisée en deux lors de la Tempête Aurore

180 mètres de haut avec des pâles de 69 mètres



**Des débris
ont été
projetés à
plus de 300
mètres dans
les champs**



3 Décembre 2021 Creuse Saint-Agnant-de-Versillat (près de la Souterraine)

« La pale s'est complètement brisée et a percuté les autres en tombant ». - Lydia Bonnet

« L'objet de 45 mètres de long n'a fait aucun blessé ».

« Le champ sur lequel est implantée l'éolienne haute de 137 mètres appartient à un éleveur. Vendredi 3 décembre au matin, il s'est occupé de son bétail juste en dessous ».



2 avril 2022, Haute-Garonne, à Saint-Félix-Lauragais



« Nous avons eu deux épisodes de tempête de vent dans les jours qui ont précédé l'incident. Nous pensons qu'ils sont à l'origine de la fragilisation du mécanisme de cette éolienne.

C'est donc une panne mécanique qui a fait décrocher à la base cette pale, alors que l'éolienne était en fonction », explique un porte-parole de Voltalia.

Mise en service en 2008



23 Avril 2022 Ardennes Saint-Germainmont

une éolienne en feu, neuf autres mises à l'arrêt



L'incident est **rare** mais il intervient parfois sur des éoliennes vieillissantes.

En réalité,

les éoliennes du parc n'ont que 10 ans !

5 mai 2022 - Accident mortel sur le chantier RTE de Saint-Brieuc

Une femme de 70 ans a trouvé la mort lundi en tombant dans un canal sur le chantier de raccordement du parc éolien de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) réalisé par RTE.

L'accident s'est produit sur la plage de Caroual, près d'Erquy. Deux canaux longs de 250 mètres ont été creusés pour poser les câbles destinés à connecter la sous-station électrique du parc éolien au réseau terrestre.



05 Août 2022 : Côtes d'Armor Bourbriac



« Le problème, c'est si le feu se propage, avec les morceaux qui partent avec le vent »



Mais pas que : « L'éolienne détruite par le feu a pollué un champ et va être démantelée ».

22 Août 2022 : Marne - Coole



Une éolienne a pris feu, dans la commune de Coole. L'incendie n'a fait aucune victime et le site a été placé sous surveillance pour éviter tout risque de sur-accident

Une équipe technique intervenait sur la nacelle (au sommet du mat) pour des travaux d'entretien.

Le Sdis de la Marne a été appelé pour intervenir, **ce qui est plutôt rare.**

... Le sinistre est dû "à l'explosion du convertisseur" d'électricité installé dans la nacelle.

Les feux de champs sont-ils tous agricoles ou naturels ?



Montgibaud (Corrèze)

MONTGIBAUD

Un mât éolien de plus de 80 mètres saboté

Il devait rester en place un ou deux ans, mais au final, il n'aura pas tenu plus de six mois.

À Montgibaud, à la frontière de la Corrèze et de la Haute-Vienne, le mât installé en avril pour réaliser des mesures dans le cadre d'un projet éolien est tombé dans la nuit de lundi à mardi.

Des câbles ont été sectionnés dans la nuit

Des riverains en ont fait le signalement à la mairie, puis à la gendarmerie, qui a passé une bonne partie de la journée sur place, hier.

La piste de l'acte volontaire ne fait pas de doute. Selon le parquet de Brive, « les câbles ont été sectionnés et le mât, haut de plus de 80 mètres, est tombé de toute sa longueur ».

L'enquête ouverte pour « dégradations volontaires » a été confiée aux gendarmes de la brigade de recherches de Brive.

« Nous n'en sommes vraiment qu'au début de l'enquête. Aucune piste n'est privilégiée pour le moment », confie-t-on.

Ce type d'acte de sabotage n'est pas une première en Limousin. En Haute-Vienne, où les projets éoliens sont plus nombreux qu'en Corrèze et en Creuse, plusieurs attaques similaires ont en effet été recensées ces dernières années, comme à Folles en 2019.

Selon le maire de Montgibaud, Alain Marsat, soucieux d'informer sa population sur l'avancement du projet, qui a communiqué (avant l'acte de dégradation) sur le site Internet de la commune, le projet initial, porté par la société VSB énergies R, prévoyait l'installation de trois à cinq éoliennes.

Ce projet en était à sa phase d'études techniques. Des relevés des espèces animales (notamment une étude sur les chauves-souris) et végétales devaient avoir lieu dans ce cadre. Une étude prévue jusqu'en 2023-2024. ■

CREUSE ■ Deux

Les co

Les experts se sont sa hier, à la barre ou écrans de la cour d de la Creuse. Pour gnier sur les condition mort de Jean-Franç gney et détermine quelle mesure les portés par Lionel An contribué à ce dram

Daniel Laurent
daniel.laurent@ledevoir.com

Même si ses c tions ont p dans le tem nel Anaïs, 51 ans, nait avoir porté p coups à un aut Jean-François Vag novembre 2018. se souvient d'un tête, d'un coup porté à la tête, plusieurs autres l'abdomen et d'a core aux avant-b un pied de chaise Quand Jean-Fran gney, sonné, s'es en arrière sur son Lionel Anaïs lui administré q coups. Sept ou h portés au total. V sa victime ne plus et avant de squat, Lionel aurait pris son aurait constaté

FAITS DIVERS

CREUSE ■ Début d'incendie dans

BRIVE ■ La

9 janvier 2023 : seine maritime, petit Caux



Une éolienne a pris feu à Petit-Caux en Seine-Maritime,
lundi 9 janvier 2023. Photo d'illustration. © Archives Ouest-France

11 janvier 2023, Lunas dans l'Hérault

A Lunas, dans l'Hérault : Après le Conseil d'Etat, une décision de la cour de cassation du 11 janvier 2023 donne raison aux associations en confirmant le démantèlement du parc.

Le 16 janvier, un aigle royal est retrouvé mort à 25m mètres de l'une des éoliennes illicites.



Hérault : un aigle royal retrouvé mort au pied d'une éolienne sur le Massif de l'Escandorgue près de Lodève



ESCAMBORQUE - Un aigle royal mâle de l'Escandorgue tué par des éoliennes près de Lodève. La décision de la cour de cassation du 11 janvier 2023 donne raison aux associations en confirmant le démantèlement du parc. L'aigle royal est une espèce protégée et sa mort est considérée comme un événement exceptionnel. Les éoliennes sont considérées comme une source de mortalité pour les oiseaux. La décision de la cour de cassation est une victoire pour les associations qui ont lutté pour la protection de l'environnement.

L'unique couple ne se reproduira plus

13 mars 2023, Vendée à Froidfond

Au sein du parc de l'Espinassière, à Froidfond, la nacelle de l'éolienne numéro 9 a pris feu. Les causes du sinistre sont à l'étude.

Engie green



20 mars 2023 à Châtenay (Eur et loir)

(batterie de 26 éoliennes)

Un fait très rare, selon EDF

EDF Renouvelables indique que l'origine de l'incendie reste indéterminée.

Le parc éolien restera à l'arrêt, le temps de mener les investigations :

c'est seulement le troisième en dix ans



2 avril 2023 Loire Atlantique, à DERVAL.

Derval : intervenant sur une éolienne en panne, deux techniciens ont été électrisés. Un des deux techniciens a été **brulé au visage et aux mains.**



1 - Pour la Programmation Pluri annuelle de l'Energie, l'on écrivait :

... Les départements « pauvres » sont les plus avancés dans un usage raisonné de l'énergie sous forme durable.

Ces départements sont aujourd'hui à l'avant-garde de l'utilisation des vraies énergies sans carbone ajouté, avec le bois en individuel et collectif, l'hydroélectricité des barrages qui est très souple, le solaire sur les hangars agricoles qui ne consomme pas de place, l'électricité nucléaire via le réseau et l'accueil d'usines telles qu'Eurocoustic en Creuse (Saint Gobin) produisant de la laine de roche à l'échelle nationale.

Ils n'ont pas besoin d'enlaidir leur espace par des parcs d'éoliennes géantes et remplacer des exploitations agricoles et forêts par des centaines d'hectares de panneaux solaires. L'affaire leur est vendue en disant qu'il s'agit de circuits locaux mais ceci est absurde, car ces technologies n'existeraient pas aujourd'hui sans raccordement au réseau national et européen et l'achat de l'électricité ainsi produite à un prix anormalement élevé.

Les départements « pauvres » sont les laboratoires de la transition agroécologique

Il ne faut pas se tromper de priorité. Il s'agit de repenser la fonction de chaque territoire. Pour traiter la transition agroécologique, on a besoin d'une population plus dense dans les campagnes, une augmentation du nombre d'agriculteurs de sorte qu'ils puissent reprendre en charge l'entretien des paysages et des différents milieux écologiques, restaurer les haies et bosquets en forte régression, réenrichir les sols en matière organique grâce à la polyculture-élevage, construire des circuits courts entre producteurs et consommateurs locaux.

Le département de la Creuse, comme la plupart des départements des montagnes anciennes ont pris du « retard » dans la « course au progrès », à la production et dans l'envolée du prix du mètre carré, mais ceci apparaît finalement être aujourd'hui un immense avantage dans la transition absolument nécessaire qu'est la transition agroécologique. Il convient de pouvoir l'accompagner d'un écotourisme, qui est en totale contradiction avec l'implantation d'éoliennes.

2 - Le 10 Octobre 2020, L'on chantait à Guéret:

Nicolas, tu dors ton moulin éolien
va trop vite
Nicolas t'as tort C'est pas bon,
ça vaut rien pour les gîtes.

Ton moulin ton moulin trop s'agite
ton moulin ton moulin est trop gros
L'éolien, l'éolien nous dépote
au pays au pays de Nadaud.



Et aussi :

« La préfète avec nous ! »

Et aussi :

Madame la préfète
je vous fais une lettre
que vous lirez peut-être
si vous avez le temps
Je viens de recevoir
ma convoc à l'enquête
Pour accepter, c'est trop bête,
le viol du territoire.

Madame la préfète
je ne veux pas subir
le supplice et martyr
qu'on donne aux pauvres bêtes

C'est pas pour vous fâcher
il faut que je vous dise
la décision est prise
On va vous demander...

On va vous demander
d'entrer en résistance
de refuser la danse
des collabos futés.

Ceux qui savent refuser
les ordres maléfiques
Deviennent héroïques
quand tout est terminer.

Madame la préfète
La Creuse est une femme
Ne livrez pas cette dame
aux tournantes malhonnêtes

Notre paisible campagne
veut mieux qu'un moratoire
elle veut une vraie victoire
et qu'ensemble l'on gagne.

3 - Mais pour mieux comprendre pourquoi la Creuse n'en veut pas, comme la Haute Vienne, comme le massif central, comme les massifs anciens et récents, comme la plaine, comme la France entière, on peut chanter :

-La Balade des champs d'horreur –

(Sur un air de Georges Brassens)

C'est blanc, c'est beau, c'est Haut et classe,
Une présence dont on ne se lasse...

De nos campagnes c'est la déco,
Pour la lumière des grands palaces.
Si vous aimez les longues banderilles,
Pour éclairer les hautes grilles,
Montez-en donc rue Froidevaux,
Au cimetière du Montparnasse.

Car j'n'en veux pas, et ça m'agace,
Et ça défrise mon horizon,
D'en voir planter avec audace,
A quatre pas de ma maison. (bis)

Y'en a partout qui tournent et virent,
Dans les vallées, sur les collines,
Qui donnent envie d'quitter l'navire
D'être les as de la débine.
Partout où l'on peut mutiler
Les paysages de nos contrées
Des éoliennes par milliers,
Mais pas sur les champs Elysées.

On n'en veut pas, et ça nous lasse,
Et ça défie toute Raison
D'entendre siffler le vent qui brasse
Tant d'ailes blanches, pour un quignon. (bis)

J'ai froid dans l'dos quand les oies passent,
Dans le moulin qu'elles ne se fassent
Hachées menu, pauvres carcasses
Giseront au sol comme des grimaces.
Et le vent tombe quand vient la glace,
Vite mettons dans le fournaç,
Du bois, du fuel ou bien du gas,
Bravo les gars pour ce cofias.

On n'en veut pas, pitié de grâce,
Des éoliennes laissez le béton,
Que les planteurs leur chemin passent
Bien loin de nos pauvres maisons. (bis)

Sylvain D'Espres

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet, **ARRETEZ !**

Arrêtez le processus de racket qui est en cours par les différentes contributions, sous peine d'être complice voire collaborateurs d'un trafic copié sur le trafic de drogue,

Arrêtez l'avitissement de notre pays, la destruction de notre patrimoine naturel. Faites qu'on retienne vos noms pour votre courage et non comme symbole de la participation à un désastre écologique et écotouristique,

Arrêtez le mitage de notre campagne, et l'écocide associé,

Arrêtez de faire perdre du temps à vos compatriotes pour résister à cette absurdité reconnue par le président de la République lui-même, en multipliant les enquêtes sur le terrain alors que PARTOUT la même absurdité appelle les mêmes commentaires.

Arrêtez les enquêtes publiques sur des sujets inopportuns.

Définitivement :

Les éoliennes **présentent des risques d'accidents significatifs** dès lors qu'on les multiplie par milliers. Il y a des jets de glace en période froide, il y a des incendies. Des pales ont été arrachés par des tempêtes. Mais ceci ne concerne que les « locaux », et ne fait pas l'objet de déclaration officielle à la presse...

Les productions des éoliennes **sont considérablement plus faibles que ce qui est annoncé**, avec un rendement de l'ordre de 1/5 de la puissance installée. Il n'est guère envisageable de dépasser la dizaine de pourcents de la consommation d'énergie française actuelle pour l'ensemble des éoliennes, en absence de moyens de stockage de l'énergie produite.

Il faut disposer **en permanence de moyens de secours pour compenser l'intermittence** de cette source d'énergie, sous forme de centrales thermiques. **Elles ne règlent en pratique aucun problème énergétique.**

L'effet stroboscopique (passage régulier d'une ombre dans une habitation) comme **le clignotement nocturne** pour les avions, les sons émis de rotation des pâles sont des **agressions lancinantes désagréables, qui dévalorisent les habitations.** **Les infrasons émis** (onde non audible par l'homme mais pouvant être perçue par l'organisme) génèrent des perturbations comportementales sur les animaux vivant dans le voisinage, et des stresses chez les hommes et femmes.

Avec cette politique, dans 20 ans, ; la France ressemblera à ça...

